

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le neuf février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GARZON, Maire. La séance est ouverte à 17 heures.

**PRÉSENTS :**

M. Pierre GARZON, Mme Anne Gaëlle LEYDIER, M. Gilbert CHASTAGNAC, M. Alain WEBER, Mme Julie LAMBILLIOTTE, M. Christophe ACHOURI, Mme Rakia ABDOURAHAMANE, M. Mostefa SOFI, Mme Sylvie MANTION, M. Gilles LAFON, M. Guillaume BULCOURT, M. Ahcène SAADI, M. Carel ASSOGBA, Mme Valérie MORIN, M. Guillaume DU SOUICH, M. Philippe MEYNE, M. Thierry DUBOC, M. Maxime PLUSQUELLEC, Mme Bianca BRIENZA, M. Mohand OUAHRANI, Mme Malika KACIMI, M. Kévin PARA RAMIREZ, Mme Nadine PASQUET, Mme Nadia REKRIS, M. Alain LIPIETZ, M. ÖZER ÖZTORUN, M. Antonin COIS, Mme Marie France ETTORI, M. André MIMRAN, M. Alain MILLE, M. Mahrouf BOUNEGTA, Mme Christelle ESCLANGON, Mme Aducinda DA SILVA,

**ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

Mme KADRI	représentée par M. BULCOURT
Mme MOROT	représentée par Mme ABDOURAHAMANE
Mme MUNOZ	représentée par M. COIS
Mme BELLIN ANDRE	représentée par M. GARZON
Mme TAILLE-POLIAN	représentée par M. LAFON
M. RAMOS	représenté par M. BOUNEGTA
Mme OUCHARD	représentée par M. MIMRAN
Mme Natalie GANDAIS	représentée par M. LIPIETZ

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

M. Marc BADEL,  
M. TOUNKARA,  
Mme ARLE-FERVEL,  
Mme Dalila BAKOUR,

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme MORIN a été désigné pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

## Ordre du jour

1. RAPPORT N° 1-1835 : rapport sur la situation en matière de développement durable 17
2. RAPPORT n° 4-1853 : rapport égalité femmes-hommes, bilan de l'année 2022 23
3. RAPPORT N° 1-1852 : rapport d'orientation budgétaire 31
4. RAPPORT N° 1-1905 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication relatif à l'année 2021. 44
5. RAPPORT N° 3-1886 : Acquisition de la ferme Les Frémis à TANNERRE-EN-PUISAYE (Yonne) 45
6. RAPPORT N° 3-1904 : Avenant n° 2022-001 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 2305-4085 – Prestation de service des « Eaje » (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) - Bonus « territoire CTG », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villejuif. 52
7. RAPPORT N° 3-1907 : Avenant n° 2022-001 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 2305-4077 – Prestation de service des « Eaje » (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) - Bonus « territoire CTG », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villejuif. 52
8. RAPPORT N° 3-1908 : Avenant n° 2022-001 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 2305-4084 – Prestation de service des « Eaje » (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) - Bonus « territoire CTG », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villejuif. 52
9. RAPPORT N° 3-1909 : Avenant n° 2022-001 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 2305-4086 – Prestation de service des « Eaje » (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) - Bonus « territoire CTG », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villejuif. 52
10. RAPPORT N° 3-1910 : Avenant n° 2022-001 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 2305-4090 – Prestation de service des « Eaje » (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) - Bonus « territoire CTG », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villejuif. 53
11. RAPPORT N° 3-1911 : Avenant n° 2022-001 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 2305-4089 – Prestation de service des « Eaje » (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) - Bonus « territoire CTG », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villejuif. 53
12. RAPPORT N° 3-1912 : Avenant n° 2022-001 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 2305-4087 – Prestation de service des « Eaje » (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) - Bonus « territoire CTG », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villejuif. 53
13. RAPPORT N° 3-1913 : Convention d'Objectifs et de Financement n° 202200637- Aide au fonctionnement Fonds National Parentalité Volet 3 - Lieu Ressource Parentalité 53
14. RAPPORT N° 3-1914 : Conventions d'objectifs et de financement Ludothèque - Fonds publics et territoires - Aide au fonctionnement des Ludothèques N° 202200794 54
15. RAPPORT N° 2-1896 : Demande de permis de démolir la propriété communale du 24 rue François BILLOUX et autorisation de signature de la demande de permis 54
16. RAPPORT N° 2-1805 : Approbation de la révision de la Charte de la construction et de la promotion de Villejuif 54

17.	RAPPORT N° 2-1885 : Bail civil à conclure entre le Département du Val-de-Marne et la Commune de Villejuif pour la mise à disposition de locaux situés 153 à 155 rue Jean Jaurès à Villejuif	57
18.	RAPPORT N° 2-1929 : Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de Villejuif - demande d'engagement de la procédure à l'EPT Grand- Orly Seine Bièvre.	57
19.	RAPPORT N° 2-1887 : Abrogation de la délibération n° 75/2019 du 20 mai 2019 : Cession au profit de la Société Legendre Immobilier de diverses propriétés situées à Villejuif (Val-de-Marne), 77 à 79 et 81, avenue de Paris et 7, rue Henri BARBUSSE.	58
20.	RAPPORT N° 2-1722 : Acquisition des lots 8 et 19 de la copropriété située 81, avenue de Paris à Villejuif (Val-de-Marne).	59
21.	RAPPORT N° 4-1890 : Approbation de l'avenant n° 1 relatif à la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune de Villejuif et le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.	60
22.	RAPPORT N° 1-1824 : Projet de convention avec un opérateur de téléphonie mobile pour l'installation d'une antenne au 89 rue Ambroise CROIZAT.	61
23.	RAPPORT N° 1-1893 : Subvention SOS Méditerranée.	62
24.	RAPPORT N° 1-1901 : Modification de la composition de la Commission paritaire consultative pour l'attribution des subventions d'aide aux projets de plus de 600 euros, hors mouvement sportif.	64
25.	RAPPORT N° 0-1946 Octroi d'une subvention suite aux séismes en Turquie et en Syrie .	64
26.	RAPPORT N° 0-1949 Reste à charge de fonctionnement pour la saison sportive .	65
27.	RAPPORT N° 1-1921 : Créations Suppressions de postes.	66
28.	RAPPORT N° 1-1922 : Modification des conditions du Forfait Mobilité Durable.	66
29.	RAPPORT N° 0-1951 Vœu sur la réforme des retraites	67

*L'an deux mille vingt-trois, le 9 février, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Garzon, Maire.*

*La séance est ouverte à 17 heures 05.*

*Le secrétariat de séance sera assuré par Mme MORIN.*

*Monsieur le maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.*

## **Monsieur le Maire**

Nous allons maintenant consacrer une heure à l'Heure citoyenne comme il est de coutume de le faire durant notre mandature. Ce soir, nous avons souhaité consacrer cette heure à la culture.

*La séance est suspendue pour consacrer un temps de réunion à l'Heure citoyenne.*

## **L'Heure citoyenne**

### **Madame MORIN**

Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole pour présenter ce qu'est pour nous la culture dans une Ville de gauche. Chers élus, chers concitoyens, qui êtes présents, mon rôle est, en tant qu'adjointe chargée de la Culture, de rappeler que la culture est au cœur de nos engagements et de notre action politique. Notre ambition est de l'apporter au plus grand nombre, pour qu'elle soit au plus près des gens, notamment ceux qui en sont le plus éloignés, car l'accès à la connaissance pour tous est la condition de la liberté. Pour nous, communistes et membres des partis de gauche, la mission de la culture est éminemment politique. Elle doit éveiller la conscience du peuple, changer la vie, comme le souhaitait Rimbaud, ou transformer le monde, comme le voulait Karl Marx. Elle doit donc s'affranchir de ce carcan élitiste construit par une société capitaliste, pour revenir vers l'ensemble de la population. Elle contribue à la lutte contre les inégalités et au développement de la démocratie.

Elle n'est pas seulement l'énumération d'activités qui seraient dites « culturelles », c'est un choix vers un élan qui nous élève. Elle nous sort de notre quartier, bouleverse notre rapport au temps et à l'espace, et nous ouvre à la dimension du monde et à notre humanité. La culture n'est pas le divertissement consumériste. Nous devons sortir du culte marchand des loisirs, de la loi du marché qui gère la concurrence et aggrave les clivages sociaux. Nous devons mener la bataille de l'élargissement de la culture pour toutes et tous. Pour cela, il nous faut ouvrir les fenêtres des lieux culturels, qui ne doivent pas être des temples de la culture élitiste. Il faut multiplier les rencontres entre les arts et le peuple. Federico GARCIA LORCA ne proclamait-il pas qu'il fallait que la poésie sorte du livre et aille dans la rue ?

Dans cette optique, quoi de plus ambitieux que de nous appuyer sur un monde associatif vigoureux, comme nous le connaissons à Villejuif, répondant aux enjeux du bien-vivre ensemble et construisant des passerelles avec les artistes.

L'éducation populaire est la pierre angulaire de toute politique artistique. Les forces populaires sont inventives, capables d'innovations, de créations politiques et sociales. Vous l'aurez compris, parler

de droit culturel, ici, dans ce Conseil municipal, c'est construire avec vous une nouvelle conception de la culture pour toutes et tous, qui repose sur le mieux-vivre ensemble et l'accès à l'identité, en créant le lien entre art, société, culture et éducation. Les étudiants de Mai 68 proclamaient avec enthousiasme que les imaginations devaient être au pouvoir. J'espère vous en avoir un peu convaincu.

## **Madame DAVID**

Merci, Madame MORIN. Je suis Julie DAVID, directrice de la Culture, et suis très heureuse de vous parler de la direction de la Culture à Villejuif. Cette direction, c'est 70 agents œuvrant au quotidien pour rendre la culture accessible et travaillant dans quatre services : les médiathèques, les archives et la documentation, une école municipale des Beaux-Arts et deux Maisons pour tous.

Ces quatre services sont répartis en sept équipements, puisque nous avons trois médiathèques (la médiathèque centrale Elsa Triolet, et deux unités de lecture publique dans les quartiers nord et sud), deux Maisons pour tous (Gérard Philipe et Jules Vallès), structures citoyennes, sociales et culturelles, les archives communales proposant des posts Facebook, afin de valoriser nos fonds et notre patrimoine et une École des Beaux-Arts proposant de nombreux ateliers aux Villejuifois, ainsi que des stages de peinture et de céramique.

Ces établissements culturels de Villejuif sont institutionnels et connus des habitants, mais pas toujours. Une récente étude de l'INJEP sortie en octobre 2020 montrait que la culture pouvait ne pas être familière à tous les citoyens, et leur semblait parfois impressionnante. Des réflexions ont été développées pour la rendre accessible au quotidien. Elles sont menées avec de nombreux acteurs culturels sur le territoire (artistes, associations, établissements partenaires non directement régis par la Ville, comme le conservatoire de musique et de danse ou le théâtre).

Les services culturels proposent environ 250 séances à destination des scolaires chaque année. Ce service est peu connu. Les médiathèques sont parfois fermées pour accueillir des élèves et leur proposer des parcours pédagogiques. L'année dernière, nous avons pu proposer des parcours à près de 4 000 élèves sur le territoire. Nous travaillons avec de multiples partenaires, comme la Philharmonie, l'Exploradome de Vitry ou la Fabrique du Regard.

D'autres services peuvent être mentionnés, comme le prêt de livres ou de documents. À la Médiathèque, 100 000 documents sont mis à disposition des habitants. Des activités régulières y sont organisées (Heure du Conte, stages pendant les vacances, cinéma Gavroche, ateliers de jardin et citoyens). S'y ajoutent des événements, puisque les services de la culture organisent des événements rythmant l'année à Villejuif, à l'image des Nuits de la Lecture, la Nuit blanche, la Fête de la Musique, Villejuif Respire. Ce sont des temps forts pour les services culturels qui se rendent dans les quartiers, auprès de nouveaux publics. L'année dernière, près de 200 animations ont ainsi été organisées.

De nombreuses réflexions sont également menées, tenant aussi à notre identité culturelle. Notre territoire a une identité propre, à laquelle nous réfléchissons en permanence. Une des pistes de cette identité culturelle est la culture pour toutes et tous, et dans tous les quartiers. Cela occupe notre engagement.

La culture pour toutes et tous est le sujet que nous avons souhaité défricher ce soir. Nous recevons ainsi plusieurs invités, dont les témoignages porteront sur la déclinaison de cette culture pour toutes

et tous à destination des publics, via la voix d'un ancien élève de l'EMBA, Jean-Alex, qui va nous expliquer son lien avec la culture. C'est aussi la culture partout, puisqu'il faut proposer une offre culturelle sur tout le territoire. François, à la tête du Conservatoire de musique, nous en parlera et évoquera sa réflexion sur son ambition de porter l'action du Conservatoire hors de ses murs. La culture pour tous est aussi la culture dans les quartiers. La Compagnie 3mètres33 a entrepris de nombreuses initiatives sur le territoire et va présenter des exemples concrets de projets qu'elle a pu mener. Enfin, la culture pour toutes et tous suppose une vraie réflexion sur le passé et le présent. Comment rendre le patrimoine vivant ? Comment travailler sur les thématiques de la mémoire dans une ville qui évolue ? Nous aborderons ces points avec Benoît, qui va présenter le projet Mémoires et les ateliers organisés à destination des jeunes dans les quartiers Lebon et Lamartine.

Je vous remercie, aujourd'hui, de nous donner l'opportunité de présenter ce travail de la culture pour toutes et tous, et de votre attention.

### **Madame MORIN**

Nous allons laisser la parole à Benoît LABOURDETTE, qui a travaillé dans le cadre du projet Lebon Lamartine, puisqu'un projet ANRU a été voté en Conseil municipal. L'objectif est de transformer le quartier, tout en conservant sa mémoire. Cette question nous semble essentielle à Villejuif. Transformer, ce n'est pas faire table rase du passé. Il convient de conserver l'identité du quartier, qui passe aussi par les personnes, par leur mémoire et par ce qu'ils veulent construire autour du quartier. L'œil d'un artiste permet d'assurer ce travail de transition, comme l'on fait d'autres quartiers, comme la Cité Gagarine, à Ivry.

### **Monsieur LABOURDETTE**

Bonsoir, je suis Benoît LABOURDETTE, cinéaste, pédagogue et consultant en innovation culturelle et numérique. Je présente un projet que nous avons mené entre novembre et janvier, sur le quartier Lebon et Lamartine. L'idée était la suivante : proposer à des jeunes de réaliser des films pour construire par eux-mêmes la mémoire du quartier.

Un premier atelier a été organisé fin novembre à la MPT Gérard Philippe. De nombreuses photos ont été imprimées et découpées, dans un cadre très ludique. Il s'agissait de photos des gens, mais aussi de photos d'archive, permettant de raconter sa propre histoire et celle de ses ancêtres. Plusieurs films ont ensuite été élaborés par des enfants.

Ce projet a commencé en amont, porté par Camille PASDELOUP, la collègue de Julie. Nous avons rencontré les structures du quartier en amont (antenne Jeunesse Sud, camion Tic-Truck, antenne de vie citoyenne, antenne jeunesse sud). Nous avons proposé aux gens de faire eux-mêmes des photos du quartier, en amont de l'atelier, et de les mettre en ligne. Nous avons aussi récupéré des photos d'archive. Elles ont été imprimées, puis les films ont été réalisés à partir de ces photos. Nous avons également enregistré des sons. Nous avons proposé aux enfants de prendre des photos de l'action en cours. Elles ont été faites par les enfants eux-mêmes.

Le 14 janvier, une restitution a été faite à la Maison des Projets, dans le quartier. Nous avons projeté tous les films, puis nous avons mis en place une grande installation vidéo avec les photos de l'atelier en train de se faire. Suite aux pressions d'un enfant, nous avons réinstallé le dispositif. De nouveaux films ont été réalisés le jour de la restitution.

Deux ateliers ont été organisés. Lors de l'atelier du 26 novembre, j'ai constaté que l'enfant le plus dur, qui s'est retrouvé un peu exclu de partout, avait compris la démarche. Il a donc fait la médiation sur l'ordinateur pendant toute la journée. Il a encadré les enfants, leur disant comment faire. Je vous invite à aller voir ces films, car l'on y constate une exigence, qui est la mienne, appropriée par les gens, y compris par les enfants.

En tant qu'artiste, je viens partager mon univers artistique, mais non imposer ma façon de faire. Je propose plutôt de la partager, les gens étant libres de se l'approprier, ou non. C'est ce qui m'intéresse en tant qu'artiste : être aussi changé par ce qu'il se passe. Cela signifie que l'œuvre est appropriée par les personnes. Celle-ci porte sur le récit du territoire et sur le récit de soi. L'objectif est de se raconter soi-même et de raconter son territoire, puis d'inscrire des traces de cette mémoire grâce aux outils numériques, afin de faire émerger cette identité collective.

Vous disposez de QR codes, y compris sur papier, pour accéder à ces films.

### **Madame MORIN**

Merci beaucoup, Benoît. Il s'agit d'un travail formidable de co-construction, c'est-à-dire que ce n'est pas l'artiste qui arrive avec son savoir et l'impose aux autres. Il y a en effet un véritable travail d'échange avec des enfants. Ces derniers ont aussi un œil intéressant en termes de perception de leur espace et de leur territoire. Cette démarche fait partie de cet art populaire que l'on veut développer.

Je vais maintenant laisser la parole à la Compagnie 3mètres33, qui nous accompagne dans de nombreux événements. Lorsqu'il s'agit de mettre un focus sur un événement, comme l'inauguration de la Maison pour Tous Jules Vallès, il est intéressant d'avoir un œil artistique qui nous accompagne et nous fait rire. C'est en effet le mode d'approche fondé sur l'humour de la Compagnie 3mètres33. Elles sont deux et nous accompagnent dans ces différents événements.

### **Madame LEBLANC**

Bonjour et merci beaucoup de me donner la parole. Je suis Anne LEBLANC, la plus petite de la Compagnie 3mètres33. Pascale MAILLET n'est pas là, mais je la représente. Nous sommes implantées à Villejuif à 1996. Nous sommes aussi implantées géographiquement puisque nous répétons une fois par semaine à la MPT Jules Vallès, et depuis deux ans, grâce à la mairie, nous avons la possibilité, deux ou trois fois par semaine, de répéter à l'auberge Anne Sylvestre, dans la salle Pierre Lancenaire, nouveau lieu inauguré il y a un an et demi.

L'objectif de la compagnie est de proposer de la culture pour tous et toutes, et depuis longtemps. Au départ, nous étions comédiennes de théâtre. Nous nous sommes retrouvées pour nous dire que la culture ne se réduisait pas à un certain groupe, mais devait être pour tout le monde. Nous avons défendu la lecture pour tous dans les bibliothèques d'Ile-de-France. A Villejuif, plus précisément, nous avons travaillé avec différentes associations, comme l'association ADO, l'association des Amis de la Librairie, mais aussi avec les équipements de la Ville (bibliothèque Pasteur, École des Beaux-Arts, service des archives, MPT Jules Vallès). Depuis deux ans, nous travaillons avec les quartiers politiques de la Ville de Villejuif. Ce sont des projets nécessitant le dépôt de dossiers. Il s'agit par exemple de l'animation du parcours sportif de Catherine VILLAINÉ, que nous avons animée. Et surtout, ça a été les étagères, construites par Catherine VILLAINÉ, que nous portons,

puis nous allions avec dans les quartiers sud, à la sortie des écoles, pour lire des livres à des individus ou aux enfants sortant de l'école. Nous avons également intégré le festival « Être vivant au centre-ville. » avec ces étagères.

Comme ces événements se sont formidablement déroulés, dans l'humour et la bonne humeur, nous avons suggéré une nouvelle idée, les Ouvreuses, par laquelle nous proposons des moments de théâtre très légers, plutôt dans l'humour, mais pas uniquement. Nous nous permettons de proposer certaines tirades issues de *Ruy Blas* ou de *Phèdre*. Nous nous sommes par exemple rendus dans les quartiers Dumas et Lebon. Nous avons également intégré l'événement Villejuif Respire et proposé des tirades à la sortie des écoles. L'accueil des enfants nous a beaucoup touchés. Devant le collège Karl Marx, les collégiens voulaient connaître la suite des tirades que nous leur présentions. Cela revêt une réelle valeur à nos yeux. Je me rappelle avoir déclamé la déclaration d'amour à la reine de *Ruy Blas* devant la sortie de la maternelle de Karl Marx. Les conducteurs de bus voulaient savoir ce que la reine répondait à Ruy Blas. Je me sentais complètement à ma place en tant que comédienne.

Ces projets ont été financés par l'État, l'EPT 12, le Département et la Ville de Villejuif. Ils répondaient à une véritable demande des gens, suite aux différents confinements. Nous avons déposé un dossier pour faire une suite des Ouvreuses, pour enrichir ce projet en 2023. Nous serions trois. Si cela vous intéresse, une vidéo des Ouvreuses est proposée sur le site [3mètres33.org](http://3mètres33.org). Nous avons également écrit un journal de bord que je peux transmettre à Julie.

### **Madame MORIN**

Merci beaucoup, Anne, qui a présenté la Compagnie 3mètres33. L'art est partout, dans tous les quartiers, et sous toutes les formes. Et c'est ça, notre objectif.

Nous allons maintenant écouter François ROTZSTEIN, directeur du Conservatoire de musique de la Ville de Villejuif. On pourrait penser qu'il s'agit d'une institution plus officielle, plus fermée, mais ce n'est pas du tout le cas. Les conservatoires ouvrent leurs portes et leurs fenêtres sur le monde, pour sortir, mais aussi pour faire entrer des gens et des musiques de toutes origines et de toutes temporalités. Nous allons maintenant l'écouter.

### **Monsieur ROTZSTEIN**

Merci de me donner la parole. C'est maintenant qu'il faut construire le Conservatoire de demain, qui doit être ouvert sur le territoire et accueillir volontiers les différences, quelles qu'elles soient. Nous sommes bien dans nos locaux, mais nous adorons aussi en sortir, aller à la rencontre des publics. Il s'agit d'aller chercher les gens qui pensent que le conservatoire n'est pas fait pour eux. Certaines personnes continuent à le penser. L'erreur nous en incombe, parce que, pendant un certain nombre d'années, les conservatoires ont un peu vécu comme des tours d'ivoire. Si nous ne faisons pas table rase du passé, nous essayons d'avoir une autre posture. C'est en effet important.

Dans cette optique, nous participons dès que possible à des actions sur la Ville. Nous travaillons ainsi avec la MPT Gérard Philipe sur l'organisation d'un festival Musiques Actuelles, qui a lieu tous les ans, et en est à sa cinquième édition cette année. Nous travaillons avec les médiathèques sur différents projets, par exemple sur un spectacle au cours duquel des musiciens jeunes et moins jeunes iront à la rencontre du public. La médiathèque accueillera quelques Masterclass dans la salle culturelle. Nous travaillons également avec le théâtre Romain Rolland.

Nous sommes heureux d'apporter un peu de légèreté et de joie dans les hôpitaux, et notamment au sein de l'hôpital Paul Brousse, où, en gériatrie, les enfants vont à la rencontre des personnes âgées pour jouer de la musique. Deux professeurs de violon ont souhaité aller plus loin, et, à la demande de l'hôpital, interviennent dans les chambres de patients alités et peinant à s'extraire d'eux-mêmes. Les soignants essaient de mesurer la réceptivité des gens. Cette action apporte beaucoup aux gens qui reçoivent, mais aussi aux gens qui donnent. Nous souhaitons amplifier ce projet, en allant à la rencontre des enfants hospitalisés.

Nous offrons de la place à toutes les musiques. L'année dernière, nous avons mis à l'honneur les musiques classiques à l'occasion de la Fête de la Musique. Présenter ces musiques lors d'une fête populaire a permis à ceux qui étaient présents de se rendre compte que le public est resté plus de deux heures, à écouter une musique qui n'était peut-être pas si facile que cela à recevoir. Ils l'ont tout à fait bien reçu, peut-être parce qu'elle a été bien donnée aussi. C'est toujours la même chose : l'équilibre entre donner et recevoir.

Cette année, nous accueillons une référente handicap, ce qui permet à certaines personnes d'oser franchir le seuil du conservatoire. Des cours de piano et de chant sont proposés à des enfants neuro-atypiques. Un travail de partenariat est mené avec un des IME de Villejuif (PAJ 94). Nous accompagnons des adolescents sur des projets de création. Le Conservatoire met en effet la création au cœur de son projet. La création n'est pas réservée aux seuls compositeurs de génie, puisqu'elle peut être proposée aux enfants, avec un minimum de bagage. Cela permet d'exprimer des choses. Nous le faisons dès que possible.

Nous serons heureux de vous retrouver à l'occasion de la Fête de la Musique. Je ne sais pas encore de quelle manière. Grâce à la municipalité, nous organisons aussi des stages destinés à des enfants plus éloignés de la culture, qui viennent nous rejoindre dans les murs du Conservatoire, sur des actes de création d'ambiance sonore et de musique. Nous sommes présents dans les écoles de la Ville, avec un projet de PEAC, soutenu par la Ville, et accueillons l'école du spectateur. Ainsi, de nombreuses classes viennent écouter de la musique au sein du Conservatoire.

Je vous remercie pour votre écoute.

### **Madame MORIN**

L'objectif est aussi d'aller vers les publics, en ouvrant les institutions à des publics qui ne sont pas forcément inscrits toute l'année, sous forme de stages, ou en allant dans les différents lieux où l'on trouve des publics éloignés de ces institutions, de cette culture musicale. Nous souhaitons renforcer les actions auprès des écoles, peut-être même auprès des plus petits, si certains professeurs souhaitent rencontrer des publics encore plus jeunes. La musique possède de réelles vertus en matière d'apprentissage. Nous y réfléchissons en collaboration avec le Conservatoire. Nous poursuivrons ainsi ce travail sur l'expression musicale.

Pour achever cette heure citoyenne dédiée à la culture, nous allons écouter un ancien élève de l'école des Beaux-Arts, qui va nous faire part de son expérience.

## **Monsieur QUACH**

Bonjour à toutes et à tous, je m'appelle Jean-Alex QUACH. J'ai 28 ans et j'ai grandi à Villejuif. Je suis maintenant designer, artiste et réalisateur de documentaires. Je vous remercie de me donner l'opportunité de présenter mon parcours artistique. En me retrouvant ici, je retrouve les coulisses de tous les programmes culturels dont j'ai pu bénéficier à Villejuif. Je suis passé par le Conservatoire de Villejuif. J'ai participé à des cours de sports à Villejuif, mais j'ai surtout accroché à l'établissement qu'est l'École des Beaux-Arts. Je m'y suis inscrit en 2001, il y a 22 ans. J'ai commencé par les cours de dessin, puis j'ai fait le tour de tous les ateliers. J'ai particulièrement apprécié l'atelier céramique, ce qui m'a permis d'expérimenter le volume, la matière. J'y ai rencontré Sonia CLEMENT, professeure de céramique, qui a été une mentore dans mon parcours artistique, de même que tous les professeurs et la directrice de l'école.

Une sortie culturelle m'a donné envie d'entamer un parcours artistique. Avec Sonia, nous avons visité une exposition de céramistes à Paris. J'étais alors au collège. J'ai perçu un lien entre ce que je faisais à l'atelier et les artisans que je voyais durant l'exposition. Je me suis alors dit que je voulais créer des objets et m'exprimer à travers la matière. L'école m'a ensuite accompagné pour poursuivre un cursus artistique. J'ai réalisé une mise à niveau en arts appliqués au Lycée Adolphe Chérioux, à Vitry, puis un BTS design de produits à Saint-Maur-des-Fossés, avant d'intégrer l'École Nationale Supérieure de Création Industrielle, située près de Bastille. J'ai eu la chance d'y rester pendant sept ans, pour développer une démarche artistique personnelle.

Je travaille aujourd'hui sur des projets de design. Je suis designer médiateur et travaille notamment sur des projets de design d'objets et de design de services et de politiques publiques. J'ai fait un stage pendant lequel j'ai fait des ateliers de cocréation pour écrire un cahier des charges relatif à la rénovation d'un collège, à Cergy. Plus récemment, j'ai travaillé sur des questions de réemploi de mobilier avec la DITP (Direction interministérielle de la Transformation Publique).

Ce qui m'anime, dans ces projets, c'est d'avoir pu côtoyer l'école municipale des Beaux-Arts, une institution municipale et de pouvoir agir en tant que citoyen dans les politiques publiques. Je suis encore des cours à l'école et propose aussi des stages d'été en céramique et en arts plastiques. Je suis donc passé de l'autre côté. Sur la partie artistique, je conduis des projets liés à la transmission. J'ai par exemple réalisé un documentaire traitant de l'héritage et de la question de l'identité. Je suis aussi président d'une association culturelle promouvant la culture cambodgienne, puisque je suis d'origine sino-cambodgienne.

Côtoyer ces milieux culturels à Villejuif ou à Paris m'a aidé à mettre des mots sur mon vécu, en tant qu'enfant d'immigrés de deuxième génération et m'a permis d'incarner des valeurs qui me sont chères dans mon projet. Sans l'école municipale des Beaux-Arts, je n'aurais pas imaginé que cette voie fût possible. C'était une école accessible et ouverte aux personnes venant pour le simple loisir comme aux personnes nourrissant des ambitions professionnelles. J'espère que d'autres personnes pourront suivre un parcours similaire au mien. Je vous remercie.

## **Madame MORIN**

Merci beaucoup, Jean-Alex. La culture, c'est aussi des valeurs, c'est donner et recevoir. Ce sont des valeurs de partage que nous souhaitons communiquer à Villejuif. Ce sont aussi des métiers et des formations, personnelles ou professionnelles. Nous tenons à ce que les jeunes puissent trouver leur voie. La culture en fait partie. Nous souhaitons les accompagner dans cette voie-là. Je pense que

nous avons exploré un panel assez intéressant de ce que peut être la politique culturelle pour toutes et tous : des valeurs, un enrichissement personnel, une éducation populaire, une co-construction avec les habitants dans le cadre d'un travail d'échange et de partage, des projets professionnels, et un avenir qui s'ouvre et s'éclaire par le biais de nos politiques culturelles. Je vous remercie d'être venus partager avec nous cette image de la culture et ce besoin de culture que nous avons à Villejuif.

### **Monsieur le Maire**

Merci aux différents intervenants et merci à Valérie. Je propose aux différents groupes de prendre la parole.

### **Madame BRIENZA**

Ces échanges étaient riches et intéressants. Vous entendre nous a fait réellement plaisir. La culture est assez difficile à définir et à délimiter, car c'est un domaine riche et divers. Cela peut être, au sens le plus strict, le savoir, le cinéma, les livres ou le théâtre, mais c'est aussi le plaisir de moments qui ne sont pas productifs, et la liberté. C'est aussi cela, la culture. Il y a donc plusieurs enjeux. Le premier enjeu est de reconnaître les différentes formes de culture, comme la bande dessinée ou le rap, qui ont lutté pour obtenir cette reconnaissance de leur caractère culturel.

La culture est également une grille d'analyse politique ou sociale. Ce n'est pas un objet neutre et objectif. Il en découle une part politique à prendre et des visions et des valeurs à défendre. La vision la plus élitiste de la culture n'est pas la nôtre. La vision d'une culture uniquement tournée vers la consommation de biens culturels ne l'est pas non plus. Notre vision est une vision plus large d'émancipation, la culture pour toutes et tous, et sous toutes ses formes.

Le deuxième enjeu est de diffuser les différents types de culture partout, à toutes et à tous. Nous avons entendu plusieurs femmes à ce sujet. La culture est aussi bien la fresque d'une jeune artiste dans les quartiers sud qu'une sortie organisée par le CLAS ou l'accompagnement des jeunes talents par des activités accessibles au Conservatoire ou à l'École des Beaux-Arts. C'est aussi la diffusion du documentaire le petit Karl, au Théâtre Romain Rolland, la lecture impromptue dans nos rues, l'emprunt de livres à la médiathèque ou des photos pour conserver la mémoire de notre Ville. La liste est longue. Cela reflète la richesse culturelle que l'on peut trouver à Villejuif.

La culture doit être partout, hors les murs, et sous toutes les formes. Cet effort a été entrepris et se poursuivra. Le groupe écologiste y est attaché et le soutient pleinement. Il souhaite participer à cet élan culturel à Villejuif et apportera son appui à Madame MORIN dans cet axe.

Enfin, je tenais à remercier vivement les agents et les agentes de nos structures et des autres structures, ainsi que les associations et les citoyens faisant vivre la culture à Villejuif. Je vous remercie également pour l'organisation de cette heure citoyenne.

### **Monsieur OZTORUN**

Je remercie les intervenants pour la qualité de leurs propos et pour leurs actions, qui ouvrent un chemin d'émancipation, en traduisant concrètement le droit à la culture pour toutes et tous. C'est une richesse importante de notre Ville, héritée de plusieurs décennies d'une vision du droit à la

culture pour tous. Le groupe Communiste et Citoyen s'honore d'en être pleinement porteur. En effet, la conquête de la culture pour toutes et tous reste encore entière et est entièrement liée à notre conception d'une société qui s'émancipe, individuellement et collectivement, des déterminismes sociaux et culturels, parce qu'elle permet concrètement à chacun et à chacune de s'épanouir, de se cultiver et de se dépasser, en dépassant les codes et en repoussant toujours plus loin le champ des possibles. Cette conception de la culture est à la fois vectrice d'émancipation humaine et porteuse d'une société qui dialogue entre l'ancien et le nouveau, qui transmet, qui s'enracine sur ses terres, tout en continuant à se nourrir d'une culture monde.

Malgré les horreurs dont les êtres humains sont malheureusement capables, comme la guerre en Ukraine, malgré les replis identitaires, qui gangrènent les sociétés et hiérarchisent les individus, c'est le poète Pablo Neruda qui nous rappelle le chemin à parcourir, le sens de la vie « *ils pourront couper toutes les fleurs, ils n'empêcheront pas l'arrivée du printemps.* » En ce sens, nous refusons l'idée selon laquelle certains d'entre nous seraient, par des héritages familiaux ou sociaux, condamnés à ne pas savoir, à ne pas s'émouvoir de la beauté d'une sculpture ou de toute autre œuvre. Tout comme l'ensemble des activités humaines, la mise en commun des intelligences et des savoirs, en s'appuyant sur la créativité du monde de la culture, enrichit l'humanité tout entière et désigne un chemin émancipateur, tant qu'elle n'est pas réduite à une simple marchandise, comme Valérie MORIN nous le rappelait si justement.

### **Madame LAMBILLIOTTE**

Comme les interlocuteurs précédents, je souhaite remercier les intervenants pour cette heure citoyenne très intéressante. Je tiens à souligner le caractère transversal et éducatif des démarches entreprises, au sens de l'ouverture à l'autre, au sens de l'écoute, au sens de l'expression, au sens de l'appropriation de cultures variées. Ces actions permettent de s'exprimer, de se rencontrer et de grandir, quel que soit l'âge. Telle est notre conception de la culture, loin des sanctuaires. Ce doit être un point de rencontre et d'échange, une manière de s'enrichir les uns les autres. Étant adjointe au Plan éducatif de Territoire, je me sens particulièrement touchée par ces projets, qui prouvent que la diversité des acteurs est très féconde et nécessaire pour avancer et continuer à grandir ensemble.

### **Monsieur WEBER**

Au nom du groupe Réinventons Villejuif écologiste et socialiste, je tiens à saluer les travaux présentés aujourd'hui, notamment par Monsieur LABOURDETTE, à la Maison des Projets Lamartine. Il est bluffant pour moi qui ne sais pas flasher un QR Code de constater comment les enfants s'approprient les outils pour faire œuvre artistique. Je salue également la Compagnie 3mètres33, qui est bien connue et propose des interventions dans les quartiers sud et nord, et pas uniquement en centre-ville. La culture doit irriguer toute notre Ville, et c'est bien notre projet.

Dans le cadre du projet Lamartine, le travail des enfants a été remarquable. Il faut renforcer ce travail de mémoire, notamment en direction des plus anciens du quartier, qui vont subir un traumatisme avec la démolition de leur lieu de vie pendant des décennies. Il convient donc de recueillir la mémoire des plus anciens, qu'il ne faut pas oublier.

Je suis particulièrement sensible à la dimension éducative de la culture. Comme Julie DAVID le rappelait, ainsi que Monsieur ROTZSTEIN, des projets d'éducation artistique et culturelle sont en cours. Cinq thématiques de travail ont été définies pour cette année : histoire et mémoire, lire la

Ville, développement durable (cet aspect relatif à la culture scientifique doit être développé, et nous avons des acteurs de première qualité sur cette dimension, cette culture scientifique devant irriguer aussi bien les jeunes femmes que les jeunes hommes), citoyenneté mondiale et éducation aux médias, sports et santé et art et création. Ces thématiques d'éducation artistique et culturelle concernent 80 % des enfants de nos écoles. C'est une démarche massive pour nos enfants.

Il faut également saluer le travail du théâtre Romain Rolland. Nous avons eu une présentation du travail théâtral des enfants de CMI vendredi dernier. Tous les enfants sont concernés par ce travail théâtral, avec le théâtre Romain Rolland. Le résultat est absolument remarquable. Tous les enfants de CMI ont l'occasion de faire un travail théâtral grâce au théâtre, vaisseau amiral de la collectivité en matière de culture, qu'il faut défendre, même si cela suppose un financement conséquent de la part de la Ville. Il est aussi le porteur de Théâtre dans la rue, organisé pendant deux week-ends au mois de septembre.

Il convient aussi de citer quelques grands acteurs, l'école municipale des Beaux-Arts, le Conservatoire de Musique et de Danse. Ces institutions permettent d'aller encore plus au-devant des enfants, avec l'Éducation nationale. Peut-être ouvrirons-nous un jour des classes horaires aménagés musique et danse ou consacrées aux langues étrangères. Nos écoles doivent pouvoir accueillir, peut-être de façon permanente, les arts plastiques ou la musique dans leur salle de classe. La musique peut jouer un rôle extrêmement important en matière de pédagogie et d'ouverture des enfants. Le Conservatoire est particulièrement mobilisé sur le sujet.

Il faut également souligner le rôle joué par les étudiants. Villejuif devient de plus en plus une ville étudiante. Nous avons adhéré à l'association des Villes Universitaires de France lors du dernier conseil municipal. Cette association est porteuse des Nuits des Étudiants du Monde, label d'événements festifs et culturels organisés dans des villes, entre les mois de septembre et de novembre de chaque année, afin de souhaiter la bienvenue aux étudiants du monde entier qui viennent étudier ou se loger à Villejuif. Grâce à ce label, j'espère que nous pourrions prendre appui sur la dimension internationale de ces étudiants.

Il est important que Villejuif se perçoive comme une ville hospitalière. S'il s'agit aussi d'un clin d'œil, marqué par la présence forte de trois grands hôpitaux, la Ville peut continuer à s'appuyer sur ce qui est fait par ces hôpitaux en matière de culture, notamment l'Institut Gustave Roussy, qui pourrait devenir, dans le cadre de Campus Grand Parc, le cadre d'accueil d'un établissement culturel. Nous pouvons trouver les moyens nécessaires, et pas seulement en s'appuyant sur les finances de Villejuif. Les intervenants publics et privés peuvent en effet être sollicités autour de Campus Grand Parc. La Redoute est un lieu emblématique de Villejuif sur le plan patrimonial. Au-delà de l'aspect scientifique, l'aspect patrimonial et culturel de la Redoute peut être valorisé. Enfin, en matière de patrimoine, d'autres éléments suscitent notre attention particulière. Nous allons continuer les travaux dans notre église et dans notre « pyramide » de Cassini, qui est très fragile. Nous devons ancrer notre culture dans son passé, pour qu'elle puisse se développer à l'avenir.

Enfin, la culture est un élément essentiel du lien social. De nombreux acteurs se situent à la charnière entre la culture et le lien social. À cette aune, ils sont très importants pour notre collectivité.

### **Monsieur MILLE**

J'ai beaucoup entendu parler de la culture pour tous. Je me posais la question des jeunes handicapés, mais le Directeur du Conservatoire a répondu à mon interrogation. Je le remercie pour son action. La musique peut beaucoup aider ces jeunes.

### **Madame MORIN**

Pour conclure, je voulais de nouveau remercier les différents intervenants et les groupes pour leurs interventions. Je souhaite également remercier l'ensemble des acteurs de la Ville, nos fonctionnaires, nos artistes. Villejuif est une grande ville d'artistes, que nous devons mettre en valeur, pour qu'ils aillent davantage vers la population. Il faut également mentionner les associations, qui réalisent un travail considérable. Villejuif est une ville d'histoire, ce que l'on sait mal. Nous avons un patrimoine important. Nous allons ainsi mettre en valeur le collège Karl Marx, qui va fêter ses 90 ans d'existence et qui était à l'époque la plus belle école de France. Nos habitants doivent savoir qu'ils vivent dans un territoire dont ils peuvent être fiers du patrimoine. On l'a vu avec la rénovation réalisée à Lebon-Lamartine. Le patrimoine social est aussi un patrimoine vivant, qui vaut celui des rois, comme le disent nos amis du Nord, quand les mines de charbon ont été inscrites au patrimoine de l'UNESCO. Nous pouvons le dire également, et nous pouvons être fiers de nos bâtiments et de nos cités populaires. Nos artistes, nos jeunes, nos associations, notre patrimoine doivent contribuer à nous rendre fiers de notre Ville. Je vous remercie.

### **Monsieur BOUNEGTA**

Je tiens à remercier les intervenants, mais il manquait un acteur important, le théâtre Romain Rolland. Nous ne sommes pas entrés dans les détails.

### **Madame MORIN**

Nous ne pouvions pas inviter tout le monde. Nous aurions également pu inviter les responsables des Maisons pour tous ou des antennes jeunesse, mais aussi d'autres artistes de la Ville. Malheureusement, nous ne pouvons pas inviter tout le monde, mais le théâtre est un grand acteur de la Ville, sortant de son périmètre dans le cadre d'actions comme les Arts de Rue, où les activités culturelles avec les écoles

### **Monsieur le Maire**

Je tiens également à remercier les différents intervenants. Nous avons proposé un éclairage particulier sur des politiques culturelles, sur des pratiques des usagers, sur différents équipements de la Ville. Madame MORIN a rappelé le lien historique entre la culture et la Ville. Je pense notamment à un de ses maires historiques, Paul Vaillant-Couturier, homme d'écrits, de chansons, de peintures, dont on peut voir les œuvres dans les 100 000 archives de la Ville de Villejuif. Il a marqué le monde du XXème siècle en matière de culture. Cela explique l'attachement de cette ville populaire à se nourrir de l'académisme de la culture, dont il faut connaître les règles et les codes, et les aspects relatifs à la pratique pour tous et au dépassement des cadres pour contribuer à en faire toujours un art vivant, et non figé, auquel le plus grand nombre doit pouvoir contribuer.

Nous trouvons rarement du monde pour dire qu'il y aurait trop de culture dans notre pays, et pourtant, j'ai en tête, il y a encore trois ans, le débat sur les choses essentielles qui a marqué la crise sanitaire, portant notamment sur ce qui devait rester ouvert et sur ce qui devait rester fermé. Certains avaient été choqués par le fait que la culture était non essentielle à l'humanité, alors que c'est ce qui fonde l'humanité et la différence entre le genre humain et le genre animal. Au cœur de cela, cette dimension essentielle et sacrée de la culture fondant l'humanité est en permanence remise en cause par ceux-là mêmes qui contestent à l'humanité sa raison d'être, ainsi que l'égal accès à la culture à toutes et tous. Dans les pays, et jusqu'en France, où le fascisme progresse, on peut voir que les premiers actes démonstrateurs d'une autre pensée de société consistent à s'attaquer à la musique, à la chanson, à la sculpture, à la danse. On peut citer l'Afghanistan ou la Syrie, mais on peut également évoquer Orange, et les villes captées par le Front National. Les premières décisions ont toujours été de fermer les lieux de culture considérés comme subversifs et remettant en cause l'ordre qui est le leur.

Il n'existe pas de situation acquise en matière de culture. Cet effort consistant à concevoir et accompagner la création dans toutes ses dimensions doit se poursuivre, partout dans le monde. C'est ce que vous faites modestement, mais sûrement, et c'est ce qui contribue à faire de Villejuif une terre de création et de résistance, qui doit pouvoir continuer à se développer. Dans les mois qui viennent, nous veillerons à cet accompagnement de la culture, ce qui fera l'objet d'un débat en séance et d'un rapport, en lien avec la construction dans la Ville. Dans les quartiers nouveaux, qui émergent, nous devons réfléchir aux lieux susceptibles d'accueillir de l'art et d'exposer des éléments culturels. Il faut aussi évoquer la capacité à faire de la musique partout et à assurer l'hybridation de nos écoles. Les revendications des habitants en la matière sont légitimes. Nous devons les accompagner.

Merci à toutes et à tous. Nous continuerons à nous retrouver lors des différents rendez-vous que vous avez évoqués. Nous diffuserons le fameux QR Code présenté lors des premières interventions autant qu'il le faudra. Je vous propose de reprendre le cours de notre conseil municipal.

Il convient d'indiquer les documents sur table, avec un nouvel ordre du jour, puisque trois nouvelles délibérations vont être étudiées en séance. La première concerne l'octroi d'une subvention suite au terrible séisme qui a frappé les peuples turcs et syriens, alors qu'on parle de plus de 18 000 morts à l'heure actuelle. Les premiers secours de l'aide internationale sont arrivés il y a quelques heures. Une course contre la montre s'est ouverte. Villejuif contribuera à l'effort de secours humanitaire par le biais de ce rapport remis sur table.

Le deuxième rapport porte sur le reste à charge de fonctionnement pour la saison sportive 2021-2022 (point 26). Enfin, un vœu sera formulé sur la réforme des retraites (dernier point à l'ordre du jour).

Deux délibérations ont fait l'objet d'une rectification matérielle suite au retour des élus au cours des commissions : le rapport sur le développement durable, qui est le premier point inscrit à l'ordre du jour, et le rapport d'orientation budgétaire, troisième point à l'ordre du jour.

Avez-vous des questions sur ces ajouts ? Nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour.

## **Compte rendu de la séance précédente**

### **Monsieur le Maire**

Nous commençons l'ordre du jour par l'examen du procès-verbal de la séance précédente du 14 décembre 2022. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

### **Madame ETTORI**

Concernant les votes, il est indiqué uniquement « adoption », lorsque le vote n'est pas à l'unanimité. Pourriez-vous mentionner les abstentions et les votes contre, lorsqu'il y en a ? De plus, pourriez-vous vérifier les élus présents à chaque séance, de sorte que les absents ne se retrouvent pas présents ? Enfin, une modification a été demandée concernant l'intervention de Madame ESCLANGON (page 23). Nous pouvons faire directement le point avec l'administration.

### **Monsieur le Maire**

Je vous remercie. S'il y a des erreurs sur les présents et absents, je vous propose de nous les communiquer. La nature des votes sera indiquée en tant que telle.

### **Monsieur BOUNEGTA**

Est-il possible d'avoir l'écran indiquant le nombre de votes pour et de votes contre ? En effet, parfois, on ne sait pas qui a voté quoi. Pouvons-nous revenir au vote électronique, qui me semble plus pratique ?

### **Monsieur WEBER**

J'ai communiqué quelques modifications de forme, que j'ai transmises à l'administration. Elle porte notamment sur le nom de Monsieur BOUNEGTA.

### **Monsieur le Maire**

C'est noté. Je ne suis pas favorable au vote électronique, qui a un caractère pratique, mais un caractère démocratique moindre, parce qu'on ne visualise pas qui vote quoi. Comme l'indiquait Madame ETTORI, l'intérêt est aussi de comprendre les positionnements des uns et des autres.

### **Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.**

### **Monsieur le Maire**

Les décisions du Maire vous ont été transmises conformément aux règles de vie fixées pour faciliter les débats des commissions et la préparation du Conseil municipal. Plusieurs questions ont été posées. Elles ont obtenu une réponse. Madame ESCLANGON ?

**Madame ESCLANGON**

Je vous remercie d'avoir apporté une réponse à toutes mes questions. J'ai néanmoins oublié de poser une question sur la décision 254 relative à la mise à disposition des locaux de Valdevy aux services de la Ville. Le prix de la location n'était pas mentionné. Pouvons-nous le connaître ?

**Monsieur le Maire**

Nous vous le transmettrons en information lors du prochain conseil municipal.

**1. Délibération n° 1/2023 : rapport sur la situation en matière de développement durable**

**Monsieur le Maire**

Il m'appartient de vous parler de ce rapport, dont la présentation en conseil municipal est obligatoire. C'est une démarche formelle. En revanche, l'appropriation pleine et entière de cette question et son portage par le Maire relèvent bel et bien d'un choix politique, que j'avais exposé lors de la réorganisation en juin 2022.

Il s'agit de donner à cette urgence un caractère à part et une dimension transversale, pour que cette question soit traitée en permanence, à tout instant, dans toutes nos actions et décisions, et irrigue l'ensemble de notre politique. Après deux ans d'une approche pédagogique et citoyenne, qui ne va pas cesser et a permis quelques belles réalisations comme les Assises de la Mobilité et les Cours Eveil, nous voulons aller plus loin par l'élaboration d'une stratégie complète intégrant l'ensemble des thématiques, afin de se donner les moyens de cette transition, que nous appelons de nos vœux. Les énergies, les mobilités, la santé, l'alimentation, la biodiversité feront ainsi partie intégrante de cette stratégie très ambitieuse qui sera finalisée d'ici la fin du premier trimestre 2023.

Le présent rapport décline donc les différents axes de cette stratégie qui vise à poursuivre ce qui a été engagé pour faire de cette Ville une ville où l'on peut se déplacer en marchant, accessible, où les problématiques d'intermodalité sont au cœur des projets d'aménagement, avec de nombreuses études urbaines, à l'image de l'étude engagée au boulevard Chassenel-Géry, qui permettra de rétablir le passage du bus 131. La Ville se mobilise autour des grands enjeux de notre siècle : repenser la ville, son aménagement, le partage de son espace public, pour le rééquilibrer au profit des mobilités actives. C'est ce qui est prévu dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur des itinéraires cyclables. Il faudra repenser le stationnement dans notre Ville et accompagner les nouveaux usages et les nouvelles pratiques, notamment de ceux qui ne peuvent faire autrement.

C'est aussi une Ville plus verte qui ressort de ce rapport, une Ville qui rénove ces parcs et crée de nouveaux espaces verts. Elle change ses pratiques pour préserver la biodiversité. Elle réduit ses déchets en interne et aide, donnant à toutes et tous les moyens de le faire. Elle intègre cette dimension dans ses grands chantiers de rénovation urbaine, qui vont profondément redessiner notre Ville autour de nouveaux espaces verts, de parkings enterrés, de nouveaux bâtiments de fonctionnement, plus respectueux de nos ressources communes.

Je dois également citer les classes environnement, dont le rôle pédagogique est fondamental pour agir auprès des générations qui arrivent, ou nos engagements pour favoriser une alimentation

durable dans les restaurants collectifs, avec des accents forts mis sur les circuits courts et sur les produits labellisés.

Vous l'aurez compris, ce rapport donne avant tout un cap et une dimension véritablement transversale à cet engagement qui se retrouvera partout, dont nous aurons souvent l'occasion de débattre, y compris dans quelques minutes, dans le cadre de l'acquisition de la ferme des Frémis, dans l'Yonne. Cette dernière permettra aux familles de Villejuif d'acquérir un droit à la nature.

### **Madame LEYDIER**

Il est délicat de passer après la présentation de Monsieur le Maire, mais il faut bien se lancer. J'y vais et intervins au nom du groupe Communiste et Citoyen. Nous souhaitons avant tout rappeler le contexte. Le rapport sur la situation en matière de développement durable est obligatoire et a été instauré dans la loi de 2010, amendée en 2021. La notion de développement durable est la satisfaction des besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs. On peut penser que la situation devient urgentissime au regard de l'état de la planète et du nombre de catastrophes qui surviennent. Nos activités humaines impactent l'environnement de manière fortement négative. On ne peut que regretter que l'alerte faite en 1972, dans le rapport Meadows, qui alertait les générations et les hommes politiques de l'époque sur les impacts néfastes des politiques économiques sur notre environnement n'ait pas été prise en compte. Nous en mesurons les conséquences. Il faut agir vite et durablement, il faut agir ensemble. Les activités humaines et économiques ont des impacts mortifères sur l'environnement. On le mesure, en France, mais aussi dans beaucoup d'endroits du monde (incendies au Pérou, Afghanistan, Pakistan, été caniculaire...). Il faudrait se réveiller. Heureusement, depuis plus de deux ans et demi, nous avons commencé à agir localement. Nous avons décidé de prendre nos responsabilités dans le périmètre de notre commune, et de le faire avec les habitants.

Nous retrouvons le triptyque de nos engagements pris devant les habitants, l'écologie, la solidarité et le social. Si l'on veut changer les choses, il faut le faire avec les habitants, pour les habitants et de façon participative. Il s'agit de coconstruire ces changements. Il est en effet parfois difficile de changer ses propres pratiques. Il faut le faire ensemble, en expérimentant, pour trouver les bonnes solutions. Je pense à l'expérience menée sur la piétonnisation des rues, dans le quartier dont Christophe ACHOURI est maire adjoint. Une expérimentation a été conduite sur les axes de circulation. Il n'y a pas de bonnes idées imposées, mais que des idées durables si nous y associons les habitants. Tel est le sens que nous donnons aux actions que nous voulons mettre en place.

C'est un objectif commun et partagé, pour avoir une ville pour tous et avec tous, durable et solidaire. Je vous remercie.

### **Monsieur LIPIETZ**

Ce rapport porte sur l'année 2022, qui n'est pas n'importe quelle année. C'est une année pivot, avec l'année 2021. Bien après le rapport Meadows, indiquant l'importance de la question écologique, nous sommes passés de l'urgence à la toute-urgence. Le changement climatique est en cours. On l'a constaté en 2021 et en 2022, avec la montée des températures ou les tempêtes.

Nous mesurons l'intensité de ce qu'il convient de faire. Incorrectement, on met en avant la lutte contre le changement climatique, élément le plus sensible par la violence des événements et

l'importance de notre propre contribution à ce changement. D'une façon assez surprenante, seules la mobilité et l'adaptation aux fortes chaleurs sont mentionnées. Or ce n'est pas ainsi que les écologistes perçoivent la situation. Pour lutter contre le changement climatique, il faut traiter trois volets, la sobriété (réduire la consommation), l'efficacité (consommer moins d'énergie pour le même service), les énergies alternatives et renouvelables, qui ne modifient pas l'équilibre de l'écosystème planétaire. Nous abordons un seul point avec le développement des mobilités durables. Il s'agit de sobriété en matière de déplacement. C'est très important, mais ce n'est qu'une petite partie du problème. Nous sommes une ville de proche banlieue. Nous contribuons moins aux transports dégageant de l'effet de serre. Nous disposons déjà de métros et de bus.

Nous avons mis en œuvre des actions, mais il reste 80 % à faire. Nous avons agi, notamment grâce à vous, Monsieur le Maire, en matière de sobriété. Nous avons réagi pendant le quatrième trimestre sur la réduction des consommations. Nous avons peu agi dans le domaine de l'efficacité, hormis au niveau des transports. La Ville n'a pas installé de pompe à chaleur, qui représente un facteur 4 dans l'utilisation de l'énergie et sa transformation en chaleur. Nous avons travaillé sur la géothermie, en quelques mois après le vote de décembre 2021. Dès le mois d'octobre 2022, de nouvelles installations très économes en gaz et en électricité permettent à nos trois villes de bien traverser cette crise épouvantable de l'énergie.

Quant à la production alternative d'électricité et de biogaz, nous n'avons pas avancé, alors que les perspectives étaient intéressantes à la fin de l'année 2021. Nous insistons pour que cette étape soit franchie avant l'automne prochain.

En matière de préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, nous avons avancé dans la rénovation de nos parcs, mais nous regrettons que la co-construction ait été abandonnée après les deux premiers parcs. Il est toujours intéressant de demander aux enfants, aux parents et aux nounous ce que devrait être un parc. La biodiversité ne consiste pas seulement à entretenir la variété des espèces, mais parfois à lutter contre elle. La lutte contre les frelons asiatiques a occupé les services. Ce problème va se poser, en raison du changement climatique. Les services ont été très actifs dans cette lutte, ce qui mérite d'être souligné.

Nous avons également agi sur la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations. Cela dépend où l'on classe les zones à faible émission. Nous avons beaucoup de difficultés à savoir où nous en sommes pour la ZFE. Quelles sont les aides ? Nous voulons nous engager de manière dynamique contre les émissions de pollution, qui tuent environ 65 000 personnes par an. Cela représente une centaine de personnes à Villejuif par an, ce qui est nettement plus que les assassinats. Nous rencontrons un problème d'accélération à ce niveau, alors que cela revêt une dimension sociale considérable. Il est important d'aider les gens et de les informer des aides dont ils peuvent bénéficier lorsqu'ils doivent prendre l'initiative d'abandonner leur véhicule. La Ville de Villejuif doit envoyer une lettre aux personnes concernées, en leur rappelant les aides disponibles.

Le rapport est également intéressant sur l'aspect relatif au développement de la mixité sociale et des modes de production et de consommation responsable. Sur l'alimentation durable, je suis un peu déçu de constater que le bio ne représente toujours que 25 % des menus proposés dans les cantines. C'est un peu désespérant. Je sais bien que les appels d'offres se font tous les quatre ans. Nous pouvons renégocier avec nos fournisseurs. Je vous remercie.

### **Madame ESCLANGON**

Je ne vais pas revenir sur ce qui a déjà été dit. Il faut faire beaucoup d'efforts dans les années futures pour orienter nos villes vers une transition écologique. Nous en sommes tous conscients. J'ai néanmoins quelques questions sur le rapport. Effectivement, sur le sujet de la SEMGEST, il s'agit de la troisième année consécutive que ce sujet est inscrit au ROB, sans que rien n'évolue. C'est un peu désespérant. Par ailleurs, avons-nous obtenu une deuxième fleur pour la Ville en 2022 ? Je m'étonnais de cette remarque faite dans le dossier.

Quant au Jardin comestible attribué à l'association Herbes Folles au parc Pablo Neruda, nous souhaitons connaître la surface qui leur sera octroyée, en espérant que cela ne ressemblera pas à leurs lopins de terre actuels rue Romain Rolland. J'espère que le projet sera un peu plus ambitieux.

Vous avez indiqué que vous alliez participer à l'amélioration de la fréquence de la ligne 7 du métro. Je ne savais pas que cela relevait de la compétence du maire. Nous souhaitons donc des compléments d'information à ce niveau.

### **Monsieur LAFON**

Le rapport sur le développement durable est orienté vers un débat de type « mesures relatives à la transition écologique ». Or la difficulté est de maintenir notre développement d'accès à différents services (logement, culture, activités économiques...), dans un espace où nous voulons limiter les déplacements tout en le maintenant en vie. Ce n'est pas seulement une transition environnementale. Le développement durable porte aussi sur le bien-être des habitants. Si tout le monde vit mal dans son logement, cet objectif n'est pas atteint. Je sais qu'on ne le conçoit pas intuitivement. Le développement durable doit intégrer les activités humaines. Tel est l'objectif politique suivi par notre commune.

Concernant la ZFE, il manque un accompagnement. Nous créons un dispositif, que j'ai porté depuis le début, mais qui était conditionné par l'accompagnement de la population. Les dates butoirs sont repoussées sur le plan calendaire, mais aussi au niveau des contrôles puisqu'aucune vérification n'est faite. Lorsque nous arriverons à la date butoir, nous risquons de connaître un phénomène à celui des Gilets jaunes. Faute d'accompagnement social, cette mesure risque d'apparaître comme de l'écologie punitive. Il faut se réveiller, car nous risquons d'amplifier ce phénomène dans les quelques années qui viennent. Il convient d'agir et de déployer d'énormes moyens, avec l'appui de l'État. Un accompagnement doit être prévu pour expliquer aux gens qu'ils peuvent utiliser d'autres méthodes de déplacement que celles qu'ils ont l'habitude d'utiliser

### **Madame MANTION**

La présentation du rapport sur le développement durable est l'opportunité de faire le point sur les démarches et actions menées dans le cadre du développement durable, et de les orienter en tenant compte des aspects sociaux, environnementaux et économiques. Notre groupe souhaite insister sur plusieurs enjeux prioritaires à ses yeux. Le premier enjeu est celui de la nécessité de développer des alternatives aux déplacements motorisés. Le rapport l'évoque : c'est un des leviers les plus opérants en matière de lutte contre le réchauffement climatique sur la ville, d'amélioration de la qualité de l'air et d'apaisement de l'espace public. L'étude IFOP a montré que l'utilisation de la voiture était plus forte à Villejuif que dans d'autres villes comparables à la limite de Paris. Il faut travailler à ce

niveau. Cela va forcément intégrer la place de la nature en ville, la piétonnisation et les espaces de rencontre, qui sont incontournables. S'y ajoutent la création et le renfort de la place des pistes cyclables, ainsi que la redéfinition du plan de stationnement, qui doivent être des priorités en termes d'adaptation de la ville au réchauffement climatique. Les travaux de voirie devront être envisagés à l'aune de la ville de demain, la ville résiliente aux conséquences du changement climatique.

L'avancée des Cours d'éveil constitue l'une des plus belles réussites de la Ville. Il faut poursuivre avec détermination la rénovation des écoles, poser des panneaux solaires, adapter les bâtis au réchauffement climatique et définir des objectifs ambitieux pour une alimentation plus durable, plus saine, en poursuivant la hausse de la part des produits bio et labellisés dans nos cantines. Il faut aussi réfléchir aux dépenses de la Ville au regard de ce qui peut améliorer la vie des habitants et faire en sorte que les rues, les classes et les espaces accueillant les retraités soient adaptés aux fortes chaleurs. L'ADEME pourrait d'ailleurs accompagner la Ville pour avancer à plus grands pas sur le chemin de la transition écologique.

L'enjeu prioritaire sera bien de viser des actions permettant aux gens de perdre le moins de pouvoir de vivre lors des épisodes extrêmes. Pour ce faire, leur participation et la participation citoyenne sont indispensables.

### **Monsieur le Maire**

Merci pour vos interventions qui viennent enrichir des sujets figurant au rapport ou fixant un horizon qui est le nôtre, alimentant mon propos introductif. À l'évidence, Monsieur LIPIETZ, vous avez raison : il y a une dimension très forte propre à notre Ville, puisque la question des mobilités constitue une part non négligeable des émetteurs principaux des gaz à effet de serre. Dans l'histoire de notre Ville et de la mobilisation du département du Val-de-Marne, nous avons la chance d'avoir des investissements majeurs contribuant drastiquement à réduire ces émissions, qui sont encore trop élevées. Je vous invite à revoir la vidéo de la séance organisée autour du PLUI et du PADD, par le territoire 12 la semaine dernière, en salle Tubiana. De nombreux intervenants ont permis de retracer l'origine des décès et des maladies chroniques rencontrés dans notre secteur, avec des éléments très détaillés et instructifs. Les mobilités représentent un des enjeux centraux de notre région, puisqu'il faut offrir des alternatives crédibles et efficaces à la voiture.

C'est un élément important du rapport, mais non suffisant. Les autres chapitres évoquent ainsi la biodiversité, le bien-être, le bien-vivre et la mixité des fonctions d'une ville, afin de corriger les déséquilibres et les pollutions engendrées par le déséquilibre nord/sud et est/ouest, d'intégrer les enjeux de culture de la gestion en ville de nos parcs et jardins et des fonctions vitales pour une ville, ainsi que les sujets de la restauration scolaire et de l'alimentation. C'est aussi un enjeu central, sur le plan de la santé et sur le plan de l'influence quant à la nature des productions dans notre pays et ailleurs dans le monde.

Considérant que la municipalité joue un effet levier dans la commande publique, nous comptons prendre des dispositions pour mener à bien ce dernier objectif. Cela m'a amené récemment à échanger avec Monsieur MEYNE sur les enjeux de l'alimentation et sur une délégation relative à l'alimentation pour travailler sur ces aspects. Cette dimension doit figurer dans le rapport 2023 du développement durable que j'aurai à présenter.

Il y a beaucoup à dire et à faire. De nombreux éléments ont été évoqués dans ce rapport, qui viennent en addition de ce que nous avons déjà fait. Quant aux questions posées, nous n'avons pas

reçu une deuxième fleur. Nous en avons une. Nous n'en avons plus depuis 2014, puis nous avons récupéré une fleur en 2022, grâce à des équipes mobilisées sur le sujet. Les enjeux de transition écologique, notamment la nature des fleurs cultivées (des plantes plus autochtones, et moins exotiques) deviennent fondamentaux et sont pris en compte dans l'attribution de cette distinction.

Quant aux cantines bio, nous sommes face à un sujet important de réorientation de la production dans notre pays et de sa capacité à redécouvrir le circuit court, le maraîchage, sans pesticides, sans produits artificiels. Nous constatons encore une certaine résistance. Il y a encore des manifestations relatives à l'usage de certains pesticides. La réalité est que les communes cherchent de plus en plus à acheter du bio, alors que le marché peine à le produire, notamment dans notre pays. Cela peut conduire à des aberrations, comme la difficulté à mesurer la qualité du bio et la nécessité d'acheter du bio produit à l'autre bout de la planète. Le bilan carbone n'est alors pas très favorable. C'est pourquoi nous allons avoir l'opportunité de discuter d'un rapport portant sur l'achat d'une ferme qui fait vivre une production maraîchère bio et qui contribuera à alimenter notre circuit d'alimentation en éléments bio. Cela ne suffira pas à couvrir l'ensemble des besoins, car nous sommes face à un sujet d'ordre national, puisqu'il faut réorienter les filières de production pour arriver à satisfaire les besoins des villes. Il y a un sujet financier d'accompagnement des producteurs, car la production de produits bio représente un risque supérieur, en raison du caractère vulnérable des productions agricoles et du renchérissement des prix pour le consommateur. Il nous faut travailler en conséquence.

Par ailleurs, la Ville ne siège pas au STIF dans le département et dans la région, mais, dans tous les schémas de déplacements de la Région Ile-de-France, les villes sont associées aux attentes, aux diagnostics et aux préconisations. C'est à ce titre que la ligne 7 est évoquée. Vous pouvez régulièrement constater que lors des différentes réunions institutionnelles, j'évoque cette volonté de travailler sur le court, moyen et long terme pour améliorer la situation de la ligne 7. À court terme, il s'agit de revenir à une régie publique 100 % en Ile-de-France et d'arrêter la mise en œuvre de la privatisation voulue par la Région Ile-de-France, qui contribue à désorganiser et à casser un fleuron national. La RATP fonctionnait très bien en Ile-de-France, mais se retrouve avec des bus à l'arrêt, faute de chauffeurs, parce que les statuts ont été cassés. Il faut aussi rétablir l'offre de transports, en augmentant les lignes venant doubler la ligne 7. En l'état, il n'est techniquement pas possible d'améliorer de transports sur la ligne 7. Il faut donc accroître l'offre de bus au-dessus de la ligne 7. À moyen terme, la solution repose sur le prolongement de la ligne 14. Les premières rames d'essai seront testées au cours des prochains mois. Cela indique que nous nous rapprochons de l'objectif final, la livraison de ce prolongement à l'horizon des JO 2024. Pour Villejuif, cela signifiera qu'en juillet 2024, L'Haÿ-les-Roses sera ouverte, puis en décembre, celle de Gustave Roussy, qui nous permettra de doubler le rabattement vers Paris. Les habitants de l'ouest de la Ville emprunteront ainsi la ligne 14. Enfin, à long terme, les ingénieurs de la RATP portent une proposition depuis des années, débrancher la fourche de la ligne 7, contribuant ainsi à engager les études pour raccorder la ligne 5 à une des branches de la ligne 7. Cela contribuera à améliorer les conditions de transport.

D'ici le premier trimestre 2023, j'aurai l'occasion, d'abord en bureau municipal, puis en conseil municipal, d'évoquer les questions relatives à l'intensité que nous voulons consacrer au développement durable et à la définition d'une stratégie de transition plus forte encore de la Ville en la matière. Ce sera l'occasion de revenir sur ces sujets.

Concernant la surface de la parcelle d'Herbes Folles, elle est de 1 000 mètres carrés, dans le parc Pablo Neruda. Le développement se fait peu à peu, en lien avec cette association, dont je salue le travail. Notre souci est d'associer le plus grand nombre de citoyens, jeunes et moins jeunes, à la

pratique terrestre, dans tous les quartiers de la Ville (Lamartine, Hauts-de-Bruyère, le long des nouveaux terrains de tennis). L'association dissémine un peu partout ses envies de nature en ville, pour notre plus grand bonheur.

Je vous propose de passer au vote, pour indiquer que nous avons pris acte de ce rapport.

## *ADOPTION À L'UNANIMITÉ*

### **2. Délibération n° 2/2023: rapport égalité femmes-hommes, bilan de l'année 2022**

#### **Madame BRIENZA**

La présentation de ce rapport relève également d'une obligation légale. Il s'agit d'un bilan des actions en matière d'égalité femmes-hommes. Le bilan se retrouve sur le site de la Ville et regroupe les actions faites en la matière en 2022. Pour le rendre plus lisible, nous avons repris la structure du plan d'action. Ce dernier est rédigé par fiche. Nous savons ainsi quelles sont les actions qui ont été réalisées.

Je vais revenir sur les actions les plus importantes du rapport. Sur la fiche action 1 portant sur les indicateurs et les mesures d'observation, nous avons fait un diagnostic sur le volet externe, à l'échelle de la Ville, portant notamment sur les fréquentations en termes femmes-hommes des services de la Ville et sur l'occupation de l'espace public dans deux parcs, deux City stades et deux places de la Ville. Ces observations répondaient à certains standards, permettant d'avoir un point de vue plus clair sur la situation et la photographie femmes-hommes à l'échelle de la Ville. Plus largement, nous avons aussi des données de fréquentation concernant les clubs sportifs. Cette action est mise en cohérence avec le premier thème lancé le 8 mars sur l'occupation de l'espace public. Il en ressort des statistiques assez intéressantes et malheureusement assez conformes aux occupations stéréotypées qu'on peut connaître et qui sont défavorables aux femmes.

Ce diagnostic a pour objet d'être évolutif et d'être enrichi continuellement, en fonction des points qui nous semblent les plus saillants. Il sera complété par le diagnostic interne, c'est-à-dire ressources humaines, à la Ville. Cette démarche se poursuivra tout au long du mandat et a vocation à prendre de l'ampleur. En annexe du plan, vous avez un document de présentation assez synthétique, avec les chiffres les plus éclairants en la matière. Nous avons donc avancé grandement.

La fiche d'action 2 porte sur les adhésions au centre Hubertine Auclert. Ce partenariat nous est très utile. Des formations ont été dispensées par le centre. La Ville participe aux échanges. La mission Égalité est en lien avec le centre pour recevoir de l'aide sur certaines actions, par exemple sur le thème de la santé, dans l'optique du 8 mars.

La fiche d'action 3 porte sur la sensibilisation et la déconstruction des stéréotypes en interne, pour lequel le principal volet repose sur la formation. Le centre Hubertine Auclert, en 2022, a dispensé la formation « intégrer le genre à ses pratiques professionnelles dans le champ éducatif » auprès d'agents du service jeunesse et de la petite enfance, en cohérence avec les publics prioritaires ciblés dans le plan d'action. Le plan de formation adopté en 2022 inclut bien le plan d'action relatif à

l'égalité femmes-hommes. Le volet formation a vocation à être davantage développé en interne, puisque le poste de chef de projet Égalité a été vacant pendant six mois. Nous n'avons pas eu d'agent dédié pendant cette période, alors que j'étais également en congé pendant quelques mois, pour cause de maternité. La fiche de poste a été remaniée à cette occasion et porte sur trois grands volets : l'égalité femmes-hommes, la discrimination et les violences faites aux femmes. Dans la fiche de poste de la personne recrutée en janvier 2022, on trouve également le fait de dispenser des formations en interne, afin de former les services. La formation est un enjeu majeur pour faire changer les mentalités. Cette démarche est amenée à se développer davantage encore en 2023.

La fiche d'action 4 porte sur la formation en matière de lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes en interne. Nous avons recouru à l'organisme de formation EGAE, spécialisé en la matière, qui a dispensé quatre ou cinq sessions de formation. Toutes les places ont été pourvues. La cheffe de projet a également dispensé une formation de trois heures trente sur les violences faites aux femmes aux agents du service logement, puisque les femmes victimes de violences sollicitant la Ville le font pour des questions de logement dans l'immense majorité des cas. Il était donc fondamental de former ces agents. Ces formations se poursuivront en 2023.

Les fiches d'action 5 et 7 portent sur le fait de sensibiliser et de communiquer en externe. Nous y retrouvons les actions menées lors de la journée du 23 novembre, consacrée à la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes. Nous avons mis en place un important dispositif de communication et d'information sur les ressources (numéros à contacter pour les femmes victimes, diffusés dans tous les équipements municipaux et affichages municipaux). Les numéros utiles sont visibles dans de nombreux lieux à Villejuif. Nous avons renouvelé l'opération Sacs à pain, distribués gratuitement aux boulangeries présentant les numéros utiles au recto et un violentomètre au verso, outil permettant d'apprécier le caractère plus ou moins violent et sain d'une relation. 40 000 sacs ont ainsi été distribués. À l'occasion du 8 mars 2022, le thème choisi était celui du sport. Lors du mois de mars, des ateliers Bouge ton corps en musique ont été organisés dans les MAJ. Une grande scène a été mise en place sur la place Pierre-Yves Cosnier. Je remercie les clubs sportifs qui ont répondu à cette initiative.

Des animations ont été proposées le mercredi dans les écoles de la Ville par les centres de loisirs sur le thème de l'égalité femmes-hommes, souvent sur le thème du sport. Une question citoyenne a été soulevée sur l'e-sport à la médiathèque, avec la championne de France Dina, en partenariat avec le collège Karl Marx.

La fiche d'action 8 porte sur le fait de prévenir et de traiter les situations de harcèlement et de violence sexiste au travail. Plusieurs formations ont été dispensées par l'organisme de formation EGAE, pour une quarantaine de places. Les procédures de signalement et d'accompagnement des victimes ont été rédigées et adoptées en CHSCT. Elles sont opérationnelles. Sur la question de l'accueil, de l'orientation et de l'accompagnement des victimes, une permanence est réalisée par le CIDFF le mardi à la MPT Jules Vallès. La convention a été renouvelée. Les rendez-vous peuvent se tenir par téléphone ou sur place. Il faut faire connaître cette permanence.

Un hébergement temporaire a été mis en place pour une femme victime en 2022. La cellule violence conjugale de la Ville a été dotée d'un numéro de téléphone spécifique. Parmi les priorités de l'année 2023, cette cellule doit devenir opérationnelle. Un important dispositif d'information a été déployé sur les numéros utiles.

Sur la fiche d'action 10, relative à l'égalité professionnelle, je vais être assez rapide. Concernant la question de la mixité des filières et des métiers, nous avons parfois constaté une aggravation des

phénomènes identifiés dans les données 2019, notamment pour les filières médico-sociales et culturelles, encore plus féminisées, alors que la filière sportive, encore plus masculinisée. La seule amélioration notable en termes de mixité concerne la filière animation. Les signaux sont encourageants pour les instances de direction générale et de direction, qui accueillent 60 % de femmes, ce qui est représentatif de la part de femmes au sein de la Ville (62 %). Ce taux reflète la composition de la Ville. L'amélioration est nette.

Quant à la question de la précarité des femmes, surreprésentées dans les emplois contractuels et à temps non complet, les chiffres restent stables par rapport à 2019 et 2020. Les avancements concernent les postes de catégorie A, pourvus à 73 % par des femmes.

Sur le sujet relatif aux primes, aux avantages en nature et aux promotions, nous avons constaté que les écarts se réduisaient au sein de la collectivité. Les femmes et hommes obtiennent des avancements dans des proportions quasiment égales. Dans les promotions internes, l'écart se creuse, alors que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes persiste et se situe à environ 200 euros. L'égalité professionnelle est inscrite comme axe de travail prioritaire pour l'année 2023. Nous devons obtenir une amélioration plus nette à ce niveau.

La fiche d'action 11 porte sur la place des femmes dans l'espace public, thème lancé le 8 mars 2021. Je tiens à souligner le travail mené par une classe de CM2 de l'école Jean Vilar, autour d'une des infirmières mortes pour la France, dont le nom est désormais inscrit, et d'un soldat colonial, dont le nom est aussi inscrit sur le monument aux morts. La Ville tient à souligner sa satisfaction d'avoir participé à cette action et d'avoir proposé ce focus sur ces trois infirmières. Le projet de réaménagement des cours d'école se poursuit. Après Henri Wallon, les écoles Joliot-Curie et Paul Vaillant-Couturier bénéficient de l'aménagement d'une cour d'éveil, qui vise à végétaliser davantage et à tendre à une meilleure mixité dans les usages.

L'effort de féminisation des noms des espaces et des équipements publics s'est poursuivi en 2022. Cinq nouvelles dénominations peuvent être mentionnées : le parcours de santé Marie Marvingt, le jardin Jeanne et Paulette Nardal, la halle des sports Lucie Décosse, le sentier Agnès Varda et le sentier Marguerite Durand. Cet effort se poursuivra tout au long du mandat. Une commission de dénomination a été mise en place, composée d'élus de la majorité municipale. Dès que nous le pouvons, nous recourons à la consultation pour ces dénominations.

Quant aux marchés, la grande scène mise en place sur le thème du sport a été l'occasion de voir des femmes s'emparer sans problème de l'espace public et être heureuses de s'y trouver. Ce fut un beau moment. Il s'agissait d'une occupation féminine et joyeuse de l'espace public. Le diagnostic interne, évoqué précédemment, porte une grande attention à l'occupation de l'espace public, mais les statistiques restent malheureusement très classiques et défavorables aux femmes.

Pour l'année 2023, les perspectives concernent le diagnostic relatif à l'égalité femmes-hommes, qui sera complété sur le volet interne et ressources humaines. Les actions relatives à l'égalité professionnelle sont identifiées comme prioritaires en 2023. Pour le 8 mars, le thème choisi est celui de la santé. De nouvelles formations seront dispensées, alors que le travail sur les cours d'éveil se poursuivra. Sur la question des violences faites aux femmes, la cellule interservices sera entièrement mise en place. Le travail sur la stratégie de mise à disposition de logements dédiés aux femmes se poursuivra. Nous espérons qu'il sera amplifié par la mise à disposition de logements gérés par des associations ou par la mission hébergement logement.

Je vous remercie pour votre attention.

## Madame ABDOURAHAMANE

Je vous remercie pour la qualité de ce rapport. Au nom du groupe Communiste et Citoyen, je vous félicite. Monsieur JOURDAIN disait que l'on faisait de la prose sans le savoir. Aujourd'hui, nos compatriotes pratiquent le sexisme sans s'en rendre compte. Les femmes en subissent les effets, les hommes le pratiquent, parfois sans l'ignorer, alors que les esprits semblent pourtant acquis à la lutte antisexiste. C'est le paradoxe inquiétant mis en lumière par le Haut-Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes à l'occasion de son rapport annuel sur l'état du sexisme en France. Malgré les efforts et les propositions, ce mal millénaire ronge encore notre société, prolongeant discriminations, violences et injustices. Depuis plusieurs années, le HCE alerte nos citoyens et les pouvoirs publics sur la persistance du sexisme, voire sur son aggravation.

Une étude menée auprès de 2 500 personnes corrobore ce diagnostic : 80 % des femmes estiment avoir été moins bien traitées que les hommes du fait de leur sexe. Près de la moitié souffre de déséquilibre dans les tâches ménagères. Un tiers des femmes cadres estiment vivre un écart de salaire avec leur équivalent masculin. 37 % des Françaises ont déjà vécu une situation de non-consentement dans leurs rapports sexuels. Cette situation, dans la pratique, ne semble guère choquer beaucoup d'hommes, notamment chez les jeunes adultes, chez qui l'on observe le plus fort ancrage des clichés masculinistes et une affirmation perçue comme une valorisation de leur sexe. Un quart des 24/34 ans estiment qu'il faut être violent pour se faire respecter. Près d'un tiers considèrent que l'amitié entre un homme et une femme est impossible. 59 % jugent acceptable d'aborder une femme dans la rue pour aller boire un coup. Un tiers seulement considère que l'image des femmes véhiculée dans les contenus pornographiques est problématique. Tous âges confondus, 40% trouvent normal que les femmes s'arrêtent de travailler pour s'occuper des enfants. 16 % des personnes interrogées pensent qu'une femme agressée sexuellement en est un peu responsable.

La permanence du sexisme dit ordinaire fait le lit de ces manifestations les plus violentes, qui sont en augmentation, comme l'indiquent les derniers chiffres du Ministère de l'Intérieur, avec une hausse du nombre de féminicides et de violences conjugales. Cette situation appelle une réponse massive et globale, car le continuum du sexisme, qui va de la blague supposée drôle jusqu'au meurtre, en passant par la gamme d'agressions morales, verbales ou physiques, doit être combattu à chaque stade, en commençant à la racine. On ne peut pas se contenter de protéger les femmes et de punir les hommes. Le sexisme tue, on sait comment cela finit.

C'est pourquoi l'équipe municipale a pris dès le début de la mandature l'engagement d'agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le plan d'action vise à éliminer les causes du mal, les stéréotypes, les assignations, les injustices, les violences, dès le plus jeune âge, sans quoi les mentalités n'évolueront pas en profondeur. L'égalité ne se décrète pas, même si le droit la garantit formellement. La réalité raconte une histoire très différente : inégalité des carrières et des salaires. Face à la réforme des retraites, les inégalités toucheront davantage les femmes. Ces dernières sont plus nombreuses à subir des carrières hachées, le temps partiel, l'inactivité. Cela explique que les pensions de retraite des femmes soient inférieures en moyenne de 40 % à celles des hommes. Elles sont donc davantage touchées par les petites pensions et par la pauvreté lorsqu'elles sont âgées. Repousser l'âge légal du départ à la retraite n'est pas inéluctable, mais c'est un choix politique, injuste et injustifié. Injuste, car il frappera avant tout les plus précaires, à qui on demandera de travailler plus avant de partir à la retraite. Injustifié, car le financement de notre système de retraite n'est pas en péril. Toutes les projections réalisées par le COR montrent que le déficit est temporaire et maîtrisé à 0,5 % du PIB, selon une étude récente d'OXFAM. Cela ne représente que quelques dizaines de milliards d'euros par an.

Pour toutes ces raisons, le groupe Communiste et Citoyen votera en faveur de ce rapport.

### **Monsieur PARRA RAMIREZ**

Au nom du groupe Réinventons Villejuif écologiste et socialiste, je remercie Bianca BRIENZA et les services d'avoir construit un rapport aussi documenté dans un contexte RH aussi difficile. Ce rapport se décompose en deux volets, le premier volet présentant les actions réalisées l'année dernière et sur les actions prévues cette année, nombreuses et ayant vocation à s'amplifier. Nous les saluons. Le second volet porte sur le diagnostic relatif à la circulation et à l'occupation de l'espace public par les femmes et les hommes. Ce document est très intéressant sur la forme, étayé par de la matière chiffrée et instructive, permettant de comprendre les enjeux et de saisir le travail immense qu'il reste à mener. Il nous permet de prendre des décisions de politique publique éclairées, mais aussi d'évaluer l'impact de ces dernières. Il est également très intéressant sur le fond. Nous invitons les habitants à en prendre connaissance.

Il fait d'ailleurs écho au rapport annuel du Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes, qui rapporte notamment que les femmes réalisent près de 75 % des accompagnements d'enfants et de personnes âgées. Le diagnostic est identique sur Villejuif. Dans les parcs, les femmes accompagnent et s'y regroupent peu, alors que les hommes viennent souvent seuls et s'y regroupent. Par ailleurs, les hommes séjournent dans les espaces publics, tandis que les femmes le traversent. Ce diagnostic nous le confirme. Villejuif n'échappe pas à ces logiques sociales. Que faire ? Changer les mentalités, ce qui est fait via différentes actions présentées dans le rapport (formations internes, actions de sensibilisation en externe). Il faut aussi sensibiliser les enfants et construire des espaces de vie invitant au partage. C'est le rôle des cours d'éveil dont la littérature académique nous dit qu'un meilleur partage de l'espace public dès le plus jeune âge conduit à un meilleur partage de l'espace public à l'âge adulte.

Il convient aussi de transformer l'espace public, porte ouverte par le diagnostic. De nombreuses villes européennes ont travaillé à cette problématique, Barcelone, Malmö, Paris. Nous pourrions nous en inspirer à Villejuif pour proposer des équipements urbains favorisant la mixité. Merci.

### **Madame DA SILVA**

Bonsoir à toutes et à tous. Nous souhaitons revenir sur les cours d'éveil, mentionnées dans ce rapport et connaître le retour des parents et des personnels des écoles sur ce dispositif qui a déjà quelques mois. D'après ce que nous en savons, il n'est pas très positif. Nous avons plusieurs témoignages de parents dont les enfants ont été plus ou moins grièvement blessés à cause de ces équipements. Dans une cour de récréation, les enfants ne sont pas statiques, ils courent. Dans ces cours éveil, ils peuvent rencontrer plusieurs obstacles dans leur course, et ces structures en bois sont extrêmement glissantes par temps de pluie. Les enseignants se plaignent de ne plus pouvoir pratiquer les séances de sport comme auparavant, car les espaces sont trop réduits.

Imaginez les trente minutes de sport quotidiennes imposées par l'Éducation nationale dans cette cour inadaptée ! C'est un vrai casse-tête. Nous souhaitons surtout ajouter qu'à nos yeux, l'efficacité d'un tel dispositif pour l'égalité femmes-hommes ne peut s'évaluer que s'il est accompagné d'adultes formés pour encadrer les enfants dans cette démarche égalitaire. Sinon, c'est un coup d'épée dans l'eau. L'esprit d'égalité passe par le regard, l'attitude, le discours de l'adulte, et non par de simples plates-bandes de fleurs.

Considérant ces retours et au vu des sommes importantes engagées par la Ville pour la réalisation de ces cours éveil, nous souhaitons demander un moratoire sur les futurs chantiers, tant que nous manquons de retours d'expérience crédibles sur le sujet, d'autant plus qu'au niveau des écoles, un autre chantier inachevé devient urgent, la rénovation énergétique des bâtiments. Merci.

### **Monsieur WEBER**

Je souhaite réagir à chaud sur les cours éveil. Une cour est achevée, à Henri Wallon, alors que deux cours sont en cours de mise en place. Nous en sommes donc au début du processus, lequel a été concerté avec les équipes enseignantes et les enfants. Vous avez pu constater le travail mené dans ce cadre à Henri Wallon. Nous n'avons pas encore suffisamment de recul à ce niveau. Pouvez-vous me remonter le nom des enfants blessés à cause de la cour éveil ? Cela ne m'a jamais été remonté. Si tel est le cas, je suis désireux d'en avoir connaissance.

### **Madame LAMBILLIOTTE**

Je souhaite saluer l'engagement de Madame BRIENZA et de l'équipe municipale sur ces questions d'égalité hommes-femmes, mais aussi remercier les agentes et agents pour leur travail. Ce dernier doit se poursuivre et s'enrichir. Un point transparaît en filigrane dans la partie du rapport consacrée au non-partage des espaces publics : le fait que les femmes soient en grande majorité en charge des enfants. J'emploie ce terme à dessein. S'occuper des enfants est un éblouissement, mais aussi une charge. Le temps de loisir des femmes leur est souvent consacré et disparaît au profit des enfants. En cas de divorce, la garde partagée est l'exception. Les femmes s'occupent alors à temps plein des enfants. Nombre de femmes se trouvent alors plongées dans une grande fragilité financière, surtout lorsqu'elles sont isolées, sans famille. Cela peut les empêcher de retrouver du travail.

J'insiste donc sur un point, la nécessité de développer les modes de garde sur la Ville pour toutes et tous. C'est aussi un positionnement féministe, pour paraphraser une tribune de l'association Parents et Féministes, dont fait d'ailleurs partie Bianca BRIENZA. Malgré les difficultés de recrutement dans ce domaine, nous poursuivons nos efforts pour trouver des solutions dans ce domaine de sorte que la charge soit un peu mieux partagée et que les femmes puissent ne pas être empêchées de reprendre leur travail lorsqu'une rupture est survenue dans leur vie.

### **Monsieur COIS**

Je souhaite réagir aux propos de nos collègues de l'opposition. C'est bien de faire de la politique, mais il ne faut pas dire n'importe quoi. Il ne faut pas propager de fake news. Je suis parent d'élèves. Mes enfants sont à Henri Wallon. Si vous vous êtes rendus à l'inauguration, vous avez pu constater ce qu'il en était. Il n'y a pas de plates-bandes de fleurs, mais des espaces variés, des jeux tracés au sol, des tribunes, des espaces verts en accès libre à l'ensemble des enfants. Je ne sais pas si vous êtes déjà tombé sur du gazon et sur du béton. La différence est forte en matière de blessure et de douleur.

Ma fille est à l'école Henri Wallon. Nous avons fêté son anniversaire il y a quelques semaines. Elle a invité des copines et des copains. Je leur ai demandé comment cela se passait dans la cour. Ils m'ont répondu que, de leur point de vue, elles avaient maintenant accès à des espaces autrefois accaparés par des garçons, notamment pour faire du foot. Elles peuvent maintenant faire de

nouveaux jeux avec des garçons. D'ailleurs, pour la première fois, ma fille a aussi invité des copains à son anniversaire.

Je dispose aussi de témoignages. Prenons rendez-vous, comme l'a proposé Monsieur WEBER. S'il y a des blessures graves, nous les attendons. En tout état de cause, il serait intéressant de ne pas tomber dans la caricature et de proposer des positionnements à la hauteur de vos ambitions politiques.

### **Monsieur BULCOURT**

J'entends ce que vous dites, mais l'école Jean Vilar, qui ne dispose pas d'une cour Oasis, le fils de ma collègue s'est gravement ouvert l'œil. Il n'y avait pas de copeaux ou de plates-bandes. Oui, les enfants bougent et se blessent, les enseignants pourront l'expliquer bien mieux que moi. En revanche, vous n'évoquez pas ce qu'étaient ces cours avant et la place qu'y occupaient les petites filles avant cette opération. Elles étaient aux toilettes, en fait. Le constat qui a été fait par LAO, le cabinet qui nous a accompagnés dans ce projet, était que les petites filles se réunissaient dans les toilettes, parce qu'elles pouvaient s'y réunir tranquillement. Aujourd'hui, elles peuvent profiter de la cour au même titre que les garçons. L'espace qui était squatté par les petits garçons pour jouer au foot a été réduit pour permettre un partage plus égalitaire et plus équitable entre les garçons et les filles.

Nous n'avons pas parlé non plus de l'état de la cour de récréation avant que les travaux soient entrepris. Nous n'avons pas choisi l'école Henri Wallon par hasard, mais parce que l'état de la cour y était extrêmement dégradé et qu'elle devenait donc dangereuse pour les enfants. Nous sommes intervenus. La débitumisation a permis de créer des îlots de fraîcheur et de dégenrer l'espace pour permettre aux petites filles de profiter de cet espace et de ne plus avoir à se réunir dans les toilettes, au même titre que les garçons.

Aujourd'hui, les enfants de l'école ont bénéficié d'un cours de biologie dans un espace vert spécifiquement dédié. Le cours a pu avoir lieu en extérieur. La situation évolue, les progrès sont manifestes. Il est intéressant également de changer d'habitudes, ce qui ne signifie pas que tout est parfait. En innovant, en proposant des choses nouvelles, qui ne font pas partie des habitudes, nous courons le risque de nous tromper. L'idée peut être belle sur le papier, et moins dans la réalité. C'est un risque, mais il faut innover. Si l'on ne fait rien, on reproduit sans cesse les mêmes schémas et on ne règle pas les problèmes constatés. Nous laissons alors les enfants, les personnels communaux et les enseignants dans la même situation, à souffrir de la chaleur.

Quant au sport, je m'engage dès demain matin à appeler Monsieur MAILLARD pour faire le point avec lui sur cette difficulté de faire du sport. Si tel était vraiment le cas, nous prendrons les décisions qui s'imposent, et nous rapprocherons de l'école Henri Wallon pour régler ce problème, parce que le sport s'inculque en termes de pratique et de valeur. Il ne se réduit pas à un nombre de minutes. Le problème vient peut-être du fait que les enseignants sont de moins en moins formés à la pratique du sport. Ce dernier est souvent la dernière roue du carrosse, y compris dans le budget national (0,02 % du budget national). Si l'État trouve des financements pour l'organisation des Jeux olympiques, l'éducation physique et sportive est oubliée.

## **Madame BRIENZA**

Je souhaite remercier Madame ABDOURAHAMANE et Monsieur PARRA-RAMIREZ, dont les chiffres ont démontré l'étendue du chantier en matière d'égalité femmes-hommes et de discrimination. Les efforts à réaliser sont massifs et les faits demeurent accablants. Pour les cours éveil, nous n'avons pas les mêmes retours. Je souscris au fait que l'on apprend en marchant. Il faut progresser avec humilité. Le cabinet avait établi un constat accablant dans les trois écoles sur les statistiques d'occupation de l'espace public, les filles se trouvant sur les bords extérieurs, les garçons prenant toute la place.

Nous n'avons pas les mêmes retours. Ces cours ne présentent pas zéro risque. Cela n'existe pas. Les étendues de béton ne sont pas non plus sans risques. Le rectangle de béton a été élaboré sur le modèle pénitentiaire, puisqu'il s'agit de pouvoir observer les enfants de partout. Il n'est pourtant pas sans risques.

En revanche, il faut s'appuyer sur des adultes formés. C'est pourquoi les personnels en relation avec les enfants, et notamment les centres de loisirs, font partie des publics prioritaires en matière d'égalité femmes-hommes. Nous avons ainsi fait appel au centre Hubertine Auclert pour dispenser ces formations. La journée du 8 mars a permis d'avoir une porte d'entrée sur le thème du sport et de parler de l'égalité entre les filles et les garçons. Il faut néanmoins accompagner les personnels. La démarche va se poursuivre.

Quant à la demande de moratoire, il n'y aura pas de moratoire. Nous sommes fiers de cette politique et allons la poursuivre, en l'améliorant. Deux cours éveil par an seront installées. C'est une politique dans laquelle nous sommes toutes et tous pleinement engagés, car elle porte sur une double dimension écologique et égalité filles/garçons dans l'espace.

Concernant la parentalité, je rejoins parfaitement Madame LAMBILLIOTTE. Cette dimension est essentielle. Les inégalités entre les femmes et les hommes dans la parentalité existent. Les femmes, qu'elles soient mères ou pas, subissent un risque maternité dans le travail et seront moins recrutées ou moins promues. Les chiffres sont assez tristes. De mémoire, 74 % des tâches parentales sont assumées par les femmes, et particulièrement les moins agréables. Le travail reste considérable pour atteindre l'égalité dans les foyers. 85 % des familles monoparentales reposent sur des femmes. Le divorce engendre généralement un appauvrissement des femmes, alors que l'effet est soit neutre, soit positif pour les hommes. Quand les hommes et les femmes deviennent parents, l'impact est radicalement différent au niveau professionnel. L'impact est négatif pour les femmes, et tend à se creuser avec les années, alors qu'il est positif pour les hommes, parce qu'on estime qu'ils sont plus responsables.

La parentalité est une cristallisation des inégalités, de même que le sexisme, avec des impacts concrets. Concernant les aménagements cyclables, quand on construit une piste cyclable étroite, collée aux voitures, les hommes l'empruntent, et pas les femmes, car elles sont plus chargées. Lorsque les pistes sont plus larges et plus aménagées, elles sont plus empruntées par les femmes, qui préfèrent les pistes sécurisées. 96 % des congés parentaux sont pris par des femmes, avec les impacts que l'on connaît en termes de carrière et de retraite. Il en va de même pour le temps partiel. La réforme actuelle des retraites est donc pénalisante pour les femmes, ce qui est grave.

Je pense que nous devons intégrer davantage la parentalité et prévoir l'augmentation des offres des modes de garde (places en crèche, assistantes maternelles). S'il n'y a pas de mode de garde, les femmes représentent la variable d'ajustement. Enfin, le sexisme s'observe à différents étages : les

métiers du Care, peu payés et peu valorisés, comme les métiers du soin, occupés majoritairement par des femmes.

Il faut enfin porter une plus grande attention aux familles monoparentales, majoritairement des femmes. Je vous remercie d'avoir mis en avant ce sujet, parce que j'y suis profondément attachée. Nous devons faire énormément dans ce domaine, et notamment revoir les modalités de calcul du quotient familial. Elles ne doivent pas être défavorables aux femmes séparées qui perçoivent une pension alimentaire.

### **Monsieur le Maire**

Je vous remercie pour cette présentation. J'ai vu que vous aviez levé la main, mais le sujet est celui des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes. Si votre intervention porte sur la cour école, c'est un autre sujet. Monsieur WEBER vous a donné rendez-vous pour l'évoquer. Je regrette que le groupe d'opposition n'ait rien dit sur le rapport, mais je vous propose de voter pour considérer que nous avons eu le débat sur ce sujet.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

### **3. Délibération n° 3/2023 : rapport d'orientation budgétaire**

#### **Monsieur CHASTAGNAC**

Conformément au Code général des collectivités publiques, nous examinons le rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2023. Il prend en compte, sur la forme et le fond, les exigences réglementaires permettant à notre assemblée de débattre en transparence des politiques que la municipalité poursuivra en 2023 et du cadre financier de leur mise en œuvre. Ce rapport s'inscrit dans la préparation du budget primitif 2023, dont l'examen se déroulera le 29 mars prochain.

À cette étape, je souhaite remercier l'administration pour son travail, et plus particulièrement, le service financier, qui nous a permis de recueillir des éléments précis dans cette période d'incertitude.

Concernant le contexte économique, social et budgétaire dans lequel nous préparons ce rapport d'orientation budgétaire, la loi de finances a été votée à la fin du mois de décembre, avec des arbitrages de dernière minute et par le biais de l'article 49-3. Nous y voyons un peu plus clair, mais pas toujours, à défaut d'y trouver des réponses satisfaisantes. Il faut noter le poids de l'inflation sur le prix de l'énergie et de l'alimentaire, qui contribue à aggraver les conditions de vie de nos concitoyens en réduisant leur pouvoir d'achat. Ce contexte a déjà des répercussions importantes sur les dépenses et les recettes de la Ville, d'autant plus que les mesures nationales sont loin du compte.

Enfin, malgré cet environnement, comme le soulignait le Maire lors de ses vœux, notre Ville a su rester pendant cette période la ville de toutes les solidarités, avec en particulier la gratuité de la cantine scolaire pour 2 000 enfants ou les actions envers les plus démunis de toutes les générations.

Cette situation de crise et d'indécision marque donc l'élaboration de l'actuel rapport d'orientation budgétaire et va peser plus durablement sur nos prochaines orientations et décisions, pour trois raisons essentielles. Le Gouvernement a fait le choix de tabler sur une inflation de 4,2 % en 2023, en dessous des estimations de l'INSEE. Bercy vise une croissance de 1 %, alors que les économistes envisagent plutôt une croissance comprise entre 0,4 et 0,6 %. Enfin, il manque les modalités précises sur la répartition de plusieurs dispositions de la loi de finances, comme l'amortisseur énergie ou la compensation de l'augmentation du point d'indice. Ces éléments ne nous permettent pas de valider définitivement les recettes attendues à ce stade.

Si nous élaborons ce ROB et le BP, en prenant au mieux en compte les éléments nationaux dont nous disposons, le budget supplémentaire de juin et les décisions modificatives de fin d'année seront très importants pour ajuster le budget et nous permettre de mieux donner corps au projet de notre mandature.

Concernant la loi de finances, retenons que si la mobilisation des élus a permis d'éviter les contrats de confiance, les modalités d'encadrement par le Gouvernement pèseront sur les finances. Le retour du déficit public sous les 3 % est prévu, alors qu'il est de 5 % en 2022. Les collectivités seront mises à contribution pour atteindre cet objectif, selon le Gouvernement. Cela préfigure une baisse des dotations versées par l'État, précisément dans le souci d'impliquer les collectivités dans le redressement des finances publiques.

Quelques points impactent plus spécifiquement les collectivités, et notamment l'insuffisance des moyens pour lutter contre l'inflation. Les mesures prises sont des sparadraps. Leurs paramètres sont insuffisamment définis. La loi de finances est aussi caractérisée par la fin du plan de relance et par la baisse des fonds alloués dans le cadre du plan France 2030 pour les transitions écologiques et numériques. Il en découle moins de moyens pour subventionner nos projets dans ce domaine. Quant à la rénovation thermique des bâtiments, le Gouvernement a retiré 7 milliards d'euros, au profit d'autres projets. L'année 2023 signe la disparition complète de la taxe d'habitation, ce qui laisse de nombreuses inconnues pour les prochaines années.

Les modalités de répartition du fonds Vert (375 millions d'euros en 2023) restent encore assez occultes. Enfin, il faut mentionner la non-indexation de la DGF sur l'inflation, soit un manque d'un milliard d'euros au niveau national, alors que les collectivités sont privées de leviers fiscaux propres. La taxe d'aménagement est en outre perçue à la date de la réalisation des travaux depuis janvier 2023. Il en résulte un manque à gagner potentiel de 1,4 million d'euros pour notre Ville.

Au lendemain du vote de cette loi de finances, l'Association des Maires de France dénonçait l'atteinte à la libre administration des collectivités locales et proposait une nouvelle fois un pacte de stabilité État/collectivités, facteur d'aide à la croissance, et non outil de contrainte à la gestion locale.

Cette situation d'incertitude et de difficulté concerne toutes les collectivités, dont nos partenaires. Je pense en particulier aux incertitudes pesant sur le budget de l'EPT, en raison des incidences relatives aux difficultés du secteur du bâtiment. Je m'associe donc au vœu du conseil de territoire du 13 décembre concernant le transfert d'une partie des cotisations foncières des entreprises à la Métropole du Grand Paris. Ce Gouvernement se croit tout permis en refusant d'entendre les propositions visant à bâtir une relation respectueuse entre l'État et les collectivités. Cette surdité le caractérise aussi sur le projet de retraite, puisqu'il refuse de retirer son texte et d'élaborer en toute concertation une autre réforme, sur d'autres bases, permettant de maintenir le système par répartition. Nous en discuterons lors de l'examen du vœu, tout à l'heure, mais je note que le projet

de loi prévoit des hausses de taux des cotisations versées par les collectivités à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales dès 2024.

Il y a aussi le choix fait par la Région, dans le budget qu'elle a voté, marquant une rupture dans de nombreuses politiques publiques, comme le retrait de sa participation au financement de la transition énergétique des copropriétés, la baisse des dotations pour les lycées ou les crédits pour la formation professionnelle, et évidemment la forte augmentation du Pass Navigo. Il s'agira aussi d'être vigilant quant aux orientations prises par le Département dirigé par la droite, avec la refonte de sa politique sociale, l'évolution de la prise en charge du RSA ou le report de la qualification de la RD161, qui obligera la commune à prendre des mesures sur le plan de mobilité dans ce secteur au regard de l'arrivée du métro.

Malgré ce contexte pour le moins difficile, vous avez vu dans le rapport présenté que nous préparons un BP 2023 en faisant le choix d'une véritable politique de gauche et écologiste pour notre ville, une politique qui ne renonce à rien, à travers le triptyque solidarité, transition écologique et participation citoyenne.

Les orientations budgétaires proposées permettent de poursuivre ce qui a été engagé il y a un peu plus de deux ans et de franchir de nouvelles étapes. L'année 2023 marquera une nouvelle avancée dans la mise en œuvre de nos engagements, puisque 64 engagements seront réalisés, ou en cours, sur les 79 de notre mandature. Nous engagerons de nouvelles mesures pour répondre aux besoins, attentes et urgences exprimés par les habitants de notre Ville.

J'ai déjà évoqué les mesures de soutien aux populations les plus en difficulté face à la crise économique et sociale. La solidarité et le bien-vivre ensemble seront donc au cœur de ces orientations, à l'image de la réalisation d'un lieu d'accueil pour les femmes victimes de violences ou l'acquisition d'un terrain pour développer le droit aux vacances. Ce projet sera aussi une opportunité pour permettre à terme une coopération avec une exploitation agricole, avec la possibilité d'alimenter une partie de nos besoins en restauration scolaire.

Solidarité, encore, avec la poursuite de la gratuité des fournitures scolaires et le développement des classes découverte. 2023 sera marquée par l'adoption de l'analyse des besoins sociaux, ce qui nous permettra de mieux répondre aux besoins exprimés en réorganisant l'ensemble de notre politique sociale entre l'activité de la Ville et celle du CCAS. Nous consoliderons notre démarche d'accès pour tous, avec l'actualisation du contrat local de santé, l'avancée de la création de la mutuelle communale et la refonte de la politique tarifaire, pour qu'elle soit plus équitable, plus juste, et qu'elle évite les effets de seuil. Depuis plus de deux ans maintenant, nous retissons le lien qui s'était distendu entre notre collectivité et les usagers. Avec l'ouverture d'une quatrième mairie annexe l'an dernier, dans le quartier Dumas, inaugurée le 1<sup>er</sup> février dernier, 2023 verra la création d'une nouvelle entité du CMS. Nous agirons également pour améliorer les conditions d'accueil (centres de loisirs, ouvertures de petites unités de lecture publique, locaux pour les jeunes, amélioration des conditions d'accueil dans tous les sites du service public local), afin de repenser le lien avec les usagers.

Nous allons nous engager dans une démarche de rénovation, d'externalisation et d'extension des bâtiments, qui se concrétisera par le lancement de la rénovation de la crèche Lebon et par la poursuite du déménagement de notre administration. En 2023, nous inaugurerons le dojo Lucie Décosse et lancerons le programme de rénovation des terrains extérieurs de sport, avec de premières réalisations cette année. Je pense à la rénovation du marché du centre, dont les travaux seront engagés avant la fin de l'année 2023. Nous poursuivrons également notre mobilisation sur

l'aménagement de la ZAC Campus Grand Parc, pour en faire un quartier qui s'inscrit dans le développement de notre Ville et qui contribue à répondre à nos besoins en termes de logements et de commerces. Ce secteur, ainsi que celui d'Aragon, avec la consultation actuelle autour de son aménagement, permettront de s'inscrire pleinement dans l'arrivée des lignes 14 et 15 du métro en 2024 et 2025.

Accélérer la transition écologique sera donc un axe fort en 2023. J'ai déjà évoqué le plan de sobriété énergétique de nos bâtiments, qui franchira un cap important cette année. J'y ajoute les travaux de l'ANRU à Lebon/Lamartine, et la rénovation du secteur Alexandre Dumas. Nous avons obtenu ces travaux de rénovation des logements en y associant les habitants.

Nous allons prolonger la mise en œuvre des Assises de la mobilité, avec des aménagements dans l'espace public, pour améliorer les déplacements dans notre Ville et engager la transformation progressive de notre flotte de véhicules pour la décarboner. 2023 sera une année marquée par l'accélération du programme des cours d'éveil, avec deux ouvertures et deux nouvelles études pour réaliser la transformation de toutes les cours d'école d'ici la fin de notre mandat. Nous maintenons notre dispositif de soutien aux bailleurs pour la transformation de leurs espaces extérieurs. L'année 2023 sera également marquée par le lancement de la transformation du foncier en espaces verts rue Croizat.

Pour tous ces engagements marquants pour notre Ville, les études sur le schéma directeur des espaces verts, sur la sobriété énergétique de nos équipements et sur la ville marchable seront essentielles pour faire progresser notre ambition d'une ville verte et nos orientations dans ce domaine.

Villejuif est aussi une ville citoyenne. Après la mise en œuvre des conseils de quartier en 2022 et les premières initiatives décidées avec les habitants, le lancement du budget participatif en 2023 sera le moment fort de notre volonté de co-construction avec les Villejuifois. De même, le regroupement de l'action sociale au CCAS traduit aussi une volonté de cogestion avec les administrateurs citoyens et associatifs du CCAS.

Pour mener à bien tous ces projets, je vous propose, malgré les contraintes financières, de maintenir la stratégie budgétaire définie lors du budget primitif 2022. La municipalité entend continuer à mettre en œuvre une politique de gestion rigoureuse et exigeante, afin de répondre aux attentes des habitants, et conserver son autonomie financière. Quant à la fiscalité, si nous ne nous interdisons pas d'utiliser les rares leviers fiscaux à notre disposition, cette décision sera prise lors du vote du budget en mars prochain, au regard des éléments, du contexte économique et de l'insuffisance des contributions de l'État pour compenser les prix de l'énergie et l'augmentation du point d'indice des agents, sans créer de la fiscalité. Ceci ne sera engagé que si nous constatons que notre collectivité ne dispose pas des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces engagements en conséquence des hausses des prix de l'énergie et de l'alimentaire sur le pouvoir d'achat des familles villejuifois.

Les éléments de dépenses et de recettes envisagées à ce jour sont donc les suivants : les recettes de fonctionnement seront maintenues, dans un contexte de refonte du mode de calcul du quotient familial. La DGF, sans prise en compte de l'inflation, devrait s'inscrire dans la stabilité, encore handicapée par la mauvaise qualité des recensements lors des années 2010. La recette attendue est de 11 millions d'euros, soit cinq millions d'euros de moins qu'en 2014. La revalorisation des bases évoluera selon l'indice des prix à la consommation et devrait atteindre 57 millions d'euros sans la revalorisation du taux local. Enfin, nous proposons une stabilisation des recettes liées aux droits de mutation, autour de 2,5 millions d'euros, afin de prendre en compte la hausse des taux d'intérêt. Les

dépenses de fonctionnement seront en forte augmentation, du fait, en partie, de l'inflation. L'objectif retenu est de 5,2 %, soit 1 % de plus que l'inflation. Cette augmentation résulte de notre volonté de renforcer le service public, pour prendre en compte l'augmentation de la population. La masse salariale augmentera de 5 % pour intégrer le besoin en termes d'embauches et les effets de l'augmentation du point d'indice et de la réforme du RIFSEEP. Les frais financiers devraient également augmenter, au regard des contrats en cours, en dépit de la diminution de l'encours de la dette. Le montant des contributions au CCAS et au fonds national de péréquation intercommunal et communal devrait se stabiliser, alors que le montant du fonds de compensation des charges territoriales devrait augmenter pour atteindre 11,5 millions d'euros. Les recettes d'investissement seront marquées par notre volonté d'améliorer le taux de subvention pour atteindre 20 %. Ces recettes intègrent aussi les possibles cessions financières, dans une volonté de réinvestissement, ainsi que le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, à hauteur de 1,5 million d'euros.

Du fait du contexte actuel, notre épargne nette devrait sensiblement diminuer, ce qui limitera le financement par notre apport. Elle devrait être de 3 millions d'euros en 2022, puis tendre vers 0 en 2023. Les efforts consentis pour améliorer notre fonds de roulement permettront d'atténuer cette pression. Nous souhaitons d'ailleurs le maintenir à minima à son niveau de 2021.

Je vous propose donc de déterminer le montant du recours à l'emprunt, en fonction du montant d'équilibre, avec la volonté de le limiter, grâce au renforcement du fonds de roulement de ces deux dernières années. Enfin, concernant les dépenses d'investissement, le remboursement du capital devrait s'établir à 9,9 millions d'euros. Nous poursuivons le désendettement de la Ville. Le PPI sera proposé pour un montant de 14 millions d'euros. J'ai développé les principaux projets prévus en 2023 dans ce domaine.

Voilà les éléments que je souhaitais vous présenter dans la perspective du budget primitif, qui fera l'objet d'un vote en conseil municipal le 29 mars prochain. Je vous demande d'en prendre acte. Ces éléments s'inscrivent dans notre volonté de promouvoir et de porter haut le service public, avec un budget qui sert l'intérêt national général, porte les valeurs de solidarité, poursuit la transition écologique et confirme notre volonté de faire participer toutes et tous à l'évolution de notre Ville. Je vous remercie.

### **Madame ESCLANGON**

Comment se fait-il que vous soyez capables de produire des documents bien présentés dans le cadre du rapport égalité femmes-hommes, mais pas de produire un document mieux fourni en graphiques, en présentations, en évolutions pour le ROB ? C'est un mystère.

La lecture de ce ROB nous conduit une fois de plus à déplorer la pauvreté de son contenu. Il manque des informations essentielles prévues dans le décret de juin 2016, nécessaires pour en débattre en toute connaissance de cause. Outre le contexte national et international, que vous rappelez, l'orientation budgétaire pour Villejuif se résume pour l'essentiel à des projets assez réchauffés, dont nous débattons depuis maintenant trois ans au moment des ROB et des BP, sans qu'ils soient réalisés : les plats en plastique, le bio dans les repas, la rénovation thermique des bâtiments, la rénovation de la flotte automobile, la rénovation des espaces verts. Il n'y a pas d'innovation, pas de projection à moyen terme sur le développement de la Ville. Ce rapport révèle un manque de créativité, à tel point que vous écrivez comme thématique « saisir toutes les

opportunités.» C'est là-dessus que nous débattons ce soir ! Que veut dire « saisir toutes les opportunités » ? Est-ce que cela signifie qu'un éclair de génie va surgir à un moment ?

Ce n'est pas possible. Il y a des règles en matière d'orientations budgétaires. On ne peut pas se laisser une année entière pour avoir une idée. Le ROB doit être construit dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Nous allons donc discuter sur une coquille à moitié vide.

Outre le manque de projets, de nombreux documents qui devraient être présents dans ce rapport font encore défaut. Cela devient une habitude. Il manque des éléments sur la situation financière de la commune, avec a minima un comparatif sur les trois dernières années. Il manque une évaluation des grandes masses pour le budget 2023. Il faut pouvoir se faire une idée de vos projections. Vous devez plus ou moins maîtriser ces grandes masses. Il manque aussi l'évaluation de la dette, estimée au 31 décembre 2023, la programmation pluriannuelle en investissements détaillés. Vous évoquez un montant de 14 millions d'euros. Quels sont les projets concernés ? On ne sait rien. Il n'y a aucun tableau. Qu'allez-vous faire quand nous passerons à la M57 ? Il manque l'évolution des charges de personnel, l'évolution et la structure de la masse salariale, la répartition des effectifs selon les catégories, une explication claire et précise sur l'apurement de la dette, même si des graphiques ont été joints, sans explication. Ce travail n'est pas digne d'une commune de près de 60 000 habitants. Cela ne respecte pas le cadre défini par la loi pour la rédaction d'un ROB.

Par curiosité, je me suis amusée à étudier le ROB de villes similaires à la nôtre. Le contraste est saisissant et accablant pour notre Ville. Depuis plusieurs conseils municipaux, nous votons pour des adhésions à des associations ou des mutualisations de compétences. Vous devriez chercher une mutualisation pour vous aider à préparer les documents budgétaires, car ils laissent à désirer.

Les seules innovations pour l'année 2023 consistent à ouvrir une nouvelle annexe du centre municipal de santé aux Esselières, seule vraie bonne idée de ce ROB, à acheter un terrain dans l'Yonne pour les colonies de vacances et les classes de découverte, à rénover la crèche Robert Lebon dans le contexte ANRU Lebon Lamartine, et à céder un terrain pour la construction d'une mosquée. Telle est l'ambition de la municipalité pour notre Ville cette année.

Je ne reviens pas sur la création de l'annexe du centre municipal de santé, qui est un projet positif. Je ne vais pas m'étendre sur le projet d'achat dans l'Yonne, puisqu'un rapport est prévu ultérieurement. Sur la rénovation de la crèche Robert Lebon, le projet ANRU était plus ambitieux en matière de qualité du bâti, avant qu'il soit remanié par vos soins. Il prévoyait notamment la destruction de cette crèche, pour une reconstruction complète, afin de faire bénéficier aux tout-petits de toutes les qualités environnementales des nouvelles normes de construction, sans parler de l'agencement des pièces ou de la rénovation thermique. Le choix fait par la municipalité est de prévoir la rénovation d'un bâtiment ancien, assez abîmé, qui est une véritable passoire thermique. Ce n'est ni écologique ni économique sur le long terme. Il est dommage de ne pas profiter de l'ANRU pour ne pas réinvestir dans des équipements neufs. À propos de la cession d'un terrain pour la construction d'une mosquée, nous découvrons ce projet dans le ROB, alors que, lors de la balade du 16 novembre dernier, vous aviez promis une concertation préalable avec les Villejuifois et les riverains sur la question. À ce titre, puisque nous n'avons aucune information concrète sur ce projet, hormis cette ligne insérée dans le ROB, je n'aurai que deux questions précises à poser : le terrain ciblé pour cette cession se situe-t-il au 77/79, avenue de Paris, du côté du quartier Pasteur (n°161 de la parcelle cadastrale) ? Vous engagez-vous publiquement à organiser une véritable concertation avec la population sur ce projet ?

En conclusion, au niveau des projets ciblés, ce ROB n'est qu'une immense déception de plus pour les habitants de la Ville. Devons-nous vous rappeler que les Villejuifois paient des impôts et font continuellement preuve de solidarité quand il s'agit de financer des repas de cantine, de payer des fournitures scolaires, de subvenir aux associations ? Monsieur CHASTAGNAC évoque des repas gratuits, mais la gratuité n'existe pas. Ces repas ne sont gratuits que parce que les Villejuifois sont solidaires. Il serait également de bon ton de remercier de temps en temps les Villejuifois pour ces efforts solidaires vis-à-vis d'une population qui est certes en difficulté. Cela ne nous pose aucun problème, puisque nous avons voté pour lors du conseil municipal. Les contribuables payant des impôts aimeraient de temps en temps un peu de retour sur investissement en profitant de services publics de qualité, d'une ville propre, d'espaces verts entretenus, de voiries en bon état, d'une police municipale qui fonctionne, de festivités dans la Ville (et notamment à Noël, où nous avons tout de même déploré un néant complet) et de projets ambitieux. Nous acceptons vos projets consistant à faire du social, mais ce n'est pas une fin en soi. Il existe une autre population à Villejuif, dont il faut s'occuper.

Nous allons maintenant parler finances. Évidemment, un rapport d'orientation définit des projets, des dépenses pour l'année, mais il doit également préciser des recettes. Comment les prévoyez-vous sur l'année 2023 ? Vous prévoyez une augmentation de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire en augmentant les impôts. Vous y aviez résisté depuis trois ans, mais il fallait bien que cela arrive un jour sur la table, mais vous ne l'assumez même pas en le disant clairement. Pour justifier cette augmentation, vous essayez de nous faire croire que ce choix est lié à l'absence de soutien financier de l'État, alors même que la loi de finances 2023 prévoit une revalorisation de 7,1 % sur les valeurs locatives, et non 7 %, comme vous l'écrivez dans le ROB.

Pour Villejuif, cela signifie que, mécaniquement, cette hausse va représenter une recette supplémentaire de 3,8 millions d'euros, et vous pleurnichez en reprochant à l'État de ne pas avoir actualisé la DGF à hauteur de l'inflation. Si l'État s'était limité à indexer la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation, le gain ne serait que de 800 000 euros pour la Ville. Cette augmentation sur les valeurs locatives est donc préférable. De plus, la DGF est malgré tout augmentée de 300 000 euros, passant de 10,7 à 11 millions d'euros. La commune va recevoir des recettes supplémentaires à hauteur de 4,1 millions d'euros. Je ne suis pas d'accord avec le fait de se servir de l'État comme bouc émissaire pour dire que ce dernier ne vous aide pas à porter vos propres décisions. Si vous souhaitez augmenter les impôts, il faut l'assumer et ne pas mettre en cause une absence d'aide de l'État.

Ce que je viens de dire est d'autant plus vrai que vous vous fixez comme unique objectif dans ce ROB un taux de subvention moyen de 20 % sur les programmes d'investissement. Si vous fixez un tel taux, cela signifie que vous faites porter sur le budget de la Ville 80 % de la réalisation des projets, ce qui est considérable. Le budget de la Ville repose sur le contribuable. Les subventions, à elles seules, peuvent couvrir jusqu'à 80 % du coût d'un projet. À Villejuif, on se limite à 20. On aurait attendu un objectif un peu plus ambitieux. C'est inquiétant pour les futures finances de la ville, car vous faites tout reposer sur le contribuable.

Le seul point sur lequel nous pouvons vous rejoindre porte sur l'évolution de la taxe d'aménagement, désormais perçue à date de réalisation, et non exigible à la date de délivrance du permis de construire. Dans un premier temps, cela peut représenter une moins-value pour la Ville, mais cette taxe va être perçue à un moment donné. Ce n'était pas attendu pour l'année 2023, et cela peut apparaître comme une moins-value. Cependant, la loi permet le versement d'un acompte pour les projets de plus de 5 000 mètres carrés, comme vous l'avez rappelé dans le ROB.

De surcroît, le montant du fonds de roulement (7 millions d'euros) nous semble un peu mince, puisqu'il représente un mois de budget de fonctionnement de roulement. Une collectivité bien gérée devrait s'appuyer sur deux à trois mois de fonds de roulement. Cette réserve nous paraît un peu juste pour notre ville.

En conclusion, nous nous accordons à dire que la loi de finances impose une certaine rigueur budgétaire, mais votre manque d'ambition et d'anticipation n'est pas excusable pour cette Ville. Les groupes d'opposition prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, mais nous déplorons qu'il se fasse sur la base d'un rapport très imprécis, très incomplet et très insuffisant.

### **Monsieur LIPIETZ**

Il est difficile d'intervenir après la brillante intervention de Madame ESCLANGON. On peut discuter de sa critique des quatre projets d'investissement, mais j'ai peiné à me retrouver s'agissant de l'espèce de bouillie qui a suivi sur le budget. La situation est connue : nous sommes confrontés à une augmentation brutale du prix de l'énergie et de la valeur du point de la Fonction publique. La charge salariale augmente fortement. A contrario, alors que l'inflation était de 6,5 % lors de l'année écoulée, nous avons constaté une augmentation du seul impôt dont nous disposions de 3,2 %. Quant à l'augmentation de la taxe foncière, elle est de l'ordre de ce que nous aurons l'année prochaine. Nous avons donc perdu considérablement en termes de base fiscale, particulièrement sur le plan de la taxe foncière. La diminution globale est énorme, nous l'avons connue lors de la précédente mandature, entre 2015 et 2019. MACRON était alors ministre des Finances de HOLLANDE. La DGF est passée de 13 millions d'euros à 8,4 millions d'euros entre 2014 et 2020, ce qui est assez scandaleux. En effet, la DGF est une façon de globaliser ce qui a été transféré en charges aux villes. Une dotation de fonctionnement doit être versée pour faire face à ces charges, mais, après avoir procédé à des globalisations, il a été décidé de réduire cette dotation. Or on ne peut pas diminuer les dépenses transférées de la même façon.

On nous dit que la DGF 2023 sera identique à celle de 2022, sans indexation sur l'inflation. Elle sera donc de 8 320 553 euros. Je ne sais pas comment cela a été calculé. Nous sommes donc coincés. Au total, l'épargne brute représente 0 %. Tout investissement sera financé par l'emprunt. La collectivité s'était désendettée. Nous n'étions pas forcément favorables à une opération aussi conséquente alors que le taux fixe était très inférieur à 0 %. Nous nous sommes bien désendettés depuis 2020, ce qui va nous permettre de voir venir. Il n'est pas sain de ne pas avoir de dégagement d'épargne.

Notre groupe l'avait dit dès avant les vacances, et même dès le séminaire du mois de septembre 2021 : nous sommes favorables à l'augmentation de la fiscalité foncière d'un point, parce que nous sommes face à l'urgence écologique. Nous devons affronter le double problème d'un climat très chaud l'été et d'un besoin accru en électricité l'hiver. L'État a renoncé à nous l'offrir à un prix plafonné. Il faut à tout prix développer les économies d'énergie, ce qui nécessite de nombreux investissements, afin de produire notre propre énergie électrique. Même le Département vient de consacrer 90 mètres carrés à des cellules photovoltaïques sur sa terrasse. Nous sommes pris à la gorge par les événements climatiques, par le repliement du ciseau budgétaire. Les Villejuifois doivent dégager du financement pour eux-mêmes assurer leur propre production électrique pour leur municipalité, leurs écoles et leurs services publics. Nous avons fait cet effort pour la géothermie, c'est-à-dire pour le chauffage. Il faut poursuivre s'agissant de l'électricité. Si nous ne sommes pas dans une situation aussi dramatique que bien des communes, qui voient leurs charges de chauffage augmenter de 300 %, c'est parce que nous avons pris cette décision l'année dernière.

Allons-nous continuer à dépenser deux, trois, voire quatre millions d'euros pour les charges électriques, alors qu'un bon investissement financé par une bonne taxe permettrait de sortir de cette impasse ?

Telle est notre réflexion sur le débat d'orientation budgétaire, qui sert effectivement à prendre des orientations budgétaires, sans aller dans le détail des investissements. Plusieurs projets font l'objet d'une délibération ultérieure. Nous y reviendrons alors. À ce stade, nous devons débattre des problèmes de fond. Merci beaucoup.

### **Monsieur WEBER**

Au nom du groupe Réinventons Villejuif écologiste et socialiste, nous retrouvons les grandes orientations de notre mandat dans les grandes orientations proposées, et notamment les grandes ambitions : accélération du changement climatique, accent mis sur l'éducation, développement d'un puissant programme de santé publique, mise en place d'un budget participatif citoyen, action résolue en matière d'action foncière, renforcement du service public communal dans le respect de la loi et des agents. Il faut également continuer à lancer certaines études structurantes. Nous devrions prendre connaissance de certaines d'entre elles (chemin directeur des espaces verts, diagnostic thermique des bâtiments publics). Il s'agit en outre de lancer des études sur la sectorisation scolaire, et puis d'avoir une vision stratégique, par exemple sur la base des modèles de l'ADEME. Cela permettrait d'avoir une vision stratégique, plutôt que d'agir au coup par coup.

Considérant le document qui nous a été remis, nous allons avoir besoin d'informations qui nous seront remises au moment du vote du budget, pour nous faire une idée plus précise de l'évolution des grandes données financières de notre collectivité. Nous trouverons dans ce futur document une analyse rétrospective et prospective des recettes et des dépenses en fonctionnement et en investissement, ainsi que de l'épargne brute et de l'épargne nette. Sur la base du ROB qui nous a été fourni, il apparaît que les dépenses de fonctionnement sont appelées à croître de 5,2 %, soit 1 % de plus que l'inflation et les dépenses de personnel, de 5 %, alors que l'épargne nette serait nulle. Le remboursement du capital de la dette s'élève à 9,9 millions d'euros. Les nouveaux emprunts pourraient s'établir à ce montant-là. Le stock de dettes a diminué. Un emprunt de plusieurs millions d'euros a été souscrit à un taux révisable, ce qui m'étonne. Les dépenses d'investissement s'élèveraient à 14 millions d'euros, conformément au programme pluriannuel d'investissement. Dans le compte administratif 2021, adopté en 2022, nous avons constaté un important fonds de roulement. Nous aurons peut-être une bonne surprise dans le cadre du compte administratif 2022.

En fonction des informations fournies, les finances de la Ville nous semblent en capacité de financer les dépenses de notre programme en 2023, sans hausse du taux de la taxe foncière, déjà très élevé à Villejuif (38,59 %), alors même que la quittance d'impôt des propriétaires va augmenter de 7,1 %, par un effet de revalorisation de la base d'imposition. Cette augmentation sera prélevée sur les Villejuifois propriétaires. Cette taxe foncière est un impôt particulièrement injuste. La comparaison avec Paris est peu pertinente, puisque le taux vient d'y être porté de 13,5 à 20,5 %, mais cette augmentation est compensée par des abattements et par des exonérations supplémentaires. La taxe foncière impacte les propriétaires de la même manière, quels que soient leurs revenus. 2 % des propriétaires bénéficient d'une exonération. Dans une ville comme Villejuif, de nombreux propriétaires sont des personnes âgées, qui ont acheté il y a plusieurs décennies et qui perçoivent de petites retraites. 8 % des propriétaires vivent en dessous du seuil de pauvreté. La taxe foncière représente jusqu'à un mois de revenus pour les propriétaires les plus modestes. C'est donc une taxe régressive, taxant plus fortement les propriétaires les plus pauvres.

De même, les travailleurs pauvres ayant acheté à un moment de leur vie se retrouvent désormais dans une situation précaire, conséquence d'un marché du travail fragmenté employant peu les personnes en fin de carrière. Ils logent souvent dans des passoires thermiques et éprouvent donc les pires difficultés à se chauffer. Il est de notre devoir de ne pas faire augmenter leurs dépenses contraintes, auxquelles ils ne peuvent échapper. Elles vont déjà augmenter de 1,7 % du fait de l'État.

D'autres recettes fiscales posent moins de problèmes à nos yeux : taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe sur les meublés de tourisme (taxe Air BNB), taxe d'aménagement, qui peut encore être augmentée, même si elle est décalée dans le temps. On peut jouer sur ces taxes avant d'augmenter la taxe foncière.

Nous prenons acte de ce ROB et attendons avec sérénité le débat budgétaire.

### **Monsieur COIS**

Nous sommes dans ce moment du rapport d'orientation budgétaire qui est toujours particulier. Nous le constatons dans les échanges parfois vifs qui viennent d'avoir lieu. L'argent est le nerf de la guerre. Identifier les orientations qui vont guider la construction budgétaire à venir revient à identifier les actions concrètes menées par la Ville et se donner la capacité d'engager les années à venir.

Madame ESCLANGON, vous nous reprochiez d'avoir une vision à long terme et de revoir les choses année après année. J'essaie de vous expliquer pourquoi. Ce ROB intervient dans un contexte international et national particulièrement anxiogène, alors que l'inflation pèse très fortement sur les services publics locaux, et notamment sur les services publics de nos villes populaires. Nos populations sont plus jeunes qu'ailleurs, donc il y a plus d'écoles à chauffer. L'inflation pèse plus fortement, sans compensation, sur nos concitoyens et sur les plus pauvres et les plus fragiles d'entre eux. Le service public local est bien souvent le dernier recours pour nombre de nos concitoyens, qui peinent de plus en plus à remplir le frigo, à se déplacer, à chauffer la maison.

Ce contexte n'impacte pas tout le monde de la même manière. 80 milliards d'euros ont été versés aux actionnaires du CAC 40 en 2022. Des profits sur la guerre, sur la pandémie. Des effets d'aubaine qui s'appuient sur l'inflation et l'amplifient. Ce contexte pèse d'autant plus durement sur nos concitoyens que, gouvernement après gouvernement, les choix ont été faits de supprimer les services publics locaux, les hôpitaux, les services sociaux (de la CAF à la poste), de privatiser des pans entiers de notre existence (privatisation et mise en concurrence de la SNCF et de la RATP, que la Région accompagne avec beaucoup d'enthousiasme et qui s'accompagne inévitablement d'une hausse des tarifs, d'une baisse de la qualité des services et d'une hausse des profits pour les actionnaires). Certaines compétences sont transférées de l'État vers les communes, ce qui nous complique largement la tâche. J'insiste parce que ce sont des choix politiques qui ont été faits, qui sont faits, parce qu'on pourrait en faire d'autres.

Ces choix ont laissé des traces en dehors des caisses de l'État. Le soutien de l'État aux entreprises, et notamment aux plus grandes d'entre elles, représente environ 200 milliards d'euros par an, selon Anne-Laure DELATTE. Cela représente 10 % du PIB de notre pays. C'est un choix politique. Il pourrait en être autrement. En 1995, qui n'est pas spécialement une année prolifique de socialisation effrénée des moyens de production, ces aides représentaient moins de 90 milliards d'euros, soit 5 % du PIB. Ce n'est pas rien. Il suffirait de consacrer 70 milliards d'euros d'ici 2050, selon les

hypothèses moyennes, pour compenser toute hypothèse de déficit des retraites, soit 2 milliards d'euros par an. Contrairement à ce que nous disent les Macron, Péresse ou Thatcher, il y a des alternatives. Dans ce contexte, une ville progressiste, une ville de gauche comme la nôtre, doit faire ce qu'elle peut pour compenser ces décisions iniques, mais aussi pour montrer que d'autres choix sont possibles, que d'autres manières de faire de la politique sont possibles.

Ce ROB indique ainsi que les femmes et les hommes politiques peuvent tenir leurs promesses. Faire de la politique autrement n'est pas se faire élire la main sur le cœur et trahir tout le monde quelques mois plus tard, comme certains, au plus haut sommet de l'État. Je cite *« faut-il reculer l'âge légal, qui est aujourd'hui à 62 ans ? Je ne crois pas, pour deux raisons, la première, c'est un peu direct, c'est que je me suis engagé à ne pas le faire. La deuxième, c'est qu'il serait franchement assez hypocrite de décaler l'âge légal. Aujourd'hui, on n'est peu qualifié quand on vit dans une région en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, quand on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans. »* C'est la réalité de notre pays. Pour le coup, j'étais d'accord avec lui à ce moment-là. Il nous a également dit que cette crise (la pandémie) nous montrait l'importance du service public et les erreurs qui avaient pu être faites, et de promettre des annonces fortes *« pour contrer la paupérisation des hôpitaux »*, pour reprendre quelques mois plus tard la fermeture des lits.

Le rapport d'orientation budgétaire souligne la possibilité d'une sincérité politique. Dans le même temps, d'autres choix sont possibles. En 2020, une promesse avait été prise pour une ville plus écologique, plus citoyenne et plus solidaire. Cette promesse était associée à des engagements clairs qui sont restés les mêmes. Le rapport rappelle notamment que sur trois engagements, deux ont déjà été tenus. D'ici la fin du mandat, ce devra être le cas pour 100 % d'entre eux. Nous nous projetons donc sur le long terme, sans changer de direction chaque année. Or, certains projets tels que la rénovation thermique des bâtiments requièrent du temps. Rénover tous ceux qui doivent l'être nécessitera plus d'un mandat (compte tenu notamment des actions qui n'ont pas été engagées lors de la précédente mandature).

Le ROB pose une question, visant à déterminer ce qui en fin d'année 2023 aura été mis en œuvre pour rendre notre ville plus écologique, plus solidaire et plus citoyenne. Le rapport contient des éléments assez probants. Nous aurons réorienté le développement urbain pour permettre la venue de nouveaux habitants. Nous aurons également réorienté le développement du logement social, et la création de nouveaux espaces verts et de respiration. Pour la crèche LEBON, nous avons, contrairement à la municipalité précédente, sollicité l'avis des habitants. Hier, vous étiez sourds à leurs demandes de maintien et d'agrandissement de la crèche. J'observe que vous l'êtes toujours, puisque vous ne comprenez pas que cette demande a de nouveau été exprimée dans la consultation.

D'une part, nous améliorerons les qualités esthétiques et thermiques de la crèche. D'autre part, nous l'agrandirons et permettrons l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants. Nous avons développé un service public local, afin que chacun dispose d'une égalité d'accès au service public. Nous aurons par ailleurs rendu notre ville plus solidaire en amplifiant nos politiques sociales. Nous avons développé de nouvelles réponses aux besoins des Villejuifoises et des Villejuifoises. Je songe au lancement du Comité de lutte contre les expulsions locatives, aux chèques « accompagnement personnalisé » qui vont permettre aux Villejuifoises et Villejuifoises les plus dans le besoin de bénéficier d'une aide alimentaire d'urgence en complément de celles des associations de solidarité, que je tiens à saluer ici, ou encore au développement de vacances pour tous.

Je rappelle à cette occasion que le service public est universel, y compris le service public social et de solidarité. À titre d'exemple, les cantines reposent sur le principe d'après lequel chacun donne

selon ses moyens, et reçoit selon ses besoins. Chaque personne contribue donc au service public, et toutes en bénéficient. Le quotient familial relève de ce principe. Une contribution sociale du service public est versée, y compris pour les plus hauts quotients, et personne ne paie le coût total de la cantine. Enfin, le rapport confirme la bonne gestion de notre municipalité. En 2023, la dette aura été réduite à un niveau jamais atteint depuis 2014. En conclusion, il me semble que toute personne de bonne foi ne peut que constater la cohérence, l'engagement et l'ambition du chemin pris.

## **Madame LEYDIER**

Il me semble, madame ESCLANGON, que la droite devrait clarifier les messages qu'elle adresse aux collectivités territoriales. Les propos tenus par monsieur BECHU, ancien membre des Républicains et ministre de la Transition écologique, sont contraires aux vôtres. Celui-ci demande aux collectivités territoriales de s'endetter (ce à quoi nous ne sommes pas nécessairement opposés, puisqu'il s'agit de projets utiles à la population). Dans le même temps, vous nous reprochez de vouloir endetter la ville. J'invite donc votre camp politique à se mettre d'accord sur cette question de l'endettement.

Vous avez également signalé que nous ne rénovions pas d'espaces verts. Le parc Pablo NERUDA et les GUIPONS l'ont pourtant été. La rénovation du parc NORMANDIE-NIEMEN est en cours. Nous avons ouvert le jardin des Flûtes, et nous travaillerons sur l'ouverture d'un parc rue Ambroise CROIZAT. Vous avez en outre évoqué la rénovation des bâtiments. Je rappelle que toute rénovation doit être précédée d'un diagnostic bâtimentaire, ce que nous avons fait. Certains bâtiments ont besoin d'être rénovés depuis plusieurs années. Si vous aviez réalisé une étude pendant votre mandature, et que vous nous l'aviez confiée, la rénovation aurait pu être engagée plus rapidement. Nous lancerons donc une étude, à partir de laquelle nous déterminerons les axes sur lesquels nous souhaitons travailler.

Vous êtes ensuite revenue sur notre souhait de « *saisir des opportunités* ». Il faut comprendre dans cette phrase que nous nous adaptons nécessairement aux évolutions. Je songe notamment aux annonces de l'État, qui changent constamment. Nous saisisons par exemple l'opportunité du fond vert, qui depuis quelques semaines est mis à la disposition des collectivités territoriales. Vous avez en outre beaucoup insisté sur notre engagement social. Je signale que si la situation des habitants était meilleure, les actions sociales à mettre en œuvre seraient moins nombreuses. Ce serait notamment le cas si les salaires étaient augmentés, et que les loyers diminuaient. Au travers de ces actions, nous répondons de fait aux besoins des habitants. Aujourd'hui, ils sont de plus en plus nombreux à se trouver en difficulté financière.

Surtout, vous avez opposé l'engagement social aux personnes qui paient des impôts. En premier lieu, une telle opposition me paraît déplacée. En outre, nous nous sommes beaucoup investis dans des politiques universelles. Les rénovations de parcs ou de cours d'école sont destinées à l'ensemble des habitants. De la même manière, les services de la nouvelle mairie annexe bénéficient à tous. Il est important de ne pas opposer les habitants, ce qui correspond à l'engagement de notre mandat. Nos concertations citoyennes répondent à notre vision de Villejuifois qui vivent ensemble. Il est essentiel que tous se sentent légitimes, et nous récusons fermement l'idée de les opposer les uns aux autres.

### **Madame ESCLANGON**

Vous répondez volontairement à des propos que nous n'avons pas tenus, peut-être pour dénigrer nos prises de parole. Je n'ai jamais opposé les Villejuifois entre eux. Au contraire, j'ai indiqué que les contribuables de cette ville participaient à la solidarité. Chaque fois que nous considérons que la population de Villejuif a besoin d'une aide, nous votons le rapport. En revanche, il nous paraît essentiel que certains projets soient de portée universelle. Je ne nie pas que ce soit le cas pour la rénovation des parcs. Néanmoins, vous engagez un grand nombre de projets qui ne concernent pas l'ensemble de la population. Je précise en outre que ce sentiment que je partage aujourd'hui est celui qui m'a été rapporté par des Villejuifois. Enfin, je rappelle avoir sollicité des documents qui n'ont pas été fournis, et qui normalement sont obligatoires dans un rapport d'orientation budgétaire.

### **Monsieur CHASTAGNAC**

Le vote du budget aura lieu au mois de mars 2023. Aujourd'hui, nous débattons du rapport d'orientation budgétaire, qui est un exercice différent. Nous devons donc nous concentrer sur les orientations que la municipalité devra prendre en 2023, et sur le cadre budgétaire au sein duquel elles seront mises en œuvre. Par ailleurs, les opportunités nous ont permis d'obtenir des subventions à hauteur de 100 %, y compris sur des sujets de fonctionnement. Je songe par exemple au bus de vaccination.

Je songe également à la quatrième mairie annexe, que nous avons inaugurée au mois de février. Il relève de nos responsabilités de se saisir de ces opportunités. Elles nous aident à présenter des engagements auprès de la population. Par conséquent, je tiens à remercier les services, qui toute l'année les recherchent. Vous avez en outre évoqué un problème de créativité. Or, nous sommes attachés aux principes de sincérité et de respect des engagements. La créativité dont nous faisons preuve s'articule en premier lieu sur les engagements pris auprès des électeurs. Par ailleurs, nous avons échangé pendant toute l'année sur la situation budgétaire de notre ville.

Enfin, de nombreux indicateurs sont fournis dans le cadre des Conseils municipaux. Ils permettent à tous de réfléchir aux orientations que nous souhaitons mettre en œuvre. Bien entendu, une politique n'est jamais parfaite, et il est toujours possible d'améliorer un certain nombre de sujets. Néanmoins, chacun d'entre nous dispose de ces éléments pour se prononcer sur des orientations. Ce rapport d'orientation s'articule en premier lieu sur une priorité importante, le respect de nos engagements et de notre programme.

### **Monsieur BOUNEGTA**

Le rapport d'orientation budgétaire est à la fois incomplet et imprécis. Pour cette raison, nous solliciterons un report du vote. Nous ne procéderons pas au vote aujourd'hui, le budget pouvant être voté jusqu'au mois d'avril. Vos interventions sont insuffisamment détaillées, et elles reposent essentiellement sur de grandes généralités.

### **Monsieur le Maire**

Nous débattons aujourd'hui des orientations. Le rapport budgétaire sera examiné au mois de mars. À cette occasion, nous entrerons dans le détail des sujets qui ont été abordés. Je propose donc que

nous prenions acte des échanges tenus aujourd'hui, et des orientations budgétaires qui ont été présentées. Je vous invite à lever la main afin de signifier à l'administration que ce débat a bien été tenu.

***LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRENNENT ACTE DU DÉBAT TENU EN  
CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023.***

**4. RAPPORT N° 1-1905 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication relatif à l'année 2021.**

**Monsieur CHASTAGNAC**

L'électricité relève de la compétence historique du SIPPAREC, qui en est le premier levier de mutualisation. Le SIPPAREC veille en outre au bon niveau d'investissement sur le réseau pour le compte des collectivités locales. Il soutient les actions en faveur de la transition énergétique. De plus, le SIPPAREC constitue la première concession d'EDF. Il représente 84 collectivités, 5 % de la consommation électrique française et 1.9 million de livraisons d'électricité. Enfin, il a engagé en 2021, 10.6 millions d'euros dans des actions en faveur de la transition énergétique.

La ville de Villejuif développe quelques logiques partenariales avec le SIPPAREC. Elle est adhérente à un marché très orienté sur l'électricité verte. Nous avons mis en place une convention d'enfouissement du réseau aérien d'électricité avec le GOSB. Les subventions sont perçues par le territoire qui réalise nos droits de tirage. De plus, nous utilisons régulièrement le marché à bon de commande pour une offre d'ingénierie foncière de prestations topographiques. La dernière mission engagée porte sur la stratégie en matière de baisse des émissions de CO2.

Ce travail s'articule sur deux volets. Le premier est consacré au diagnostic bâtiminaire de nos équipements. Le second porte sur l'analyse et la rédaction de notre marché de prestation de chauffage pour l'entretien du courant, ainsi que sur les logiques d'investissement que nous renouvelons actuellement. Enfin, le SIPPAREC a très largement financé la première séquence d'achats de 20 véhicules électriques. Jusqu'au seuil de 20 % de cette flotte, le taux de subvention s'élève à environ 70 %.

Le SIPPAREC est aujourd'hui confronté à des enjeux inédits, et il doit faire face à de nouveaux défis. Le contexte sanitaire renforce la priorité des enjeux d'aménagement numérique de nos territoires. En complément de l'énergie, la fibre constitue désormais un levier indispensable du dynamisme économique et d'un service public de qualité. La crise durable du secteur de l'énergie nous oblige à nous adapter. La forte hausse des prix impose une accélération de la production de chaleur et d'électricité renouvelable. La crise climatique positionne les collectivités en situation de tension énergétique. Elle nous oblige à élaborer de nouvelles solutions pour atteindre la sobriété énergétique.

Ce rapport renvoie très directement à notre volonté de faire de Villejuif une ville respirable, durable, qui associe justice sociale et climat. Une ville écologiquement vertueuse, et accessible à tous. Notre municipalité travaille quotidiennement sur ces objectifs, et le partenariat avec le SIPPAREC en est une des illustrations. Enfin, l'énergie est un bien commun essentiel, qui doit sortir du marché concurrentiel européen. Elle doit être réintégrée dans un service public destiné aux

citoyens, aux entreprises et aux collectivités. Dans le cadre de ce Conseil municipal, il nous est demandé de prendre acte du rapport d'activité du SIPPEREC au titre de l'année 2021.

***LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRENNENT ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR LES ÉNERGIES ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION RELATIF À L'ANNÉE 2021.***

**5. RAPPORT N° 3-1886 : Acquisition de la ferme Les Frémis à TANNERRE-EN-PUISAYE (Yonne)**

**Madame LAMBILLIOTTE**

Au terme de la crise sanitaire, nous avons observé une diminution conséquente de départs en vacances. Cette période difficile avait pourtant rendu ces moments d'échanges et de découvertes particulièrement nécessaires. La crise ayant beaucoup affecté l'école, il paraissait pertinent de cibler les enfants, mais aussi les familles monoparentales (qui sont plus souvent concernées par des situations de précarité). Dans ce contexte, plusieurs propositions ont été portées par la Ville pour faire vivre le droit aux vacances et relancer les départs. L'une d'entre elles visait à rechercher un terrain situé à proximité de Villejuif pour y organiser des séjours courts (possiblement à la journée). Ce terrain devait notamment permettre d'effectuer du camping, qui est le mode de vacances le plus accessible aux revenus modestes.

Il devait également permettre un contact privilégié avec la nature, conformément à notre objectif de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Cette idée a pu être concrétisée avec la validation d'un BS d'un million d'euros en 2022. Une recherche de terrain a ensuite été lancée. Le terrain finalement repéré mesure 120 000 mètres carrés. Il est situé dans l'Yonne, à 150 kilomètres de Paris. Une ferme biologique maraîchère est installée sur une partie de ce terrain. Or, la présence de cette ferme n'était pas initialement prévue. Cette opportunité a conduit à envisager des actions pédagogiques et de sensibilisation destinée aux enfants et aux familles.

En complément du projet de ferme urbaine, elle permettrait de basculer progressivement vers une logique de production, de consommation durable et de proximité. La personne qui exploite cette ferme est favorable à l'idée de poursuivre ses activités à nos côtés. Dans ce cadre, il paraît envisageable que les fruits et légumes qui y sont produits puissent par exemple alimenter les 250 repas quotidiennement servis dans nos crèches (en totalité ou en partie). Ce projet revêt donc désormais une nouvelle dimension. Il implique en outre de nouvelles consultations et des chiffrages supplémentaires. Néanmoins, il nous paraît riche et prometteur. Nous sollicitons donc l'accord du Conseil municipal pour la poursuite des discussions en vue d'un éventuel achat de cette propriété.

**Madame ESCLANGON**

Ce rapport va à l'encontre de tout ce qui a été évoqué précédemment dans le ROB. Dans un contexte d'instabilité énergétique et de prudence budgétaire, vous proposez d'investir dans un projet pour lequel les risques financiers sont assez élevés. Ce projet n'a en outre fait l'objet d'aucune réelle concertation. L'investissement requis est difficile à comprendre dans la mesure où toutes les municipalités se désengagent aujourd'hui de ce type de procédé. Je ne conteste pas les gains considérables que de tels projets peuvent générer pour une ville. Sur le fond, celui que vous

proposez ne me pose pas de problème. En revanche, je souhaite revenir sur sa forme. Son coût pèsera sur les finances de la commune, alors que d'autres sujets sont peut-être prioritaires.

Aucune étude de prospective n'a été fournie. Compte tenu dans l'état du projet tel que présenté aujourd'hui, vous n'obtiendrez jamais d'agrément pour l'accueil des enfants. Encore une fois, j'aimerais pouvoir débattre de ce projet, qui sur le fond me paraît intéressant. Ce débat est toutefois impossible, faute d'informations suffisantes. À ce stade, nous connaissons le prix du terrain nu. En revanche, nous ignorons quel sera celui des constructions nécessaires à l'accueil de classes-découverte. De plus, le choix du camping limiterait les possibilités de départs pendant l'année. Dans l'Yonne, il est inenvisageable de camper en plein hiver.

Pour accueillir des élèves, des salles de classe doivent aussi être construites. Vous ne pouvez pas vous contenter d'une cuisine et de sanitaires. Une salle commune est par exemple indispensable pour organiser les repas. Auparavant, la ville de Vitry-sur-Seine détenait un centre VVL dans cette zone. Si c'est toujours le cas, pourquoi ne pas envisager la mise en place d'un partenariat ? Une telle solution serait beaucoup plus supportable pour nos finances. En conclusion, nous estimons ne pas être en mesure de débattre de ce projet. Un trop grand nombre d'informations manque, notamment financières. Par conséquent, nous serons obligés de voter contre ce projet.

### **Madame PASQUET**

Bien entendu, je suis également attachée à la mise en œuvre de projets permettant à des enfants de partir en vacances. Je tiens notamment à saluer monsieur le maire pour avoir augmenté le nombre de séjours et de destinations. En revanche, le coût du projet m'interpelle.

Celui de la ferme est établi à 520 000 €, avec une reprise de 100 000 € de matériel. Dans ce département, le prix d'une ferme installée sur une superficie similaire atteint au maximum 200 000 €. Je m'interroge également sur sa gestion, qui suppose le recrutement de personnels pour l'entretien du terrain. Ce projet se heurte aussi à des problèmes de saisonnalité. Les cultures maraîchères cessent en hiver. Pendant cette période, je ne vois pas comment il sera possible de fournir en fruits et légumes les crèches de Villejuif.

À mon sens, nous devrions nous orienter vers une solution hybride de location avec possibilité d'achat. Je crains que l'acquisition de cette ferme ait des répercussions très conséquentes sur les finances de notre commune. Cette année, le Salon de l'agriculture aura lieu du 25 février au 5 mars. Le groupement des agriculteurs biologiques de la région Île-de-France y sera présent. Nous pourrions profiter de cette occasion pour solliciter auprès d'eux la mise en place d'un partenariat. De plus, leur expertise de ces sujets pourrait nous être utile. Nous pourrions également obtenir des renseignements lors des rendez-vous de la restauration collective bio, qui se tiendront le 16 février à l'hôtel de ville.

Par ailleurs, la ville de Vitry-sur-Seine dispose effectivement d'un centre de vacances VVL dans l'Yonne. Or, il ne serait pas judicieux pour le Val-de-Marne de disposer de deux centres de vacances à proximité. En outre, j'aimerais savoir si la déclaration de travaux du terrain de camping a été réalisée en mairie ou en préfecture (une autorisation préfectorale étant requise au-delà de 16 campeurs). Nous ignorons si le terrain est viabilisé et s'il a fait l'objet d'études. Surtout, nous ne disposons pas d'information sur son assainissement. Nous ne savons par exemple pas s'il est inondable.

Compte tenu de la distance avec la ville de Villejuif, une sortie limitée à une seule journée me paraîtrait difficile à organiser pour les enfants des classes maternelles. Dans le même temps, je doute qu'un séjour dans une ferme en pleine nature suscite l'engouement des adolescents. À titre personnel, il me paraîtrait plus judicieux de trouver un terrain en Normandie. Ce terrain pourrait servir de relais pour nos sorties à la mer, qui rencontrent un véritable succès auprès de tous les Villejuifois.

### **Monsieur PLUSQUELLEC**

Les élus de « Réinventons Villejuif » voteront contre cette délibération. Nous sommes profondément attachés au droit aux vacances pour tous. Aujourd'hui, de nombreuses associations proposent déjà des séjours. S'il était utilisé différemment, l'investissement prévu pour cette ferme permettrait le départ en vacances de près de 1000 enfants (outre les frais liés au matériel, aux travaux et au fonctionnement de cette ferme).

Nous sommes donc plutôt favorables à la poursuite du travail auprès des associations qui œuvrent sur ce sujet. En outre, le maraîchage est un véritable métier. Par conséquent, nous ne sommes pas convaincus qu'une collectivité soit en mesure de l'exercer. Aujourd'hui, nous estimons que ce projet n'est pas suffisamment abouti pour qu'il soit possible d'alimenter les crèches. Enfin, des partenariats plus proches pourraient aussi être envisagés. Des fermes situées à proximité de notre ville pourraient être mobilisées. Je songe notamment à celle de Chevilly-Larue.

### **Madame MORIN**

Le groupe « Communistes et Citoyens » est favorable à cette discussion. Je rappelle en premier lieu que ce vote ne porte pas sur une acquisition. Il se limite à la prolongation d'un échange sur ce sujet. Il est important de poser des options sur des biens avant de débattre de questions telles que l'assainissement ou le coût des travaux. Ce soir, nous votons donc sur un accord de principe, et non pas sur un accord ferme (y compris pour le prix). En outre, ce projet relève des vacances pour tous. Nous sommes très attachés à ce principe, et pas uniquement pour les enfants. Il concerne également les familles les plus précaires, qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances.

La proximité avec l'Yonne permettrait d'organiser des séjours sur des week-ends, peut-être même sur une journée. Dans tous les cas, elle permettrait aux familles de bénéficier de séjours courts. Par conséquent, il serait très judicieux de réduire l'éloignement géographique par rapport à notre acquisition précédente. Par ailleurs, un achat est jugé préférable à une location, car la maîtrise du foncier permet la maîtrise des coûts. Actuellement, les coûts des prestations de séjours pour enfants augmentent considérablement. Or, notre groupe ne pense pas que le marché conduise systématiquement à une baisse des tarifs. Nous considérons que si la Ville est propriétaire du site, elle peut alors décider elle-même de sa politique tarifaire.

L'adhésion à VVL vise la mise en commun des propriétés foncières des villes adhérentes. Si la ville de Villejuif n'est pas propriétaire du site, elle bénéficierait de cette mutualisation sans y participer. En outre, notre programme comprenait la mise en place d'une ferme urbaine à Villejuif. Cet engagement implique de former les personnes qui y travailleront, et nous pourrions bénéficier du savoir-faire existant dans cette ferme de l'Yonne. À mon sens, ce projet offre donc une formidable possibilité de formation des futurs intervenants de la ferme urbaine. Il me paraît par ailleurs important d'avoir des projets ambitieux, et ne pas nous limiter à des considérations comptables. Il

est également important de croire dans les vertus du service public. Aujourd'hui, de nombreuses villes regrettent d'avoir vendu leurs biens et leurs propriétés.

### **Monsieur DUBOC**

Le groupe « Villejuif Écologie » soutient le projet d'acquisition d'un terrain et d'une ferme à 150 kilomètres de Villejuif. Ce terrain permettrait de disposer d'un camping pour l'accueil des enfants et familles de la Ville. Il permettrait également de développer une activité maraîchère en agriculture biologique, et d'approvisionner les crèches de la ville. Bien entendu, de nombreuses questions subsistent. Je songe au coût et au modèle économique du projet, à d'éventuels travaux de réhabilitation des bâtiments. Je songe également au coût d'entretien de la structure, ou encore à la forme juridique de l'activité maraîchère. Pour autant, cette délibération ne vise pas à valider le projet. Elle vise à poursuivre les discussions, et le dossier fera prochainement l'objet d'une présentation complète. Nous voterons donc en faveur de ce rapport.

### **Madame MANTION**

La position de notre groupe vise le développement du droit aux vacances pour tous, y compris pour les séjours de répit. Or, il me semble important de soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui organisent eux aussi ce type de séjour. Ce soutien est sans rapport avec des logiques de marché. Il se destine à des acteurs engagés en faveur du droit aux vacances et à la découverte. Ces partenariats permettraient de multiplier les lieux de séjours et de proposer une offre diversifiée.

J'invite également à soutenir les agriculteurs de proximité. Nous pourrions imaginer la mise en place de partenariats avec des lycées agricoles. Je songe également au développement d'actions de sensibilisation à la terre et à la nature. Le projet que vous proposez aujourd'hui nous pose un problème de forme. Nous estimons que cette piste n'est pas la plus pertinente et la plus adaptée pour atteindre de tels objectifs.

### **Monsieur MEYNE**

Je rappelle à mon tour que ce vote se limite à la poursuite de négociations en vue de construire un projet. Je rappelle également que le maraîchage se poursuit en hiver, et que des légumes sont aussi produits pendant cette saison. Aujourd'hui, de nombreuses villes acquièrent des terres en régie. En outre, la filière bio est très mal organisée. Faute de possibilités de commercialisation, des agriculteurs bios vendent leurs produits en agriculture traditionnelle. Dans le même temps, les cantines ne parviennent pas à trouver suffisamment de produits bios pour répondre à leurs besoins (notamment du fait de la limite de 160 kilomètres qui s'impose).

La ferme urbaine de Villejuif détient environ 1.5 hectare de terre. Dans le meilleur des cas, une telle surface permet de produire 30 tonnes de légumes chaque année (soit le tiers des légumes consommés par la SEMGEST). Or, ce projet permettrait d'assurer la production de légumes pour les enfants de nos écoles. Enfin, l'achat de ce terrain n'exclut pas de s'intéresser à d'autres projets de départs en vacances ou de séjours scolaires. Il s'inscrit au contraire en complément des actions déjà engagées.

### **Monsieur LAFON**

Nous sommes tous favorables au principe de vacances pour tous, ou encore au développement des légumes bios et des secteurs maraîchers. Les objections évoquées se concentrent sur des problèmes de forme. À mon sens, le fond du projet est intéressant. En revanche, trop de questions subsistent encore pour qu'il puisse être mis en œuvre. À titre personnel, je suis donc favorable à la poursuite de cette discussion dans la mesure où les éléments réclamés seront fournis.

### **Monsieur ÖZTORUN**

Il me semble nécessaire pour la bonne compréhension des Villejuifois de rappeler ce dont nous débattons. Tel qu'il est évoqué actuellement, ce projet pourrait paraître démesurément onéreux. Il se limite pourtant à l'acquisition d'un terrain suffisamment grand pour travailler ensuite sur le droit aux vacances, le droit à l'éducation et à l'alimentation, et la découverte de la nature. Ce terrain permettrait aussi de développer une grande diversité d'activités. Enfin, les coûts associés seraient sans comparaison avec ceux qui auparavant étaient engagés dans des centres de vacances.

Les personnes seraient hébergées dans de bonnes conditions, dans des structures légères qui n'impliquent pas d'investissements significatifs. L'aspect économique du projet n'est donc pas l'enjeu essentiel. Nous devons plutôt nous interroger sur la manière avec laquelle son développement permettra de répondre aux besoins des Villejuifois. Dans le même temps, l'acquisition du terrain n'impliquerait pas de mettre un terme par exemple aux classes découvertes ou aux classes de neige. Ce projet ne s'opposerait en aucun cas aux dispositifs existants du fait d'obligations budgétaires.

Enfin, disposer de deux fermes serait particulièrement bénéfique à la ville de Villejuif. Nous pourrions nous appuyer sur un formidable outil pédagogique, et le faire à long terme. Cet outil ne se destinerait pas uniquement aux enfants de la génération actuelle. Il profiterait aussi à ceux des générations suivantes. En conclusion, nous sommes donc bien entendu extrêmement favorables à la mise en œuvre de ce projet.

### **Monsieur SOFI**

Conformément aux propos tenus par monsieur DUBOC, notre groupe est favorable à ce projet. Dans le même temps, nous serons attentifs aux éléments supplémentaires qui devront être transmis. Par ailleurs, l'acquisition d'un terrain hors de la ville répond à une demande récurrente des centres de loisirs. Pendant la crise sanitaire, nous ne disposions pas de solutions pour que les enfants puissent sortir de chez eux et s'aérer. Au cours du dernier été, les piscines étaient fermées pendant le mouvement de grève des MNS (maîtres-nageurs sauveteurs). De la même manière, nous ne disposions d'aucune solution alternative. C'est pourquoi il me semblerait utile pour la Ville de détenir un terrain d'accueil situé à une distance raisonnable.

Pendant sa campagne électorale, l'actuel maire de Maisons-Alfort était favorable à la vente du patrimoine de vacances de la ville. Après avoir visité les deux sites concernés, il a changé d'avis. Il expliquait alors que ces lieux de résidence étaient importants, puisqu'ils permettaient à de nombreux habitants du Val-de-Marne de partir en vacances pendant l'été. Disposer de tels sites constitue *in fine* un enjeu social et d'équité de tous les citoyens devant le droit aux vacances. Enfin,

cet investissement devrait être considéré à long terme, puisqu'il bénéficierait également aux générations futures.

### **Monsieur COIS**

Ce Conseil municipal a voté d'une part l'adhésion à VVL, et d'autre part un budget supplémentaire d'un million d'euros pour l'acquisition d'un lieu. Le projet s'inscrit donc dans la continuité de promesses prises collectivement devant les Villejuifoises et les Villejuifois. Ce lieu situé à 150 kilomètres de Villejuif (donc à moins de 2 heures) pourrait être destiné à de multiples usages. Il pourrait accueillir les enfants, mais aussi les familles. Il pourrait être utilisé pour l'organisation des banquets champêtres de nos retraités. En outre, l'adhésion à VVL suppose de pouvoir mobiliser l'ensemble de son patrimoine. Par conséquent, nos possibilités de séjours ne se limiteraient pas à ce seul lieu, qui s'inscrirait dans une logique de partenariat avec les autres villes. Le secteur des vacances et du tourisme social traverse un moment particulier. Pendant des décennies, le patrimoine des collectivités locales a été vendu à la découpe.

Aujourd'hui, ce secteur fait l'objet d'une financiarisation excessive et d'un phénomène de séparatisme social. Les prix augmentent et les prestations de service sont en baisse, ce qui met un terme aux capacités d'égalité normalement portées par le service public. Ce contexte conduit à une précarisation des associations et des acteurs de l'économie sociale et solidaire, dont les difficultés sont aujourd'hui sans précédent. Dans le même temps, il favorise les acteurs privés. Pour cette raison, des municipalités renoncent désormais à vendre leur patrimoine. Pour parvenir à proposer une offre, les associations doivent le plus souvent s'appuyer sur la gestion publique d'un lieu. *In fine*, le développement actuel ne se caractérise pas par l'achat de patrimoine, mais par la délégation de service public. Il se traduit donc par la mobilisation partenariale d'une logique qui associe service public et monde associatif.

Nous pourrions donc engager des réflexions sur ces multiples formes de partenariat, notamment avec les associations d'éducation populaire de Villejuif. Je signale par ailleurs que le couple de fermiers qui travaille sur cette exploitation souhaite poursuivre son activité. Ces deux personnes disposent de compétences et de connaissances qui nous seraient utiles. Elles disposent également d'expérience dans l'accompagnement de publics et de saisonniers. Elles s'intéressent aux dispositifs tels que les chantiers d'insertion. Ici encore, les possibilités de développement seraient donc multiples.

En outre, je souscris aux propos tenus sur la nécessité d'être ambitieux pour nos projets et d'inventer des modèles sans précédent. Cette solution innovante répondrait à la fois aux besoins de vacances, de fourniture des cantines en alimentation bio et de développement d'une autre forme d'agriculture. Enfin, obtenir l'agrément du ministère de la Jeunesse et des Sports ne devrait pas poser de problèmes particuliers. Aujourd'hui, des séjours pour enfants continuent à être organisés en dehors des centres classiques d'accueil.

### **Madame REKRIS**

Je suis tout à fait favorable à cette initiative. Disposer d'un lieu marquerait le début de très nombreuses possibilités. Les solutions envisageables seraient uniquement limitées par notre imagination. Nous pourrions mobiliser nos ingénieurs en agronomie et nos alternants autour de ce projet. Nous pourrions également solliciter des personnes actuellement sans emploi, qui

souhaiteraient passer un peu de temps à la campagne, dans un autre département. Je déplore les commentaires pessimistes qui ont été tenus sur ce projet. Ils traduisent un véritable manque d'appétence pour la solidarité, l'entraide et la possibilité de rendre heureux des Villejuifois.

### **Monsieur le Maire**

Je me félicite que nous ayons pris le temps de débattre de ce sujet inédit, innovant, atypique et créatif. J'ai entendu les suggestions et les questions posées. Nous poursuivrons le travail engagé avec le groupement des agriculteurs bios. Nous travaillerons également avec les ingénieurs en agronomie, ainsi qu'avec les collectifs et associations qui se consacrent à la culture bio. Par ailleurs, je me souviens de la revendication portée par nos animateurs sur le droit à la sortie des enfants qui en ont peu l'occasion. Les animateurs sont également attachés aux activités dans des espaces verts. Je me souviens d'une de leur demande pour l'organisation d'un séjour de camping dans les jardins du stade nautique Youri GAGARINE. Cette demande m'avait marquée. Elle soulignait l'état actuel de nos sociétés vis-à-vis des problématiques d'enfermement, d'isolement et de besoin de pouvoir sortir des quartiers.

Aujourd'hui, six enfants sur dix ne partent jamais en vacances (*a fortiori* dans les villes populaires). Or, l'ensemble du Conseil municipal souscrit au droit aux vacances. J'en retiens que les futures délibérations sur ce sujet feront l'objet de votes unanimes, ce dont je me félicite. Nous poursuivrons donc le développement de ce sujet. Dans le même temps, ce projet contribuerait à réduire notre dépendance au marché du bio dans son organisation actuelle. Nous sollicitons donc votre accord pour poursuivre le travail autour de cette opportunité. Actuellement, de nombreuses villes débattent des mêmes sujets. Elles examinent les alternatives pour organiser des systèmes plus directs de distribution des aliments bios (en réduisant le nombre d'intermédiaires). Elles examinent également la mise en œuvre d'approvisionnements directs pour ne plus dépendre de la loi du marché.

Nous nous engagerons également sur ce terrain, qui fera l'objet de discussions. Bien entendu, nous répondrons à toutes les questions que vous nous adresserez. Dans tous les cas, il sera indispensable de faire preuve d'inventivité et de courage politique pour ne pas renouveler l'existant. Aujourd'hui, l'existant est défavorable au droit aux vacances et à la culture du bio. L'enjeu pour notre majorité est de parvenir à démontrer qu'un autre modèle de société peut être construit. Un modèle différent de celui qui nous conduit à l'abîme social et écologique. Proposer un tel modèle relève de mon point de vue du rôle d'une municipalité de gauche.

Nous devons imaginer et expérimenter constamment des dispositifs qui n'existent pas encore. Bien entendu, le résultat que nous visons au travers d'un tel projet ne peut pas être garanti. Pour autant, il permettra de réapprendre à cultiver des légumes de saison, dans un lieu situé à proximité, et dans des conditions sanitaires acceptables. Il s'agit du projet que nous vous proposons aujourd'hui, et autour duquel les débats devront être poursuivis. En conclusion, je rappelle que ce vote porte sur un rapport qui autorise la municipalité à poursuivre les échanges et discussions avec les différentes autorités concernées, ainsi qu'avec les propriétaires actuels du terrain.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

***ADOPTION, À LA MAJORITÉ des suffrages exprimés (14 voix contre, 0 abstention)***

**Madame LAMBILLIOTTE**

Les six rapports suivants portent sur les financements de la Caisse d'allocation familiale. Sauf erreur de ma part, ils ne requièrent pas de débats de fond. Avec votre accord, je propose donc de traiter simultanément les rapports 1904, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912. Au total, nous recevons 644 147 €. Les montants prévus pour cette année correspondent aux attendus (avec une légère hausse). Les budgets relatifs au fonctionnement des crèches ne font donc pas l'objet de déficits.

6. **RAPPORT N° 3-1904 : Avenant n° 2022-001 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 2305-4085 – Prestation de service des « Eaje » (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) - Bonus « territoire CTG », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villejuif.**

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

7. **RAPPORT N° 3-1907 : Avenant n° 2022-001 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 2305-4077 – Prestation de service des « Eaje » (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) - Bonus « territoire CTG », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villejuif.**

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

8. **RAPPORT N° 3-1908 : Avenant n° 2022-001 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 2305-4084 – Prestation de service des « Eaje » (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) - Bonus « territoire CTG », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villejuif.**

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

9. **RAPPORT N° 3-1909 : Avenant n° 2022-001 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 2305-4086 – Prestation de service des « Eaje » (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) - Bonus « territoire CTG », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villejuif.**

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

- 10. RAPPORT N° 3-1910 : Avenant n° 2022-001 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 2305-4090 – Prestation de service des « Eaje » (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) - Bonus « territoire CTG », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villejuif.**

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

- 11. RAPPORT N° 3-1911 : Avenant n° 2022-001 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 2305-4089 – Prestation de service des « Eaje » (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) - Bonus « territoire CTG », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villejuif.**

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

- 12. RAPPORT N° 3-1912 : Avenant n° 2022-001 à la Convention d'Objectifs et de Financement n° 2305-4087 – Prestation de service des « Eaje » (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) - Bonus « territoire CTG », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Villejuif.**

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

- 13. RAPPORT N° 3-1913 : Convention d'Objectifs et de Financement n° 202200637- Aide au fonctionnement Fonds National Parentalité Volet 3 - Lieu Ressource Parentalité**

**Madame LAMBILLIOTTE**

Ce rapport porte sur une subvention de la CAF destinée au fonctionnement de la Maison des parents, pour un montant de 23 682 €. Les montants versés pour cette subvention et pour la suivante correspondent aux attentes (avec une légère hausse). Aucune alerte ou inquiétude particulière ne sont donc à signaler pour le fonctionnement de cette structure.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

**14. RAPPORT N° 3-1914 : Conventions d'objectifs et de financement  
Ludothèque - Fonds publics et territoires - Aide au fonctionnement des  
Ludothèques N° 202200794**

**Madame LAMBILLIOTTE**

Ce rapport concerne une subvention de la CAF pour le fonctionnement de la ludothèque, pour un montant de 12 010 euros et 35 centimes. De la même manière, aucune alerte ou inquiétude particulière ne sont à signaler pour le fonctionnement de cette structure.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

**15. RAPPORT N° 2-1896 : Demande de permis de démolir la propriété  
communale du 24 rue François BILLOUX et autorisation de signature  
de la demande de permis**

**Monsieur ACHOURI**

Ce permis est destiné à la destruction d'un pavillon situé 24, rue François BILLOUX (à proximité du gymnase Daniel FERY). Nous demandons au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires au bon déroulement de la procédure.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

**16. RAPPORT N° 2-1805 : Approbation de la révision de la Charte de la  
construction et de la promotion de Villejuif**

**Monsieur LAFON**

Nous avons précédemment signalé que cette charte devrait être révisée pour la rendre plus claire et plus lisible. Cette révision a fait l'objet de débats internes, au cours desquels plusieurs propositions ont été émises. La première vise à clarifier la notion de prix au mètre carré. La présentation initiale se basait sur la notion de surface utile, qui ne correspond pas à la surface habitable d'un logement (la surface utile incluant également la moitié des annexes, par exemple les balcons ou les places de parking). Changer ce mode de calcul implique également une modification des prix. Les prix indiqués sont répartis sur trois zones (zones très tendues, tendues ou moins tendues), qui couvrent l'ensemble de la ville.

Le prix HT est compris entre 4500 € et 5000 € par mètre carré. Deux taux de TVA différents s'appliquent en fonction du type de produit. Pour une TVA de 5.5 %, le prix est donc compris entre

4800 € et 5300 € par mètre carré, et entre 5500 € et 6100 € par mètre carré pour une TVA de 20 %. Les autres modifications apportées portent sur l'habitat. La première concerne les typologies. Le maintien du T1-T2 1/3 est proposé. La répartition des T3, T4 et T5 resterait ouverte en fonction des caractères de la parcelle et des éléments qualitatifs proposés. De plus, la répartition des logements sociaux reposerait sur un lien direct établi entre PLAI et PLS. Pour 20 % de PLS, le seuil de PLAI serait fixé à 20 %. Cette répartition vise *in fine* à équilibrer les projets d'aménagement.

Enfin, la dernière modification est liée aux partenaires. Nous souhaitons travailler avec les bailleurs sociaux qui pourraient conduire l'intégralité d'un projet. D'une certaine manière, l'objectif est de mettre en place une « VEFA inversée ». Les bailleurs sociaux pourraient ainsi assurer 36 % de logements sociaux, et vendre la partie restante aux opérateurs privés. Pour le bail réel solidaire, je rappelle que la partie foncière est portée par un organisme foncier solidaire pour une très longue durée. Celui-ci exige une redevance de la part de l'acquéreur, qui paie un prix d'acquisition pour le bâti (en plus du loyer pour le foncier). Nous avons donc décidé de fixer le montant de l'acquisition sociale à hauteur de 4200 € par mètre carré. Le bail réel solidaire est établi à 3600 € par mètre carré, avec une redevance mensuelle de 2.5 € par mètre carré.

### **Monsieur WEBER**

Engager une démarche rétrospective après 18 mois me semble très intéressant. Nous devrions le faire plus régulièrement sur l'ensemble des démarches innovantes que nous mettons en place. Nous pourrions notamment collaborer avec des chercheurs pour procéder à ces évaluations. En outre, cette charte est un document particulièrement utile. Elle permet de contenir les prix. Elle permet également de travailler sur la qualité architecturale et environnementale des projets. Nous pourrions notamment abaisser le seuil à partir duquel nous exigeons la mise en œuvre d'un concours d'architectes.

De manière générale, nous demandons que les suggestions des rapports publics sur la qualité des logements soient respectées. Nous sollicitons également un niveau d'exigence environnementale supérieur à celui du PLU. La charte permet de dialoguer avec les opérateurs du logement, qu'il s'agisse d'opérateurs privés ou d'organismes sociaux. Je me félicite donc qu'elle permette aux opérateurs HLM de vendre une partie de leur production aux promoteurs privés.

La charte offre aussi un petit avantage prioritaire aux Villejuifois (incluant notamment les personnes qui travaillent à Villejuif, mais qui n'y résident pas encore). Dans le même temps, quelques points devront peut-être faire l'objet d'une vigilance particulière. Je songe notamment à une exigence moindre pour les logements T4 et plus. Ces logements sont importants pour que des familles puissent s'établir dans notre Ville. Dans un contexte de baisse du nombre de familles dans le Val-de-Marne, il n'est peut-être pas judicieux de relâcher nos obligations sur les grands logements.

Je songe également au plafonnement du nombre de logements sociaux de la catégorie supérieure. Ce choix pourrait conduire à une baisse du nombre d'occupants issus des catégories aux revenus intermédiaires. Nous devons donc être vigilants sur ce point. En outre, 10 % des logements produits sont réservés à un tarif de 4 880 € TTC. Ce prix très différent de ceux du marché permet à des catégories plus modestes d'accéder à la propriété. Je m'en félicite également. En revanche, je m'interroge sur la manière avec laquelle les bénéficiaires seront choisis. De telles conditions tarifaires généreront nécessairement un afflux considérable de demandes.

Ce choix appartient aux promoteurs, et non pas à la Ville. Néanmoins, nous devons nous montrer très vigilants pour que cette information soit partagée avec un maximum de personnes. Il existe également un risque de revente en vue de générer des plus-values. Le seul moyen dont les collectivités disposent pour empêcher ces opérations réside dans le développement du bail réel solidaire. Le BRS permet de s'assurer que l'effort public initialement mis en œuvre sera engagé de manière durable. Par conséquent, nous pourrions inclure dans la charte une proportion de BRS dans l'accession à la propriété. Enfin, je salue l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur cette charte, qui s'avère être un document particulièrement utile et précieux.

### **Madame BRIENZA**

Le groupe écologiste souligne également l'utilité de cette charte, qui s'inscrit en complément du PLU. Elle améliore la maîtrise de la ville sur l'urbanisme et la construction sur son territoire. Nous saluons également l'effort de révision mis en œuvre, et la capacité à améliorer progressivement ce document. En outre, nous attendons de voir quels seront les apports du bail réel solidaire. À ce stade, nous notons que cet outil permet de lutter contre la spéculation et nous nous en félicitons. De plus, nous serons nous aussi vigilants à la diffusion de l'information sur les logements proposés à un tarif préférentiel. Enfin, le groupe écologiste demande, conformément aux échanges tenus en bureau municipal, d'inscrire dans la charte la protection des arbres remarquables (et/ou des arbres de grande taille).

### **Madame MOROT**

La révision de cette charte s'inscrit dans l'enjeu plus général du droit au logement. Aujourd'hui, deux millions de personnes attendent de pouvoir bénéficier d'un logement social. Dans le même temps, seuls 400 000 logements sont attribués chaque année. En outre, 70 % des Français sont actuellement éligibles au logement social. Paradoxalement, 65 % de ceux qui vivent en deçà du seuil de pauvreté sont logés dans des parcs privés. Depuis le premier quinquennat de monsieur MACRON, 15 milliards d'économies ont été réalisées sur le logement social (au travers notamment d'une baisse des dotations et des APL). 95 000 logements sociaux ont été construits en 2021, pour un objectif initial de 125 000 logements. Aujourd'hui, 4 millions de Français sont mal logés, et 600 000 logements sont répertoriés au titre de logement insalubre (ce qui suppose un nombre beaucoup plus important de logements insalubres non répertoriés).

Cette charte ne répondra pas à l'ensemble des besoins qui existent aujourd'hui. Néanmoins, elle facilitera l'accès au logement pour tous. Notre Ville doit impérativement se saisir de ce sujet, ce qu'elle fait en se remobilisant autour de cette nouvelle charte. J'entends les réserves qui ont été exprimées. Néanmoins, je me félicite que la pré-commercialisation de logements soit réservée pendant 4 semaines au Villejuifois, ou à ceux qui travaillent à Villejuif. De plus, la décote incitative ne devra pas être réservée aux seuls initiés. La communication sur ce sujet devra s'adresser à tous, en mobilisant l'ensemble des canaux existants. De fait, cette charte répond à la problématique du logement. Je rappelle que 25 000 demandes sont émises chaque année à Villejuif, tandis que 70 logements ont été attribués. Au regard d'un tel écart, nous ne pouvons qu'approuver cette charte.

## **Monsieur LAFON**

Le risque de spéculation vaut pour l'ensemble des dispositifs de cette nature. Or, le BRS est le seul levier qui permet de s'en prémunir en imposant un prix de revente. Par ailleurs, le rapport indique : « une réservation de 10 % de logements à prix décotés pour les Villejuifois (...). Ces logements sont réservés aux personnes vivant ou travaillant à Villejuif, et accédant à la propriété au titre de résidence principale ». Sauf erreur de ma part, la formulation est un peu différente dans la charte, et elle devra peut-être être révisée. De plus, nous devons y intégrer ce dont nous avons convenu pour les arbres remarquables et/ou de grande taille. Enfin, nous continuerons dans tous les cas à faire évoluer cette charte.

## **Monsieur le Maire**

Ce point sur les arbres remarquables ou de grandes tailles relève d'un débat tenu en bureau municipal, débat consacré à l'intégration du schéma des espaces verts. L'inclusion de ce point dans la charte ne modifiera pas fondamentalement l'objet de notre vote.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

***ADOPTION, À LA MAJORITÉ (6 abstentions).***

### **17. RAPPORT N° 2-1885 : Bail civil à conclure entre le Département du Val-de-Marne et la Commune de Villejuif pour la mise à disposition de locaux situés 153 à 155 rue Jean Jaurès à Villejuif**

## **Monsieur LAFON**

La ville de Villejuif est aujourd'hui locataire de deux biens, situés respectivement au 133-143 et au 153-155, rue Jean JAURÈS. Dans le cadre de ce rapport, nous retenons uniquement le bien situé au 153-155 rue Jean JAURÈS. Son montant est fixé à hauteur de 107 626 €, et de 11 880 € pour le stationnement. Le présent bail est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023. Il prendra donc fin le 28 février 2024, et il sera renouvelable.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

***ADOPTION, À L'UNANIMITÉ***

### **18. RAPPORT N° 2-1929 : Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de Villejuif - demande d'engagement de la procédure à l'EPT Grand- Orly Seine Bièvre.**

## **Monsieur LAFON**

Nous avons déjà modifié le plan pour extraire le projet de loi LAMARTINE, et pour pouvoir réviser le projet au titre de projet global dans le cadre du PLU intercommunal. Deux points ont été retirés. Le premier point concernait le stationnement dans les immeubles. Dans la mesure où ce

choix est lié à des possibilités de mutualisation, il semblait judicieux de tenir un débat élargi. Le deuxième point portait sur le pourcentage de pleine terre et de biodiversité dans les parcelles. De la même manière, cet enjeu devrait être élargi à l'ensemble des parcelles de la ville. Outre ces deux retraits, nous proposons de reprendre le même contenu et d'inclure quelques éléments supplémentaires. Ces éléments sont essentiellement aux places de parking de cycles pour les nouvelles constructions, pour lesquelles la législation a évolué. La loi prévoit un nombre plus important de places, ce à quoi nous devons nous conformer.

### **Madame KACIMI**

Notre ville évolue très rapidement. Dans ce contexte, il est important que la municipalité assure la maîtrise de son développement en s'appuyant notamment sur le PLU. Notre PLU est ancien et il doit être révisé en parallèle du travail engagé sur le PLUI. Cette modification simplifiée porte sur trois domaines importants pour le quotidien des Villejuifois, et elle sera soutenue par notre groupe. Elle répond à un objectif de hausse du nombre d'appartements de grande surface, afin que des familles puissent s'installer à Villejuif.

Elle répond également à un objectif de nature en ville, avec notamment une extension de la végétalisation des toitures. Elle permettra enfin de développer la circulation cyclable en ville. Par ailleurs, nous notons que le périmètre LEBON-LAMARTINE fait l'objet d'un report. Ce report permettra d'approfondir des études que nous soutenons, et qui sont consacrées à l'intégration des impacts environnementaux et des enjeux de santé publique dans le paysage urbain. Ces éléments devront également faire l'objet d'une vigilance particulière dans le PLUI.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

### **ADOPTION, À L'UNANIMITÉ**

- 19. RAPPORT N° 2-1887 : Abrogation de la délibération n° 75/2019 du 20 mai 2019 : Cession au profit de la Société Legendre Immobilier de diverses propriétés situées à Villejuif (Val-de-Marne), 77 à 79 et 81, avenue de Paris et 7, rue Henri BARBUSSE.**

### **Monsieur LAFON**

Plusieurs biens rachetés par la ville avaient fait l'objet d'une promesse de vente auprès de la société LEGENDRE (pour un montant de 10 millions d'euros). Le délai maximal de réalisation était alors fixé au 30 septembre 2021. Il était précisé dans cette promesse que si la vente n'était pas réalisée par un acte authentique, elle n'aurait pas lieu.

Par conséquent, nous devons constater juridiquement qu'elle n'a pas eu lieu, et nous devons abroger la décision prise en Conseil municipal le 20 mai 2019.

### **Madame ETTORI**

Nous tenons à rappeler qu'il s'agissait d'un très beau projet, incluant des bureaux, une coulée verte, une crèche de 60 berceaux, un mur d'escalade, une brasserie, un parking public, une salle de sport, un espace associatif et une ferme urbaine. Nous regrettons de devoir y renoncer, d'autant que

l'ensemble des parties prenantes y étaient favorables. Nous attendons désormais de voir par quel autre projet celui-ci sera remplacé.

### **Monsieur LAFON**

Madame ETTORI, pour quelle raison d'après vous ce projet n'a-t-il jamais été présenté en Conseil municipal ? Par ailleurs, la préfecture indiquait le 5 septembre 2018 qu'il devait faire l'objet d'une étude environnementale. Or, cette étude n'a jamais été mise en œuvre. Vous évoquez également l'installation d'une ferme urbaine. Si vous disposez des plans de cette ferme, nous vous invitons à nous les transmettre. Les éléments auxquels nous avons pu accéder ne permettaient pas de qualifier ce projet de construction de ferme urbaine. Pendant votre mandature, vous auriez pu lancer le projet. Cinq années se sont écoulées et rien n'a été mis en œuvre dans cette zone. Nous relancerons donc ce projet, et nous le mènerons à son terme.

### **Monsieur BOUNEGTA**

Du fait de la présence d'une mosquée à cet endroit, nous avons sollicité l'organisation d'une concertation. Vous vous êtes engagés à le faire, et j'espère qu'elle aura lieu.

### **Madame MOROT**

Vous parlez de concertation. Je me souviens de vos annonces passées, indiquant que « L'auberge des idées » serait logée dans votre projet. À cette époque, j'étais vice-présidente de cette association. Or, vous n'aviez contacté aucun de ses membres.

### **Monsieur le Maire**

Dès que l'étude sera finalisée, elle fera l'objet d'une présentation en Conseil municipal puis devant la population. Nous souhaitons préalablement prendre le temps d'étudier les besoins de service public, de réseau, de vie quotidienne, ou encore les besoins écologiques, de logement et d'emploi. Le projet de mosquée fera également l'objet d'une présentation devant la population.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À LA MAJORITÉ (6 abstentions).**

### **20. RAPPORT N° 2-1722 : Acquisition des lots 8 et 19 de la copropriété située 81, avenue de Paris à Villejuif (Val-de-Marne).**

### **Monsieur LAFON**

La Ville est propriétaire d'un ensemble de lots qui sont repris dans une liste. Nous avons ajouté dans cette liste l'acquisition des lots numéro 8 et 19 de la copropriété située au 8, avenue de Paris à Villejuif.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

## **ADOPTION, À L'UNANIMITÉ**

### **21. RAPPORT N° 4-1890 : Approbation de l'avenant n° 1 relatif à la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune de Villejuif et le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.**

#### **Monsieur DUBOC**

Cette délibération strictement technique vise à prendre en compte le transfert de la compétence « Voierie » à l'établissement public territorial du « Grand-Orly Seine Bièvre ». L'établissement devient donc partie prenante pour le choix d'emplacement des stations, leur modification, leur déplacement, leur neutralisation temporaire, leur éventuelle suppression, et pour le suivi des autorisations et travaux.

À cette occasion, je rappelle que l'usage des stations VÉLIB' à Villejuif s'est renforcé entre 2021 et 2022. *A minima*, il a progressé de 12 %. La hausse la plus importante a été observée entre novembre 2021 et novembre 2022. Pendant cette période, les locations ont augmenté de 34 %, soit entre 12 000 et 22 000 courses par mois. Sur le réseau francilien, l'utilisation des VÉLIB' à assistance électrique est en hausse sur les distances moyennes parcourues. Enfin, ce rapport a fait l'objet d'un vote unanime dans le cadre de la quatrième commission.

#### **Monsieur LAFON**

Je tiens à signaler que je ne suis pas du tout satisfait par le service fourni par VÉLIB'. En tant que citoyen, je cesserai donc d'y recourir. VÉLIB' devrait normalement adapter l'offre de cycle en retirant des vélos dans les lieux où ils sont trop nombreux, pour les repositionner dans ceux où ils manquent, notamment en banlieue. Par conséquent, des vélos devraient être régulièrement transférés depuis Paris vers la banlieue. Ce travail n'étant pas assuré, il est très difficile pour les utilisateurs qui résident en banlieue de trouver des vélos disponibles. Dans le même temps, les emplacements libres à Paris sont très peu disponibles. VÉLIB' fait preuve d'une incapacité à équilibrer l'ensemble du parc, tâche pourtant indispensable à la fluidité du service.

#### **Monsieur DUBOC**

Je vais quand même défendre le dispositif Vélib. À mon sens, ces propos résultent peut-être plus d'une impression que de chiffres objectifs. Chaque jour, je parviens à trouver un vélo à assistance électrique disponible (aux stations Youri GAGARINE ou Karl MARX). Au quotidien, je ne rencontre donc pas de problème particulier. Bien entendu, il arrive que plus aucun vélo ne soit disponible dans une station. Néanmoins, SMOVENGO a réalisé des progrès significatifs depuis son rappel à l'ordre et le paiement de pénalités financières.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ**

## **22. RAPPORT N° 1-1824 : Projet de convention avec un opérateur de téléphonie mobile pour l'installation d'une antenne au 89 rue Ambroise CROIZAT.**

### **Madame KACIMI**

Ce projet vise à faire installer un pylône sur le parking arrière du centre technique municipal, situé au 89, rue Ambroise CROIZAT. Dans ce quartier, la couverture mobile de l'ensemble des opérateurs est sinistrée (à l'exception de celle d'ORANGE). Le projet permettra d'améliorer sensiblement la couverture téléphonique de la population, mais aussi celle des locaux municipaux et du centre de congrès des Esselières. Je rappelle à cette occasion que nous subissons un défaut majeur de couverture du réseau dans la ville de Villejuif (défaut dont les habitants se plaignent de plus en plus). Le territoire comprend de nombreuses zones blanches, ce qui pour une ville comme la nôtre est inacceptable.

Les services négocient l'intégration et l'implantation d'antennes auprès des opérateurs. Ces négociations s'inscrivent dans le cadre de la charte qui sera signée prochainement. Nous appliquons déjà les principes qui la régissent. À titre d'exemple, nous nous y référons pour des sujets tels que les lieux d'implantation, l'intégration paysagère architecturale, la mutualisation, ou encore les périmètres protégés autour de lieux accueillant des publics fragiles. Nous avons aussi mis en place des demandes systématiques de mesures au moment des dépôts de dossiers d'information en mairie (préalables à toute installation d'antenne). Nous avons mis en place un Comité citoyen sur les antennes, afin d'assurer la plus grande transparence possible sur les projets et leurs impacts. Des mesures d'ondes sont effectuées sur demande des habitants ou des associations.

Une concertation et une heure citoyenne ont été consacrées à la 5G. Ces deux événements nous ont permis de présenter les enjeux de la 5G, de déconstruire les idées reçues, et de donner la possibilité à chaque citoyen de se forger une opinion éclairée sur le sujet. Aujourd'hui, toutes les antennes relèvent de la technologie 4G ou 5G. Conformément à notre charte, nous insistons auprès des opérateurs sur le principe du numérique durable. Afin de limiter les impacts sur les ressources naturelles, nous leur demandons de ne pas désactiver les antennes 2G et 3G. Cette demande vise également à assurer la continuité des usages, et à ne pas accélérer l'obsolescence des terminaux ou le renouvellement consumériste des téléphones. Nous encourageons aussi les opérateurs à favoriser l'accès aux appareils reconditionnés (la ville recycle notamment ses terminaux, en lien avec l'association FAIRE). Enfin, nous les incitons à mettre en place des tarifs sociaux destinés aux plus démunis, dans un objectif d'inclusion.

### **Monsieur DUBOC**

Les élus du groupe « Villejuif Écologie » sont opposés à l'installation des antennes 5G de manière générale, et donc au sein du patrimoine communal. Ce choix se justifie par les impacts négatifs de la 5G, par son incompatibilité avec la sobriété énergétique, par le développement de services non nécessaires et énergivores, et par la consommation de CO2 qu'implique son usage. Cette technologie encourage également une course à la consommation, qui répond à une logique de profit plutôt que d'utilité sociale. La question de la 5G a été posée dans le cadre de la commission numéro 1. À cette occasion, nous n'avons obtenu aucune garantie quant à la possibilité que des antennes 5G soient intégrées dans la nouvelle installation. Par conséquent, nous voterons contre cette délibération.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À LA MAJORITÉ (six voix contre)**

### **23. RAPPORT N° 1-1893 : Subvention SOS Méditerranée.**

#### **Monsieur DU SOUICH**

Notre soutien à l'action de l'association SOS MÉDITERRANÉE ne peut être évoqué sans rappeler la responsabilité des gouvernements européens. Le 3 octobre 2013, le drame de Lampedusa avait conduit à la mort de 366 personnes, et à une prise de conscience sur ces tragédies qui se répètent quotidiennement en Méditerranée. Cette mer devait pourtant être le trait d'union entre les pays du sud de l'Europe et du nord de l'Afrique. Après ce naufrage, l'Italie avait mis en place une opération répondant à la situation en s'appuyant sur son armée. Cette opération baptisée MARE NOSTRUM avait permis de secourir près de 150 000 êtres humains. Son coût s'était élevé à 110 millions pour l'Italie, qui avait assumé seule la prise en charge de ce budget. Cette politique avait pris fin au mois de novembre 2014.

L'agence européenne FRONTEX avait alors été créée pour coordonner l'opération TRITON. Cette opération était financée par un budget quatre fois inférieur à celui de MARE NOSTRUM. Son mandat se réduisait à la surveillance des eaux nationales, et il a duré jusqu'au 31 janvier 2018. De plus, FRONTEX laissait les embarcations sans solution au sein des eaux internationales, en contradiction avec les droits humains fondamentaux et le droit maritime. Face à ce scandale humanitaire, des marins, des citoyennes et des citoyens se mobilisent. Je songe à Klaus VOGEL, capitaine allemand de la marine marchande, et à Sophie BEAU, française et responsable des programmes sociaux et humanitaires. Tous deux ont fondé cette association, et il me semble utile de leur rendre hommage aujourd'hui.

Depuis mai 2015, l'association SOS MÉDITERRANÉE affrète des bateaux. Elle sillonne les eaux entre la Libye et l'Italie pour secourir ceux qui sont voués à la mort par la cruelle indifférence des autorités gouvernementales. Nous avons rencontré les bénévoles du Comité francilien, qui nous ont présenté leurs initiatives pédagogiques autour de cette situation. Il est essentiel d'informer la population sur cette crise de l'accueil, qui exclut la rencontre et ses potentialités (qui occupent pourtant le cœur de nos valeurs d'humanisme). Grâce aux informations recueillies par l'association, nous pouvons partager ces vérités avec la population, et donc la mobiliser. Cette mobilisation est importante, alors que les choix politiques actuels aggravent la crise. Je rappelle notamment que cet été, aucun port ne souhaitait accueillir le navire « OCEAN VIKING ».

Les difficultés de cette association sont également économiques. Elles s'accroîtront du fait de l'inflation du prix de l'énergie, et des coûts de mise en œuvre liés au manque de ports d'attache. Pour cette raison, les bénévoles renforcent leur implication, et ils multiplient les actions de sensibilisation en se tournant vers les collectivités. L'implication de notre Ville participe au rebond nécessaire face à ces difficultés. À l'issue du vote de cette délibération, nous ferons partie des 100 collectivités qui décident de porter cette responsabilité ensemble. L'association SOS MÉDITERRANÉE parvient à sauver seulement 5000 êtres humains chaque année, soit 37 000 depuis sa création.

Dans le même temps, rien ne permet de supposer que le chiffre de 150 000 rescapés sauvés par l'opération MARE NOSTRUM ait diminué. Compte tenu de la situation des pays de départs, nul ne

peut prétendre que toutes les embarcations aient été secourues. Personne ne peut donc indiquer si le nombre de victimes s'élève à 1 million, 2 millions ou plus. Parce que nous voulons raffermir des droits humains essentiels et les engagements pris dans le cadre des institutions internationales, nous affirmons par cette délibération notre volonté de prendre part à ces objectifs concrets de préservation de la vie humaine et de la dignité. Nous soutenons l'action d'une association qui a toute notre reconnaissance, et tentons de nous hisser à la hauteur de cette tragédie quotidienne qui s'exécute en mer Méditerranée.

### **Madame ESCLANGON**

Nous ne débattons pas du fond de ce rapport, pour lequel la cause défendue est noble et légitime. Sur la forme, nous ne comprenons pas pour quelle raison une cause devrait être portée par la Ville. Si nous subventionnons celle-ci, alors nous devrions aussi subventionner toutes celles qui sont tout aussi justes et importantes (en subventionnant par exemple l'UNICEF ou MÉDECINS DU MONDE). En soutenant SOS MÉDITERRANÉE, nous établissons de fait une classification des associations qui œuvrent dans le monde. Par esprit de justice, nous devrions toutes les subventionner. Nous jugeons donc préférable que la Ville déclare grande cause nationale celle défendue par SOS MÉDITERRANÉE. Nous pourrions sensibiliser les Villejuifois et les encourager aux dons. En conclusion, je considère que ces causes sont nobles, mais qu'elles sont individuelles. La Ville ne devrait pas en soutenir une plutôt qu'une autre, *in fine* de manière arbitraire.

### **Madame MANTION**

L'association SOS MÉDITERRANÉE fait face à une urgence humanitaire, et à un désengagement des États quant à la responsabilité de secourir les personnes. Depuis 2021, un certain nombre de collectivités se sont mobilisées. Elles ont mis en place une plateforme des « Collectivités solidaires avec SOS MÉDITERRANÉE » pour apporter un soutien financier. Par ailleurs, SOS MÉDITERRANÉE demande uniquement le respect du cadre juridique international, c'est-à-dire de l'obligation de porter secours à toute personne en détresse en mer avant toute autre considération. Le groupe « Villejuif écologiste et socialiste » est donc très fier de ce soutien à SOS MÉDITERRANÉE, qui est aussi un soutien à nos valeurs d'humanisme. Enfin, j'appelle à tenir des débats apaisés sur cet enjeu humanitaire, plutôt que d'alimenter un certain nombre de craintes et de haines.

### **Madame KADRI**

Aujourd'hui, 92 collectivités ont effectivement rejoint l'association SOS MÉDITERRANÉE. Outre les sauvetages en mer, cette association fait acte de témoignage en donnant la parole aux rescapés. Elle s'engage à promouvoir et à faire respecter les valeurs et principes d'humanité, de transparence, d'indépendance, d'engagement citoyen, de non-discrimination et de solidarité. Des principes que notre Ville partage pleinement. Cette association a également reçu l'agrément du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, au titre d'association éducative complémentaire de l'enseignement public. Le soutien de la Ville pourrait donc aussi s'inscrire dans le cadre de projets pédagogiques de nos établissements scolaires. Notre groupe se sent donc utile et disponible pour accompagner ces initiatives qui portent les valeurs humaines et de solidarité. Par conséquent, il votera pour ce rapport.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À LA MAJORITÉ (6 abstentions)**

**24. RAPPORT N° 1-1901 : Modification de la composition de la Commission paritaire consultative pour l'attribution des subventions d'aide aux projets de plus de 600 euros, hors mouvement sportif.**

**Monsieur DU SOUICH**

Cette modification vise à intégrer madame MORIN et deux membres de l'opposition au sein de la commission paritaire. Le fonctionnement de cette commission mise en place depuis un an est très satisfaisant. Les critères d'attribution des débats sont très constructifs, et tous les membres se réjouissent de son soutien au tissu associatif de la Ville.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ**

**25. RAPPORT N° 0-1946 : Octroi d'une subvention suite aux séismes en Turquie et en Syrie**

**Monsieur DU SOUICH**

Dès le lendemain de ce séisme, monsieur le Maire m'a envoyé un SMS indiquant que la collectivité voterait une subvention exceptionnelle à destination de la protection civile. Nous sommes très attentifs à la dimension de coopération internationale. Compte tenu du contexte géopolitique dans cette région, nous serons également attentifs à la gestion de cette aide sur place. Malheureusement, nous savons que les conflits en cours donnent lieu à un traitement différent de certaines populations, et notamment de la minorité kurde par l'état Turc. En outre, cet événement démontre la fragilité des sociétés humaines face à la capacité de la nature à toujours la remettre en question. Elle invite également à faire preuve de solidarité concrète pour se monter digne de nos valeurs humanistes.

Le secrétaire général de l'ONU rappelait notamment que cette solidarité concrète se trouvait actuellement en grand danger. Il y a près de 15 ans, les habitants de notre Ville s'étaient montrés très solidaires avec celle de Mirandola, qui avait subi une catastrophe du même ordre. C'est donc avec raison et avec le cœur lourd que cette délibération est aujourd'hui soumise au vote.

**Madame REKRIS**

Au nom de tout le groupe, nous sommes évidemment d'accord pour la subvention allouée à l'association protection civile. Je voulais également rajouter à cela que nous sommes contents d'avoir le retour des actions engagées pour venir en aide aux victimes. Nous sommes conscients qu'à ce jour il y a à peu près 19 000 morts en Turquie et 3 000 personnes extraites des décombres, pour environ 60 000 décès. Alors que nous sommes à 72h du séisme, à savoir que c'est le temps crucial maximum pour retrouver des êtres vivants, les chances s'amointrissent, et les dégâts sont

considérables. Certaines agences les chiffrent à ce jour à 2 milliards déjà maintenant, et qui pourraient bientôt atteindre les 4 milliards de dollars. Il faut savoir que ce travail d'extraction des corps des décombres se fait sous un froid glacial.

#### **Monsieur WEBER**

Au nom du groupe réinventons Villejuif, écologiste et socialiste, on soutient évidemment cette action. Comme l'a très bien dit Guillaume Du Souich, c'est une action qui passe par la protection civile, avec laquelle nous avons des relations étroites et dont nous connaissons le sérieux, l'engagement. C'est un gage du maximum d'efficacité dans ces circonstances extrêmement difficiles, dans une région où cohabitent des populations kurdes, turques et arabes. Le fait de passer par une organisation sérieuse comme la protection civile devrait permettre à cette aide d'arriver à toutes les populations fragilisées. Je n'ai pas tout à fait la même lecture sur le fait que c'est la fragilité humaine. Je crois qu'il y a une grosse responsabilité gouvernementale. D'ailleurs les populations sur place commencent à le faire savoir au gouvernement Turc. Un tremblement de terre en Turquie, ce n'est pas rare, donc c'est un événement qui doit s'anticiper, mais qui ne l'a pas été. A chaque tremblement de terre en Turquie, c'est une question qui revient. Bien sûr c'est une catastrophe naturelle, mais il y a aussi une responsabilité des gouvernements à prévenir autant que faire se peut ces catastrophes.

#### **Monsieur MILLE**

Est-ce que pour la Syrie il y a quelque chose de prévu ? Et je vous confirme qu'on peut trouver des victimes qui ont à boire jusqu'à six jours, qui sont vivantes. S'ils n'ont pas à boire, c'est trois jours à peu près.

#### **Madame ESCLANGON**

Simplement en deux mots, comme je l'ai dit sur le rapport SOS Méditerranée, notre groupe votera pour cette subvention qui évidemment est crucial.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ**

### **26. RAPPORT N° 0-1949 Reste à charge de fonctionnement pour la saison sportive**

#### **Monsieur BULCOURT**

Au mois de décembre 2021, nous avons voté une délibération portant sur les avances aux clubs. Pour l'OMS, elle s'élevait à 52 500 €. En février 2022, nous avons voté une délibération sur les conventions des clubs, précisant les montants prévus pour les subventions 2022. La convention de l'OMS indiquait alors une subvention totale de 105 000 €. Par ailleurs, cette délibération inclut un tableau détaillant pour chaque club sportif l'avance octroyée, le montant de la subvention 2022 et le reste à payer.

L'OMS n'apparaît pas dans ce tableau, car il ne fait pas l'objet de variations de subventions (contrairement aux clubs sportifs). L'organisme qui gère les ordres de paiement ne devrait pas solliciter de nouvelle délibération pour le reste à verser, la convention de l'OMS ayant été

transmise. Afin de régler rapidement cette situation, nous soumettons cette délibération au vote du Conseil municipal (qui relève *in fine* d'une simple formalité administrative). Les crédits seront imputés au chapitre numéro 65 du budget 2022.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ**

**27. RAPPORT N° 1-1921 : Créations Suppressions de postes.**

**Madame LEYDIER**

Ces créations-suppressions visent à s'adapter aux nouvelles organisations de l'administration, qui résultent elles-mêmes des nouvelles orientations politiques.

**Monsieur SOFI**

Cette délibération prévoit la création d'un poste de neurologue, qui consultera à partir de 9 heures. Elle prévoit également d'étendre l'offre du psychologue au CNPP, qui passera de 17 heures 30 à 19 heures par semaine.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ**

**28. RAPPORT N° 1-1922 : Modification des conditions du Forfait Mobilité Durable.**

**Monsieur DUBOC**

Le forfait mobilité durable vise à indemniser les agents municipaux de Villejuif qui utilisent le vélo, ou qui recourent au covoiturage pour leurs déplacements entre domicile et travail. Le décret du 13 décembre 2022 permet de cumuler ce forfait avec le remboursement des frais de transport public (ou avec l'abonnement à un service public de location de vélos). Dorénavant, le versement du forfait évoluera en fonction du nombre de jours d'utilisation. Il s'élèvera à 100 € si le moyen de transport non polluant est utilisé de 30 à 59 jours par an, à 200 € pour une utilisation de 60 à 99 jours par an, et à 300 € pour une utilisation de 100 jours et plus par an. Enfin, les modes de transport éligibles ont été élargis. Le forfait inclut désormais les engins de déplacement personnel motorisés tels que les trottinettes électriques ou les Hoverboards (à condition toutefois qu'ils ne soient pas polluants).

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ**

## 29. Vœu sur la réforme des retraites

### Monsieur le Maire

Nous terminerons cette séance du Conseil municipal par un vœu consacré à la réforme des retraites. Le gouvernement a annoncé sa volonté de réformer le système par répartition de manière injuste et brutale, en faisant peser la totalité de cette réforme sur le temps de travail des salariés. Cette décision est contraire à ce qu'indiquent le Conseil d'orientation des retraites et l'état actuel des caisses de retraite. Elle s'inscrit contre une opinion publique très majoritairement opposée au projet.

Face à l'entêtement du gouvernement, les mobilisations se poursuivent. Au travers de ce vœu, nous rappelons quelques réalités simples. Aujourd'hui, aucune obligation ne justifie de réformer le système des retraites. Si une réforme devait avoir lieu, elle devrait s'inscrire dans le cadre d'un débat démocratique. En outre, nous apportons notre soutien aux mobilisations en cours et à l'initiative des maires solidaires. Nous vous proposons d'adopter ce vœu, qui sera présenté dans l'ensemble des municipalités de gauche et écologistes du département. Il contribuera au succès des rassemblements nécessaires qui s'opèrent partout dans le pays.

### Monsieur ASSOGBA

Je tiens à lire une déclaration au nom du groupe « Villejuif Écologie ».

Nous, élus du groupe Écologie, tenons à apporter notre soutien total et entier à la mobilisation syndicale et populaire qui a lieu contre le recul de l'âge de départ à la retraite d'une part, et contre l'augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour toucher une retraite à taux plein. Nous dénonçons le caractère particulièrement discriminant et défavorable que ce projet réserve aux femmes en activité.

Actuellement, ce n'est plus un secret de polichinelle que de constater les inégalités que ces dernières subissent face à ce projet de vie, notamment avec des carrières plus courtes et incomplètes. À cela s'ajoutent des salaires de plus de 20 % inférieurs à ceux des hommes.

Nous dénonçons fermement l'atteinte à la démocratie et le non-respect des institutions républicaines que le gouvernement affiche en déclamant que l'âge de départ à 64 ans n'est pas négociable, et que la gauche française cherche à bordéliser le pays. À l'instar de nos grands-parents, nos salariés d'aujourd'hui aspirent à la reconnaissance des labeurs, des efforts fournis en une vie, à profiter d'une retraite méritée et à la vivre en bonne santé. En faisant disparaître la reconnaissance de certains métiers, le gouvernement fait le choix de pénaliser les salariés précaires. Il défavorise des carrières déjà instables, et prolonge la souffrance des métiers dits pénibles.

Comme l'ont souligné mes collègues Rakia ABDOURAHAMANE et Bianca BRIENZA : une pénalisation de la situation déjà très fragile des femmes sur le marché de l'emploi. Cette réforme est unanimement inacceptable et cristallise les mécontentements syndicaux et populaires, comme en témoignent les mobilisations record de ces derniers jours (notamment lors des grèves massives des 26 janvier et 7 février en région parisienne et dans d'autres villes françaises).

Nous, élus du groupe écologiste, prenons et prendrons toute notre part dans ce débat, et apporterons notre soutien aux retraités futurs, aux jeunes, aux femmes, aux précaires, à celles et ceux qui seront

pénalisés par cette réforme injuste. Et, nous apportons notre soutien entier aux mobilisations contre cette réforme inacceptable. Pour toutes ces raisons, nous demandons et exigeons que le gouvernement retire son projet de réforme, et qu'il ouvre un large débat national fondé sur l'écoute, le dialogue social, au détriment de l'intransigeance, du conservatisme et du mépris de classe.

### **Monsieur BULCOURT**

Pour défendre ce vœu au nom du groupe « Communistes et Citoyens », j'ai choisi de vous parler de Sindou, de Romain, de Sarah et de Nelly. Sindou est un agent de la ville aujourd'hui retraité, qui a effectué toute sa carrière professionnelle au ramassage des encombrants. Il se levait à 4 heures du matin et prenait son service à 5 heures. En une matinée de travail, il pouvait remplir jusqu'à 5 bennes d'objets particulièrement lourds. Malgré un corps abîmé par un métier difficile, il ne se plaint jamais et ne rate jamais une journée de travail. J'ai vu Sindou souffrir et boiter, j'ai vu ses collègues essayer de le soulager sans le blesser. Parce que dans ces métiers durs, on ne montre pas que l'on souffre et on n'accepte pas qu'un collègue prenne une partie de nos tâches. Le job est dur, et il est dur pour tout le monde. Puis Sindou il n'a pas envie que ses petits jeunes se bousillent la santé comme lui avant. La réforme de la retraite voulue par ce gouvernement de droite ne prend pas en compte la pénibilité du travail qui use les corps, et qui ne permet pas de vivre une retraite dans de bonnes conditions physiques et de santé.

Romain a 31 ans. Il travaille dans les cuisines de restaurants étoilées à raison de 55 heures par semaine, en services coupés. Il ne gagne que 1400 € par mois. Passionné par ce métier, il continue de travailler dans des conditions difficiles. Mais Romain, qui a commencé son apprentissage à 16 ans a entendu parlé de l'âge de départ à la retraite à 64 ans. Il se demande s'il parviendra à le faire jusqu'à cet âge. Puis il s'est demandé à combien s'élèverait sa retraite après une si longue carrière, avec un métier si passionnant que difficile, et si mal payé. Il est difficile de maintenir une telle passion lorsque l'on constate qu'*in fine*, on perdra sa vie à la gagner. Du fait de cette loi, Romain n'a que très peu d'espoir quant à son avenir dans ce métier que pourtant il aime tant.

Sarah est à la recherche d'un emploi. Elle vit seule avec un enfant. La chanson elle la connaît par cœur : « Votre cursus scolaire nous intéresse beaucoup, mais vous n'avez pas assez d'expérience » ou bien « Pensez-vous pouvoir gérer votre travail au vu de votre situation familiale ? ». Elle sait aussi que pendant toute sa carrière professionnelle, elle percevra un salaire 20 % inférieur à celui d'un homme, pour un même travail et une même qualification. C'est injuste. Tout comme le fait qu'on lui refuse les postes sur lesquels elle postule parce qu'elle est une femme seule avec un enfant, parce que les employeurs ne veulent pas lui donner sa chance, celle qui lui permettrait enfin d'avoir cette fameuse expérience systématiquement exigée par ces mêmes employeurs.

Elle sait aussi que toutes ces années sans travailler l'empêcheront d'atteindre le nombre d'annuités nécessaires à une retraite à taux plein. Elle comprend que cette nouvelle réforme des retraites accroît le nombre d'injustices qu'elle subit déjà. Elle se demande si la devise inscrire sur le fronton de la mairie et de la crèche de sa fille a encore vraiment un sens. Car l'égalité, elle a de plus en plus de mal à la percevoir dans le pays.

Nelly est assistante maternelle en fin de carrière. Ses années précédentes de travail à l'usine avec un salaire très faible ne donnent pas lieu à une pension qui lui permettrait de vivre décemment. Malgré les difficultés de son métier, les amplitudes horaires de 12 heures et l'usure de son corps, elle doit prolonger de quelques années sa carrière pour gagner quelques dizaines d'euros supplémentaires. Elle le fait notamment pour rembourser son crédit, ce que ne lui permettrait pas une pension de

retraite. Si elle avait perçu un salaire égal à celui de ses collègues masculins, elle pourrait partir dès aujourd'hui et laisser sa place à une jeune assistante maternelle. En outre, les cotisations versées aux caisses de retraite auraient été plus importantes.

En France, des centaines de milliers de personnes se trouvent dans ces situations. Elles sont systématiquement les grandes perdantes de ces réformes, qui ne tiennent jamais compte de leur réalité quotidienne. Des réformes édictées par des hommes et femmes politiques déconnectés de la réalité, qui n'ont jamais exercé de métiers physiquement difficiles ni subi la moindre discrimination ou inégalité. Cette réforme est injuste, car elle frappe les classes les plus fragiles de notre pays. Elle met à contribution les salariés pendant que les employeurs sont exempts de tout effort de solidarité. Elle reconduit et amplifie les injustices. Elle aura un impact néfaste sur nos concitoyens et sur le milieu associatif qui vit grâce à nos retraités. Je pense aux associations d'aide aux devoirs qu'animent Janine et Guy dans leurs quartiers respectifs de Villejuif. Je pense entre autres à Ernest, jeune retraité, président d'un club de l'USV et d'une association Villejuifoise, je pense à Brigitte qui depuis qu'elle est retraitée fait vivre la solidarité avec le secours populaire. La liste serait bien trop longue, et le risque d'oubli trop important. Mais ce sont tous ces retraités villejuifois qui assurent une grande part de la vitalité de nos associations et clubs en tous genre, si essentiels et si précieux à la solidarité, au vivre ensemble et à l'émancipation de toutes et tous. Est-ce qu'une réforme des retraites est nécessaire ? Nous disons oui. Mais pas une réforme de la régression sociale.

Le gouvernement doit entendre le rejet de sa réforme par la grande majorité des Français, et retirer son projet de loi. Rappelons que 6 millions de personnes sont privées d'emploi en France, et que les besoins de production et de service sont immenses. La voie du progrès réside dans les créations d'emploi, l'augmentation des salaires et la formation (base fondamentale d'un système aujourd'hui miné par la finance, le coût du capital et la précarité). Le groupe « Communistes et Citoyens » réaffirme son soutien à tous ceux qui luttent pour obtenir le retrait de cette réforme et pour plus de justice sociale. Nous exigeons que la population soit consultée par referendum à l'issue d'un grand débat citoyen. Nous voterons donc pour ce vœu.

### **Monsieur PARRA RAMIREZ**

Le groupe « Réinventons Villejuif écologiste et socialiste » soutient ce vœu pour au moins pour trois raisons. En premier lieu, les prévisions macroéconomiques avancées par le gouvernement sont discutables. Si on parle du chiffre principal de 13,5 milliards de déficit en 2030, plusieurs articles parus ces derniers jours ont notamment démontré que certaines hypothèses gouvernementales réduisaient les recettes et augmentaient les dépenses de manière artificielle. Le collectif « Nos services publics » a également démontré que les hypothèses du COR ne prenaient pas en compte la hausse du traitement des fonctionnaires, et qu'elles se basaient sur une stabilisation de ces effectifs. Compte tenu de l'inflation actuelle, il est probable que ces traitements seront augmentés. Un dernier point important, c'est que faire des projections et des prévisions sur ce type d'indicateurs macroéconomiques très complexes à prédire, le COR le fait depuis très longtemps et on peut voir à quel point est-ce qu'ils sont bons ou pas pour bien prédire les dépenses et les recettes futures. On se rend compte que par exemple, en 2011, le COR a fait des projections. En 2012 on se rend compte qu'il y a déjà un écart important avec les projections. En 2018, cet écart est encore plus massif, ce qui fait qu'en réalité, en 2018 les projections s'écartent de plus de 15 milliards par rapport à ce qui était prévu en 2011.

Cet exercice prédictif est très difficile à réaliser, et aujourd'hui, le système n'est pas en danger.

La deuxième raison, c'est que cette réforme renforce par ailleurs les injustices, contrairement aux éléments de langage du Gouvernement. Le premier élément – celui qui a été le plus évoqué – c'est le décalage de l'âge minimal de départ à la retraite, qui casse les corps et les esprits. Le deuxième élément, c'est qu'il y a une idée reçue, véhiculée par le Gouvernement, qui serait que la réforme diminuerait les inégalités entre les femmes et les hommes. L'étude d'impact l'annonce sans jamais le démontrer : en réalité, quand on prend le différent chiffrage de cette étude d'impact, on peut estimer que l'effort portera à court-terme à plus de 60% sur les femmes.

Une autre idée reçue, c'est que la pension minimale pour les carrières complètes serait à 1 200 €. En réalité, c'est beaucoup plus compliqué que cela. Il y a d'autres conditions qui font qu'en réalité une fraction ridicule des retraités sera concernée. Enfin, l'objectif affiché par le gouvernement de vouloir augmenter le taux d'emploi des seniors, on peut le mesurer avec la réforme de 2010, qui faisait passer l'âge légal de la retraite de 60 à 62 ans. Que s'est-il passé ? Effectivement, on observe que le taux d'emploi a augmenté depuis. Mais en réalité, cela vient de personnes qui étaient déjà en emploi à 60 ans. Pour les autres, en revanche, ce n'est pas la même histoire. Il ressort notamment que pour les ouvriers et les ouvrières qui n'étaient plus en emploi, et qui n'étaient pas en retraite à 60 ans, leur période sans emploi ni retraite a simplement augmenté de deux ans. Autrement dit, c'est deux ans de précarité supplémentaire. Enfin, et c'est tout aussi important, quelle perspective démocratique donne-t-on à toutes ses femmes et ses hommes qui se mobilisent massivement ? Quelle perspective pour les 2/3 de français qui sont contre cette réforme ? Ne pas les entendre constituerait une faute démocratique, qui accroîtrait davantage la défiance, la méfiance et le dégoût à l'égard de nos institutions, et on sait où cela nous mène.

Pour toutes ces raisons, le groupe « Réinventons Villejuif écologiste et socialiste » votera pour ce vœu.

### **Madame ESCLANGON**

Je tiens à dire que nous n'avons jamais été informés de l'inscription de ce vœu à l'ordre du jour. Disposer de cette information nous aurait permis de rédiger une intervention commune. Par conséquent, je suis obligé de prendre la parole à titre personnel. Je ne suis pas fondamentalement convaincue par la réforme telle qu'elle est présentée. Je considère que nous aurions pu prendre beaucoup plus de temps pour y réfléchir, et pour examiner l'ensemble des sujets qui aujourd'hui font l'objet d'amendements. Dans le même temps, vous ne pouvez pas omettre que cette réforme prend en compte la pénibilité et les carrières longues. J'entends qu'on puisse y être opposé, mais nous devons nous garder des contrevérités. Un apprenti qui démarre sa carrière à 15 ans ne partira pas à la retraite à 64 ans.

Les paramètres qui entrent en compte dans l'appréciation du système sont extrêmement nombreux. Aujourd'hui, nul ne peut affirmer que ce système est en danger ou non, ou dans combien de temps il pourrait l'être. Vous soulignez les injustices du système proposé par le gouvernement. Je tiens à signaler que le système actuel l'est également. Il l'est notamment vis-à-vis des femmes et des carrières hachées. Par conséquent, il est important que nos élus nationaux se réunissent un jour pour élaborer un système destiné à nos enfants et à nos petits-enfants. *In fine*, l'objectif est de conserver ce système par répartition. Le réformer permettrait d'éviter que de grands groupes français se positionnent par exemple sur les fonds de pension. Nous devons donc sauver notre système de retraite par répartition, ce qui à mon sens nous obligera à devoir augmenter l'âge légal de départ.

## Monsieur LAFON

Cette réforme ne vise pas à sauver le système de retraites par répartition, mais à le déconstruire par étapes successives. L'argument du danger financier est régulièrement mis en avant depuis vingt ans. Dans le même temps, des exonérations de cotisation ont été mises en place progressivement (qui de fait empêchent d'équilibrer le régime). Le 22 mai 2019, la loi PAC a instauré le plan d'épargne retraite qui regroupe l'ensemble des produits de capitalisation. Elle a mis en place un système de portabilité, permettant de transférer le capital épargné d'une entreprise à une autre. Au travers de ce système, l'encours est passé de 230 à 280 milliards d'euros. Or, le système par capitalisation est plus injuste, puisque seuls ceux qui en ont les moyens peuvent épargner.

Dans les banques, les jeunes actifs sont également encouragés à opter pour un plan de retraite par capitalisation. *In fine*, la déconstruction progressive du système de retraite par répartition vise à le remplacer par un système de capitalisation. Il est essentiel de comprendre ce point pour comprendre le sens de la réforme actuel.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION À LA MAJORITE (5 abstentions)**

*La séance est levée à minuit vingt.*

Pierre GARZON  
Maire  
et Conseiller départemental du Val-de-Marne



Mme Valérie MORIN  
15<sup>ème</sup> Adjointe au maire  
Secrétaire de séance

